



Sopra
group

Document de référence
2008



Sommaire

1	Sopra Group et ses activités	3
2	Capital et action Sopra Group	21
3	Gouvernement d'entreprise	29
4	Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009	47
5	Comptes consolidés 2008	63
6	Comptes individuels 2008	115
7	Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2009	139
8	Informations administratives et juridiques	143
	Attestation du responsable du document de référence	150
	Table de concordance	151

Sopra Group

Document de référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Sopra Group, Direction de la Communication, 9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris, sur le site Internet : www.sopragroup.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1. Relatives à l'exercice 2006 :

- le Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D. 07-0400 (respectivement pages 41 à 52 et 53 à 95) ;
- les comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D. 07-0400 (respectivement pages 97 à 114) ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D. 07-0400 en pages 115 et 116.

2. Relatives à l'exercice 2007 :

- le Rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 (respectivement pages 39 à 54 et 55 à 105) ;
- les comptes individuels de Sopra Group ainsi que le Rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 (respectivement pages 107 à 126) ;
- le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant dans le document de référence déposé le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0277 en pages 127 et 128.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Sopra
group

Société anonyme
au capital de 46 819 964 €
326 820 065 RCS Annecy

Siège social : PAE Les Glaisins - FR 74940 Annecy-le-Vieux
Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - FR 75116 Paris



1

Sopra Group ET SES ACTIVITÉS

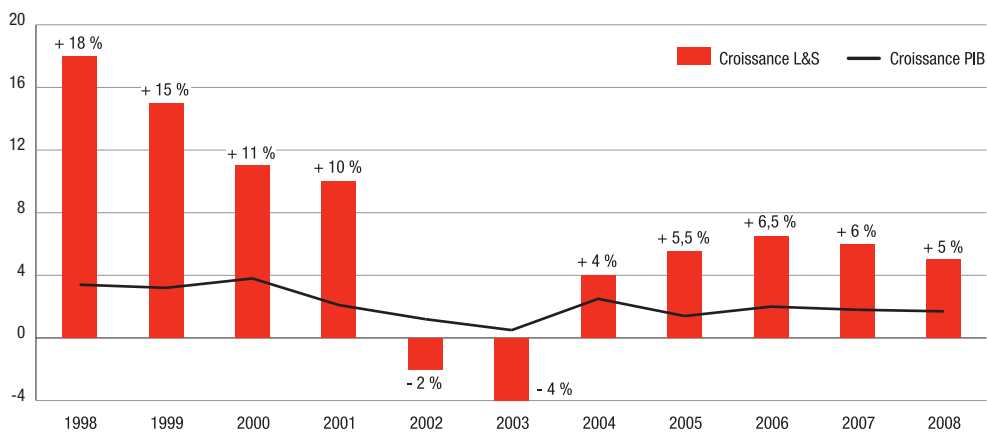
1.	Situation générale du secteur des SSII	4
2.	Histoire de Sopra Group	5
3.	Activités et stratégie de Sopra Group	7
4.	Investissements de l'année	9
5.	Chiffres clés	10
6.	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2008	12
7.	Organisation du Groupe	12
8.	Ressources Humaines	14
9.	Développement durable	16
10.	Facteurs de risques	18

1. Situation générale du secteur des SSII

1.1. Confirmation de la croissance en 2008, ralentissement de cette croissance en 2009

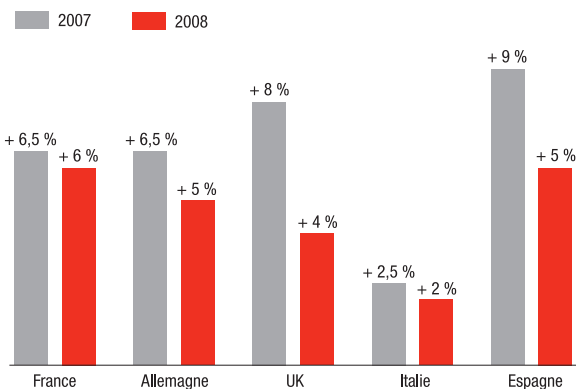
En Europe, le secteur Logiciels et services a connu en 2008 une cinquième année de croissance avec une progression de 5 % du chiffre d'affaires des sociétés du secteur comptant au moins 10 collaborateurs.

De 1999 à 2008, le chiffre d'affaires des sociétés du secteur a enregistré une croissance d'environ trois fois celle du PIB français comme le montre le tableau suivant :



Source : Syntec Informatique

En Europe de l'Ouest, l'évolution du chiffre d'affaires en Logiciels et Services a été différente selon les pays :



Source : PAC, Syntec Informatique, EITO

Pour les sociétés de type SSII ou éditeurs de logiciels, la crise actuelle est différente de celle de 2002. En 2002, la situation mondiale présentait une surcapacité d'investissements en technologie d'information suite aux transformations de 1998 à 2001 (passage à l'an 2000, l'euro, l'Internet, les grands ERP, le développement de la téléphonie mobile).

À cette époque, la croissance était de l'ordre de 15 % contre 5 à 7 % aujourd'hui. De plus, l'informatique est devenue incontournable en particulier avec le développement d'Internet et du commerce électronique.

Enfin, les acteurs économiques se sont complètement transformés entre 2003 et 2008 : **leur informatique s'est industrialisée et est devenue un outil majeur de compétitivité.**

Trois points vont caractériser l'année 2009 :

- une faible visibilité. Aujourd'hui, les prévisions ne sont envisageables que sur le premier semestre. Fin 2008, le Syntec anticipait une croissance de 2 à 4 % en France pour les métiers autour des SSII et des éditeurs sur cette période, sans pouvoir se prononcer sur le second ;
- des contrastes par métier :
 - tous nos métiers devraient enregistrer un ralentissement de croissance mais l'Outsourcing restera très actif ; les clients vont en effet utiliser le levier de l'externalisation pour réduire leurs coûts,
 - les Services, à l'exception des grands projets, devraient connaître une très faible croissance,
 - l'Édition de logiciels verrait également sa croissance se ralentir fortement ;
- des contrastes par secteur économique :
 - le secteur public devrait continuer à investir en France avec une croissance supérieure à 6 %, au Royaume-Uni la croissance serait plus faible compte tenu des investissements déjà réalisés,
 - les secteurs des « Utilities » et de l'énergie devraient résister,

- les autres secteurs seraient en faible croissance ; l'industrie connaîtrait une croissance très faible et très contrastée (l'automobile sera en forte décroissance, l'industrie pharmaceutique par contre devrait bien résister).

La contraction générale de l'économie ne devrait pas se traduire par une décroissance de l'activité pour notre secteur en 2009.

1.2. Facteurs de résistance pour une croissance durable

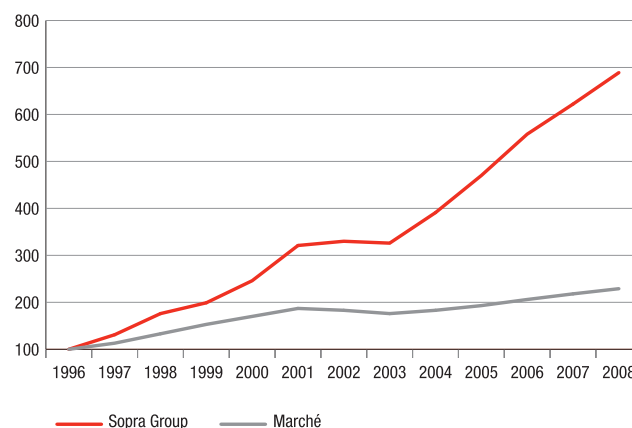
On note trois facteurs de résistance :

- les investissements informatiques liés aux contraintes externes :
 - la réglementation,
 - la dérégulation en ce qui concerne l'énergie, les transports,
 - les fusions, en particulier dans le monde bancaire, le transport, l'énergie (Gaz de France Suez), etc. ;
- les projets permettant aux entreprises d'améliorer leur compétitivité et leur différenciation par des innovations afin de sortir de la crise plus rapidement que leurs concurrents :
 - le commerce en ligne qui est en forte expansion dans tous les secteurs d'activité (croissance > 20 %),
 - l'informatique embarquée dans le monde aéronautique, des télécoms, de la distribution, de la défense,
 - les applications autour de la mobilité...,
 - la modernisation des processus administratifs des États (dématérialisations...),
 - les outils de pilotage liés à l'informatique décisionnelle ;
- le dernier facteur est acyclique : il s'accélère lorsque l'économie est en récession ; ce sont les projets à très fort retour sur investissements comme la rationalisation des systèmes

d'information et l'Outsourcing qui représentent une part significative de notre marché.

En conclusion, ces moteurs de résistance sont importants et devraient permettre à notre secteur de maintenir une croissance légèrement positive en 2009.

1.3. Évolution de Sopra Group par rapport au marché (base 100 en 1996)



Sources : Syntec - Sopra Group.

Sopra Group a montré au cours des dernières années qu'il a su faire mieux que la moyenne de la profession. Il a fait sur les dix dernières années 3 fois la performance du marché en termes de chiffre d'affaires. Notre Groupe est aujourd'hui conscient des enjeux de son secteur et s'adapte en permanence afin de continuer à figurer parmi les meilleurs.

2. Histoire de Sopra Group

Sopra Group, créé en janvier 1968 par Pierre Pasquier, Léo Gantelet et François Odin, figure parmi les plus anciennes SSII européennes.

La Société s'est, dès l'origine, positionnée sur l'ensemble des métiers des services informatiques et a très rapidement disposé d'une forte implantation nationale.

En 1990, Sopra Group réalise son introduction à la Bourse de Paris avec succès. Cette opération sera précédée du premier plan d'options de souscription d'actions destiné à la quasi-totalité des collaborateurs du Groupe. Dès lors, Sopra Group va combiner de façon harmonieuse croissances interne et externe.

2.1. Les acquisitions les plus significatives

2.1.1. En France

- en 1996, Sopra Group fait l'acquisition de SG2 Ingénierie. Cette opération permet l'entrée de la Société Générale dans le capital de Sopra Group ainsi que l'arrivée de 650 collaborateurs qui renforcent considérablement les implantations parisiennes, régionales et belges ;
- en 2000, Sopra Group acquiert Orga Consultants qui est une société spécialisée dans le Conseil en stratégie, en management et en organisation, employant 200 collaborateurs. Ce rapprochement permet au Groupe de développer une activité de *consulting* de haut niveau ;

- en décembre 2003, Sopra Group acquiert Inforsud Ingénierie auprès du Crédit Agricole. Cette acquisition renforce le *leadership* de Sopra Group sur le marché bancaire et lui permet de confirmer sa position de référence incontournable dans le domaine des crédits et de la monétique ;
- en juillet 2004, Sopra Group acquiert Valoris, société européenne de Conseil et de Services informatiques, disposant d'une offre allant du Conseil en stratégie à la mise en œuvre des technologies de l'information et comptant près de 500 collaborateurs. Valoris est un acteur de référence dans les domaines suivants : *Business Intelligence* (BI), *Customer Relationship Management* (CRM), Portail et Gestion de Contenu.

2.1.2. En Europe

Sopra Group fait des acquisitions afin de mettre en place sa politique de développement européen sur le métier de l'Intégration de Systèmes :

- après avoir créé sa première implantation internationale en **Suisse** et obtenu par l'achat de SG2 en 1996 son équivalent en **Belgique**, Sopra Group démarre dans les années 1999 à 2001 la réalisation de son réseau international avec les acquisitions de Mentor au **Royaume-Uni**, de Organizacion Guver, Dipisa, Newpath Consulting et Newpath GS en **Espagne** et de ITI SpA en **Italie** ;
- en 2005, Sopra Group accélère son développement au Royaume-Uni et en Espagne :
 - acquisition de la société Newell & Budge au **Royaume-Uni** et de ses filiales irlandaise et indienne. Leader en Écosse, et forte de plus de 600 personnes (dont plus de 100 personnes en Inde dans sa filiale Momentum Technologies), elle dispose d'une gamme complète de services informatiques allant du Conseil à la mise en œuvre ;

Les positionnements de Newell & Budge et de Sopra Group étant complémentaires au Royaume-Uni, l'entité résultante bénéficie d'une couverture géographique complète, d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Services Publics et des Télécoms,

- acquisition de la société PROFit SA, basée en **Espagne et au Portugal**, qui offre à ses clients grands comptes une gamme complète de services informatiques allant du Conseil à la mise en œuvre de solutions et à l'Outsourcing applicatif. PROFit a développé une valeur ajoutée globale sur des marchés verticaux tels que la Banque, l'Énergie, les Télécoms ou le Secteur Public.

Les positionnements de PROFit et de Sopra Group étant complémentaires en Espagne, Sopra Group bénéficie, à la suite de l'opération, d'une couverture géographique complète (implantations à Barcelone, Madrid, Séville, Valence, Vitoria et Lisbonne), d'équipes expérimentées et de qualité, avec une base clients renforcée, principalement dans les secteurs de la Finance, des Télécoms, des Services Publics et de la Distribution.

2.2. La filiale Axway Software

À partir de 2001, le Groupe décide par le biais de sa filiale **Axway Software** de développer une stratégie de conquête sur le marché de l'EAI (*Enterprise Application Integration*) avec pour ambition de devenir un des leaders mondiaux de ce marché :

- en 2001, **création d'Axway Software** (400 collaborateurs pour un CA de 50 M€) par apport de l'ensemble des activités en EAI du Groupe. Ainsi, Axway peut bénéficier de toute l'expérience et du savoir-faire de Sopra Group en termes d'approche « projet », en alliant la compétence métier, la force commerciale, la puissance et l'ancienneté du parc installé ;
- en 2002, acquisition des activités d'intégration de **Viewlocity Inc.** en **Europe** dans un premier temps, puis en **Asie** et aux **États-Unis**. Avec cette acquisition, Axway complète, d'une part, sa gamme de produits en y ajoutant une gamme spécialisée dans l'EDI (Échange de Données Informatisées) et, d'autre part, sa couverture géographique qui est désormais mondiale. Cette acquisition permet à Axway, dotée désormais de 600 collaborateurs, de faire partie des grands éditeurs mondiaux dans l'EAI ;
- début 2006, acquisition de Cyclone Commerce aux **États-Unis**. Ce rapprochement s'inscrit dans la stratégie de développement mondial d'Axway. La complémentarité des deux sociétés permet l'émergence d'un leader mondial capable de servir les besoins des plus grands clients dans les domaines du B2B, du SOA et sur le marché des services collaboratifs ;
- début 2007, acquisition des activités « logiciels B2B » d'Atos Origin en **Allemagne**. Cette acquisition procure à Axway un leadership européen indiscutable dans le domaine des plateformes logicielles B2B et renforce significativement sa présence en Allemagne, qui constitue le premier marché européen.
- en septembre 2008, acquisition de Tumbleweed Communications Corp. Cette acquisition permet de renforcer les positions des deux sociétés sur le marché du B2B/transfert de fichiers et devrait permettre de plus que doubler le chiffre d'affaires d'Axway en Amérique du Nord.

Pour le Groupe, la stratégie de développement à l'international consiste, en synergie avec Axway, à poursuivre et à amplifier la démarche initialisée par Sopra Group, en ciblant prioritairement le renforcement dans les principaux pays européens.

Globalement, le Groupe bénéficie des organisations qui lui permettent d'exporter ses acquis d'un pays sur un autre. Il constitue l'un des premiers groupes français de Conseil et d'Intégration de Systèmes et de Solutions, significativement présent dans le secteur Banque et Assurance avec une forte implantation régionale en France et un développement maîtrisé au plan international.

3. Activités et stratégie de Sopra Group

3.1. Des bases solides et des perspectives

Pour une part significative, Sopra Group doit sa bonne performance 2008 à la pertinence de son *business model* et à la poursuite de ses grands chantiers de transformation.

Ces bases solides donnent au Groupe des raisons d'être confiant en sa capacité de s'adapter au mieux à la situation d'économie dégradée de 2009.

Des sources de confiance existent aussi en provenance du marché.

En effet, bon nombre de nos clients seront amenés, comme par le passé, à engager des investissements nécessités par les nouvelles réglementations, les fusions et les restructurations et, d'une manière générale, par la volonté de rationaliser leur système d'information.

Sopra Group est aussi au cœur des projets offrant plus de compétitivité, tels que le commerce en ligne, l'informatique embarquée, la dématérialisation.

Enfin, l'Outsourcing applicatif, une des activités phares de Sopra Group, répond à la volonté très marquée des utilisateurs d'externaliser leur informatique en tout ou en partie. Cette volonté s'accroît en période de crise.

Sopra Group dispose donc de sérieux atouts pour faire face à la crise.

3.2. La pertinence du *Business Model*

Les grandes et moyennes SSII ont chacune développé un *business model* qui leur est propre, et ces entreprises ne sont donc plus directement comparables. L'enjeu consiste pour chacune à choisir et à développer le modèle le plus pertinent.

Le *business model* de Sopra Group est construit autour de quatre grandes activités bien identifiées, à potentiel de croissance et capitalisant sur nos savoir-faire : le Consulting, l'Intégration de Systèmes & l'Outsourcing applicatif, les Solutions applicatives (Banque, Ressources Humaines, Immobilier), et enfin Axway (*leader des « Collaborative Business Solutions »*).

Il est porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Il ne nous semble pas sujet au retournement de cycle, et représente donc pour Sopra Group un axe stratégique puissant.

3.3. Les grands chantiers de transformation

3.3.1. Industrialisation

Sopra Group a poursuivi en 2008 le travail d'industrialisation de ses prestations avec l'objectif d'accroître son avantage compétitif. Les efforts ont porté particulièrement sur la revalorisation de la filière production et sur le développement des méthodes, outils

et processus. Par ailleurs, le dispositif de Centres de Services *Near-shore* (en France) et *Off-shore* (Espagne, Maroc, Inde) répond à l'objectif d'être dimensionné et adapté à la demande de nos clients.

3.3.2. Partenariats, grands comptes

2008 a montré une forte croissance sur nos activités d'Outsourcing applicatif ainsi que sur les grands comptes et les domaines Xnet, Oracle et SAP. La politique « grands comptes » a largement porté ses fruits et sera renforcée en 2009 par une plus forte internationalisation.

3.3.3. Solutions bancaires : une ambition européenne

2008 a vu la mise en place d'un modèle éditeur pour l'offre Evolan. L'objectif est de tirer avantage de notre position sur le marché bancaire pour y développer l'ensemble de nos prestations : Conseil, Produits & Projets, Outsourcing applicatif.

3.3.4. Consulting : renforcer nos positions

L'objectif est une intégration accrue des entités Conseil du Groupe afin de proposer une offre à forte valeur ajoutée autorisant un pilotage des grands programmes.

3.3.5. Activités européennes : amplifier les succès

En ce qui concerne les filiales européennes de Sopra Group et face au contexte de marché difficile, l'objectif est de les faire bénéficier de toute la synergie du Groupe en matière d'offres, d'approche grands comptes et d'industrialisation.

3.4. Les offres

La mission de Sopra Group est de guider les choix de ses clients au-delà des modes et de conduire leurs grands programmes de transformation en alignant le système d'information sur la stratégie de l'entreprise.

Le Groupe développe un ensemble de valeurs et de comportements dont les principales composantes sont :

- la garantie d'un engagement global visant une relation dans la durée ;
- le développement d'une politique de proximité (intellectuelle et géographique) ;
- l'innovation ;
- l'expertise et la connaissance des métiers des clients ;
- le niveau élevé de qualité des interventions ;
- l'industrialisation des prestations ;
- la recherche du meilleur ratio qualité/prix.

3.4.1. Le Consulting

L'offre comporte deux grands domaines : le Conseil en stratégie et management d'une part, le Conseil sur les technologies et les métiers d'autre part.

- Le Conseil en stratégie et management est le domaine d'Orga Consultants, filiale de Sopra Group. Orga Consultants assiste les dirigeants au plus haut niveau dans la définition de leurs plans stratégiques. Ses principaux axes d'intervention concernent les stratégies marketing et vente, la performance industrielle et logistique, les fusions/migrations, la stratégie et la gouvernance des systèmes d'information, le pilotage et la performance économique, et le management des hommes. Orga Consultants exerce son activité dans de nombreux secteurs de la vie économique, particulièrement la banque et les établissements financiers, l'assurance et la protection sociale, l'industrie et les services.
- Le Conseil sur les technologies et les métiers est le domaine de *Business Consulting*, au sein de Sopra Group. La vocation de *Business Consulting* est d'améliorer significativement la performance opérationnelle des organisations et des systèmes d'information, en agissant sur ses principaux leviers : les processus, les systèmes, les Ressources Humaines et le pilotage. Les interlocuteurs de Sopra Group sont les maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre des entreprises clientes. La pertinence des équipes *Business Consulting* est fondée sur la capacité de Sopra Group à associer la connaissance des métiers de ses clients, l'expertise des grandes fonctions de l'entreprise et la bonne maîtrise des solutions technologiques.

3.4.2. L'Intégration de Systèmes

La primauté est donnée par le marché aux fournisseurs capables de couvrir l'ensemble des phases d'un projet. Sopra Group, dont l'Intégration de Systèmes constitue le métier d'origine, accompagne ses clients sur tout le cycle de conception et de vie d'un projet jusqu'à sa maintenance et, au-delà, jusqu'à la gestion du patrimoine applicatif. La grande rigueur et le professionnalisme apportés dans la mise en œuvre de ses prestations jouent en faveur de Sopra Group. Ce qui caractérise Sopra Group, c'est son aptitude à comprendre le métier de ses clients. Son atout majeur réside dans la qualité des hommes et des femmes qui le représentent. Quarante années de pratique ont forgé une culture et des valeurs professionnelles communes, gages de performance et de qualité.

Les principales technologies mises en œuvre sont :

- le *testing* : Sopra Group élargit le domaine du test par une approche pilotée par l'analyse du risque permettant de tester de façon pertinente et rapide au meilleur coût. L'offre est organisée autour de trois activités : conseil, production, externalisation ;
- les prestations X-Net : il s'agit de la mise en place de portails ou de sites marchands, d'Intranet ou d'Extranet et de sites Web ;
- l'intégration des grands ERP : ils représentent clairement des « standards de marché » et constituent souvent le composant central des solutions de gestion à mettre en œuvre. Les projets d'intégration d'ERP nécessitent des compétences de gestion de projet, la connaissance fonctionnelle des différents modules et la maîtrise des problématiques « informatiques » d'intégration de nouveaux composants dans des systèmes existants. Sopra

Group est le quatrième intégrateur de SAP, premier intégrateur d'Oracle en terme de parc client E-Business suite, partenaire QAD pour l'Europe. Dans le cadre de son partenariat Gold avec Microsoft, Sopra Group dispose d'une équipe certifiée sur Dynamics AX et CRM ;

- le CRM (*Customer Relationship Management*) : l'orientation client de l'entreprise peut prendre de multiples facettes et s'appuie sur des technologies de l'information et de la communication de plus en plus innovantes. Les initiatives de Sopra Group dans ce domaine sont nombreuses : ouvrir un centre de contacts, développer de nouveaux canaux d'interaction, mettre en œuvre une base de connaissance clients... Les équipes Sopra Group interviennent à toutes les étapes du projet CRM, de la stratégie clients à la mise en œuvre de solutions ;
- le Décisionnel : les projets impliquant des outils décisionnels sont au cœur de nombreux systèmes de pilotage d'entreprise (gestion de la relation clients, tarification, reporting et pilotage...) et nécessitent à la fois des savoir-faire fonctionnels et la maîtrise informatique des différents outils. Sopra Group, en mettant en synergie opérationnelle les consultants du Groupe et les ingénieurs d'étude, apporte une réponse concrète aux fortes demandes d'applications décisionnelles ;
- l'informatique embarquée : Sopra Group est impliqué dans les plus grands programmes européens, notamment en matière d'aéronautique et vise à déployer sa valeur ajoutée (industrialisation et grands projets) ;
- les développements spécifiques : les compétences du Groupe couvrent un large éventail de savoir-faire et une capacité globale de conception et de mise en œuvre qui reposent sur trois lignes de compétences : la méthodologie, la technologie et la spécialisation par thèmes ou secteurs. Ainsi, une entreprise ou une administration peut confier à Sopra Group l'ensemble d'un grand projet spécifique dans toutes ses dimensions technologiques et composantes métier ;
- enfin, Sopra Group propose dans tous les secteurs des prestations d'expertise et d'assistance technique.

3.4.3. L'Outsourcing applicatif

Un des enjeux majeurs pour Sopra Group réside dans la gestion du patrimoine applicatif de ses clients.

Cette tendance de fond a pris sa source en 2002, avec la transformation des prestations de régie en prestations de TMA (Tierce Maintenance Applicative). Très vite, Sopra Group s'est positionné fortement sur ce marché alors naissant, et en est devenu l'un des principaux acteurs. Les prestations, d'abord localisées chez les clients, se sont progressivement déplacées dans des Centres de Services Sopra Group. Ces centres sont industrialisés et outillés.

Un des axes essentiels de ce développement est l'industrialisation des processus, des méthodes de production et de l'outillage. Avec l'industrialisation des moyens de production, on atteint un effet de « massification » autorisant nos clients à externaliser des domaines ou des systèmes d'information complets.

La nécessité de favoriser le ratio qualité/réactivité/coût a très vite conduit à créer des Centres de production *near-shore* et *off-shore*.

Sopra Group dispose d'une infrastructure adaptée à la demande des clients et qui fonctionne parfaitement.

3.4.4. Les solutions applicatives

Les solutions métiers constituent des offres de référence largement diffusées. Les solutions développées par Sopra Group constituent un élément différenciant très porteur. Elles présentent aussi un avantage économique, car elles sont très souvent utilisées dans les projets globaux que l'entreprise développe pour ses clients. Cette pratique est particulièrement ancrée dans les services financiers où nous trouvons souvent des solutions Sopra Group associées à des produits Axway.

Les solutions Sopra Group s'adressent à trois domaines :

- la finance : plus de 800 références en France et à l'international, pour les solutions bancaires Evolan (crédits, paiements, risques et reporting, distribution bancaire) ;
- la gestion immobilière : avec 200 clients et plus de 25 ans d'expertise métier, Sopra Group est le premier offreur de solutions de gestion immobilière en France (habitations, bureaux, centres commerciaux, entrepôts...);
- la gestion des Ressources Humaines : plus de 2 millions de salariés sont gérés grâce aux solutions Sopra Group. Les offres sont orientées SIRH complet, paie, RH, gestion des temps et infogérance.

3.5. Axway

Axway est une filiale à part entière de Sopra Group, mais elle dispose toutefois d'un *business model* spécifique adapté aux particularités de son offre et de son métier d'éditeur à forte composante technique, ainsi qu'à son marché largement ouvert sur le monde. Sa Direction Générale est basée à Scottsdale en Arizona, mais Axway dispose d'un réseau complet de bureaux dans une vingtaine de pays de par le monde.

Avec l'intégration de la société Tumbleweed en septembre 2008, Axway est devenu le premier fournisseur en matière de « *Collaborative Business Solutions* » avec deux grandes zones : l'Europe et les États-Unis.

L'offre globale, baptisée Synchrony™, est portée par 800 experts et par un réseau complet de partenaires. Elle comprend une plateforme logicielle qui met en œuvre les technologies d'intégration (EAI, B2B, BPM, BAM, SOA), un portefeuille de services adapté aux projets de « *Collaborative Business* » et un ensemble de solutions métiers.

Plus de 11 000 organisations dans une centaine de pays de par le monde, tous secteurs d'activité confondus, font confiance à Axway pour gérer, contrôler et sécuriser leurs échanges d'informations internes et externes. Les utilisateurs améliorent ainsi l'efficacité de leur chaîne de valeur, la conformité aux réglementations et la qualité de service.

Répondant à une nécessité vitale et apportant un avantage concurrentiel appréciable, l'offre d'Axway connaît un succès grandissant partout où elle est commercialisée.

4. Investissements de l'année

4.1. Principales acquisitions

4.2.1. Acquisition par Axway de la société Tumbleweed aux États-Unis

Comme mentionné ci-dessus, Axway, filiale de Sopra Group, a acquis la société Tumbleweed. Les activités de Tumbleweed ont été intégrées à celles d'Axway. Ensemble, Axway et Tumbleweed proposent des « *Collaborative Business Solutions* » à plus de 11 000 clients dans le monde.

Tumbleweed fournit des « *Secure Content Delivery Solutions* » à plus de 3 300 clients de divers secteurs, notamment les services financiers, la santé et l'administration et va renforcer la position d'Axway sur le marché du B2B et du transfert de fichiers. Avec cette acquisition, le chiffre d'affaires d'Axway en Amérique du Nord va plus que doubler.

Tumbleweed permet en outre d'apporter à Axway un centre de développement *off-shore* basé en Bulgarie.

Les synergies dégagées par ce rapprochement se traduiront par une amélioration de la croissance et des marges.

4.2.2. Acquisition de CIBF

Sopra Group a fait en janvier 2008 l'acquisition de la société CIBF – Compagnie d'Ingénierie Bancaire et Financière. Cette acquisition renforce le positionnement européen du Groupe dans le secteur des services financiers.

La complémentarité de Sopra Group et de CIBF, par leurs positionnements géographiques respectifs, d'une part, et par leur expertise commune dans les « Moyens de Paiement », notamment dans le domaine du SEPA (*Single Euro Payments Area*), d'autre part, permet à Sopra Group, en particulier, de développer ses positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan™.

4.2.3. Acquisition de G2i

Sopra Group a acquis 100 % en janvier 2008 la société G2i. Elle s'inscrit dans la stratégie annoncée de conforter le positionnement du Groupe en France en développant ses positions chez les grands donneurs d'ordre. G2i propose du Conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus.

4.2. Recherche et Développement

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement et a consacré en 2008 la somme de 50,1 M€ à l'évolution et au développement de ses offres Axway et solutions spécifiques (Finance, Immobilier, Ressources Humaines) contre 38,8 M€ en 2007.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets

de développement d'offres ou de logiciels édités par Sopra Group et Axway Software, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

4.3. Équipements

12,1 M€ contre 11,2 M€ en 2007, ont été investis en équipements d'infrastructure et en équipements techniques.

5. Chiffres clés

5.1. Chiffres globaux

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	1 129,5	1 001,4	897,7
Excédent brut d'exploitation	110,4	101,9	84,7
Résultat opérationnel courant	102,3	90,8	75,1
Marge opérationnelle courante	9,1 %	9,1 %	8,4 %
Résultat opérationnel	99,7	90,1	73,9
Marge opérationnelle	8,8 %	9,0 %	8,2 %
Résultat net - Part du Groupe	58,2	55,1	44,2
Rentabilité nette	5,2 %	5,5 %	4,9 %
Total actif	924,4	768,8	722,9
Total actif non courant	456,6	355,9	324,8
Capitaux propres part du Groupe	268,3	248,8	216,2
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
Nombre d'actions au 31 décembre	11 704 991	11 671 531	11 466 835
Résultat de base par action (en euros)	4,98	4,80	3,86
Résultat dilué par action (en euros)	4,96	4,75	3,78
Dividende net par action (en euros)	1,65*	1,65	1,35
Effectifs au 31 décembre	12 450	11 320	9 910

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2009

5.2. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Conseil	44,8	4,0 %	43,9	4,4 %	41,0	4,6 %
ISS France	694,6	61,5 %	597,5	59,7 %	537,9	59,9 %
ISS Europe	218,9	19,4 %	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %
Axway	171,2	15,1 %	145,1	14,5 %	116,9	13,0 %
TOTAL	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

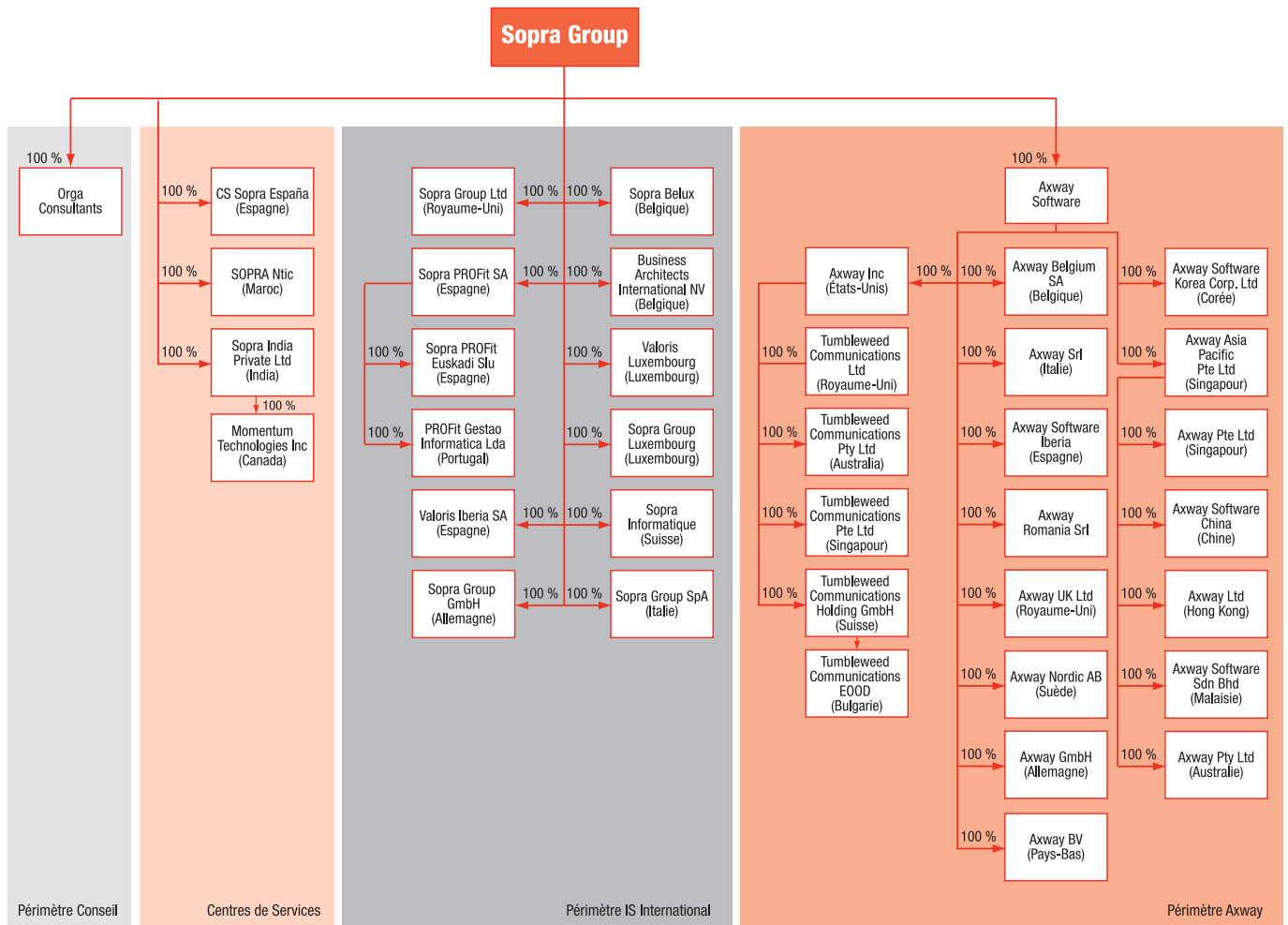
5.3. Activité par marchés

	2008	2007	2006
Banque	24,0 %	24,5 %	23,2 %
Industrie	19,7 %	16,2 %	15,9 %
Services (dont Immobilier)	18,0 %	18,7 %	21,0 %
Télécoms	12,0 %	12,6 %	12,6 %
Secteur Public	13,6 %	15,8 %	14,1 %
Assurances	6,4 %	6,2 %	7,3 %
Distribution	6,3 %	6,0 %	5,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

5.4. Activité internationale

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	218,9	19,4 %	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	39,8	3,5 %	30,1	3,0 %	27,4	3,0 %
Axway	103,9	9,2 %	83,9	8,4 %	60,7	6,8 %
Chiffre d'affaires International	362,6	32,1 %	328,9	32,8 %	290,0	32,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %

6. Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2008



7. Organisation du Groupe

La structure de gouvernance de Sopra Group s'articule autour du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Conseil d'administration.

Cette structure juridique s'appuie sur une structure opérationnelle et fonctionnelle permanente et sur des organisations temporaires en charge des affaires et des projets.

7.1. Structure permanente

La structure permanente du Groupe est fondée sur une organisation à trois niveaux opérationnels et sur des structures fonctionnelles.

7.1.1. Niveau 1 : Direction Générale

La Direction Générale est représentée par le Président-Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Comité Exécutif (le COMEX).

Le Comité Exécutif est composé du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs des grandes entités opérationnelles.

Les membres du Comité Exécutif de Sopra Group interviennent au niveau stratégique et supervisent l'organisation, le système de pilotage, les grandes affaires et les fonctions du Groupe.

7.1.2. Niveau 2 : Divisions et filiales

Ce sont les entités de regroupement de type « division ». Elles sont orientées vers les marchés suivant trois critères possibles :

- le métier (Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions, Axway) ;
- la géographie (pays, régions) ;
- le secteur économique.

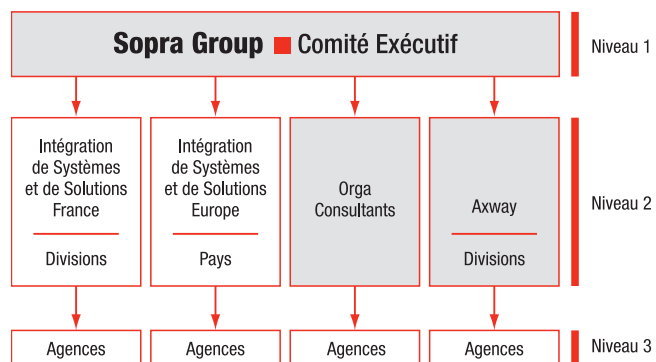
Le niveau 2 est le pivot de cette organisation. Il est constitué d'entités autonomes, les agences, avec leur management, leurs forces commerciales et leurs équipes de production.

7.1.3. Niveau 3 : Agences

Le niveau 3 est constitué par des agences qui forment une subdivision des entités du deuxième niveau à chaque fois que celles-ci excèdent un certain nombre de collaborateurs, qu'elles sont éclatées géographiquement ou que leur activité justifie une différenciation de gestion.

Ces agences constituent les unités économiques de base de l'organisation. Elles fonctionnent en centres de profit et disposent d'une réelle autonomie. Elles sont responsables de leurs Ressources Humaines, de leur budget, de leur compte d'exploitation et de leur résultat. Elles assurent la facturation de leurs clients et assurement le recouvrement des créances. Le pilotage commercial et Ressources Humaines se fait de façon hebdomadaire et le pilotage économique (compte d'exploitation et budget) est suivi mensuellement.

Le schéma ci-après illustre les trois niveaux de la structure permanente :



7.1.4. Supports opérationnels

L'organisation opérationnelle est renforcée par deux entités centrales en charge d'assister les agences et de conduire les grandes transformations :

- la Direction Industrielle qui est responsable des méthodes, des outils de la qualité et de la supervision de la production en centre de services pour tout engagement à responsabilité ;

- la Direction des Grands Programmes Commerciaux chargée de promouvoir la politique grands comptes, les relations avec les partenaires et le développement des offres.

7.1.5. Structures fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Secrétariat Général, Administration et Finances, Logistique, Gestion des Ressources Humaines, Communication, Moyens informatiques, Informatique interne, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe. Elles assurent la cohérence de l'ensemble, sont garantes des valeurs du Groupe, sont au service des entités opérationnelles et dépendent directement de la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local. Axway a démarré un projet d'organisation qui doit déboucher sur la constitution de Directions Fonctionnelles propres lui assurant une totale autonomie de fonctionnement.

Les structures fonctionnelles standardisent et proposent les règles de gestion (moyens informatiques, système d'information, *reporting*...), assistent et rendent des services aux unités opérationnelles et contrôlent l'application des politiques et des règles.

Elles contribuent ainsi au contrôle global et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ce positionnement auprès de la Direction Générale garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

7.2. Structures non permanentes : affaires et projets

L'organisation du Groupe doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées à partir d'équipes non permanentes et sont traitées :

- à l'intérieur des agences ou *business units* ;
- ou sous la responsabilité d'une unité pilote, en synergie avec plusieurs agences.

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'un objectif fondamental : le service client, la réussite économique et la contribution à la croissance générale du Groupe.

Les grands projets peuvent en fonction de leur spécificité (taille, domaine d'expertise, importance géographique) être logés soit au niveau de l'Agence, soit au niveau de la Division, soit au niveau de la Direction Générale. Certaines grandes affaires requérant la synergie de plusieurs agences peuvent occasionner la création d'un centre de profit de niveau 3.

8. Ressources Humaines

8.1. La culture de Sopra Group

Sopra Group s'appuie, pour se développer de façon pérenne, sur la dynamique du Projet d'Entreprise.

Ce Projet d'Entreprise, revu généralement tous les cinq ans, comporte un grand dessein stratégique et repose sur un système de valeurs. Ces valeurs, déclinées au quotidien à tous les niveaux de l'organisation, sous-tendent une philosophie managériale et permettent de maintenir la performance opérationnelle au niveau nécessaire.

8.1.1. Les valeurs du Groupe

Ces valeurs sont au nombre de cinq :

- la primauté du service client requiert la disponibilité, la créativité et l'engagement pour répondre, sans faille, aux attentes des clients ;
- le choix de la qualité et de l'excellence professionnelle conduit à faire bien du premier coup, à travailler constamment avec rigueur, en étant innovant et en renouvelant le savoir-faire ;
- le respect (des collaborateurs, des clients, des actionnaires). Cette valeur fait appel aux principes d'écoute, de respect des engagements, de développement des compétences ;
- la volonté de l'action positive et efficace guide les collaborateurs vers les défis de la compétition et les oriente vers le chemin de la confiance ;
- l'esprit de Groupe favorise le travail en équipe, le jeu collectif et contribue à satisfaire les attentes des clients par une approche globale.

8.1.2. Le partage des valeurs et des fondamentaux du Groupe, l'intégration des collaborateurs

Le système de valeurs et les fondamentaux du Groupe doivent être partagés et donc connus des 12 450 collaborateurs présents au 31 décembre 2008. Sopra Group a ainsi mis en place un dispositif permettant de faire vivre ce système, notamment auprès des 2 990 nouveaux collaborateurs entrés en 2008.

8.2. Évolution de l'effectif du Groupe

	2008	2007	2006	2005	2004
Effectifs	12 450	11 320	9 910	9 100	7 500
dont Cadres	12 070	10 950	9 600	8 800	7 250

En 2008, 1 840 personnes ont rejoint les effectifs français et 1 150 les filiales hors de France par voie de recrutement. Au 31 décembre 2008, le Groupe comptait 12 450 collaborateurs dont près de 4 240 hors de France.

Ce dispositif est piloté par la structure de formation et de *knowledge management* du Groupe « **Sopra Group Academy** ». Son objectif est d'accompagner l'évolution du Groupe par la mise en œuvre de plans de développement des compétences et de partage des connaissances pour :

- servir la vision stratégique de l'évolution des métiers inscrite dans le Projet d'Entreprise ;
- répondre aux attentes des collaborateurs en terme de développement personnel ;
- diffuser les fondamentaux du Groupe et encourager la capitalisation au travers de communautés de pratiques ;
- favoriser l'intégration des nouveaux recrutés et des sociétés acquises ;
- faciliter l'internationalisation du Groupe ;
- mettre en œuvre les dispositions réglementaires pour la formation professionnelle ;
- valoriser les savoir-faire auprès de nos clients.

8.1.3. Les séminaires d'accueil et d'intégration

Sopra Group organise régulièrement pour ses nouveaux collaborateurs des formations de trois jours dont l'objectif est de partager l'histoire, le projet, les valeurs et l'offre ainsi que les fondamentaux en matière d'esprit de service et de qualité.

Attentif à l'intégration de ses nouveaux collaborateurs, Sopra Group les réunit également après 18 à 24 mois au sein de l'entreprise.

8.1.4. La formation du Management

Au sein de ses parcours de formation, Sopra Group a développé auprès de plus de 700 managers une formation reprenant les fondamentaux culturels du Groupe en matière de management.

Ces formations se déroulent sous forme de séminaires résidentiels.

8.3. Le recrutement

Pour servir son Plan de Recrutement, Sopra Group a poursuivi sa politique de partenariat avec un ensemble d'écoles de haut niveau et d'accueil de stagiaires (dont près de 80 % de stages de fin d'études destinés à être transformés dans une très forte proportion en embauches permanentes). Le recrutement de certains profils expérimentés (SAP, SOA, décisionnel, architecture, direction de projet) s'est également intensifié.

La grande majorité des recrutements est réalisée en CDI et concerne des profils BAC + 5 et au-delà.

Le *turn-over*, autour de 10,7 % en France, a connu une légère baisse par rapport à 2007. Dans le contexte de la concurrence, ce taux reste raisonnable ; il ne peut s'analyser globalement en raison de fortes disparités Paris/Province.

8.4. Analyse des effectifs par ancienneté et par âge

L'ancienneté moyenne des collaborateurs productifs Sopra Group en France est de 6,2 années au 31 décembre 2008. Elle se maintient au niveau de 2007 en raison notamment d'un niveau d'embauches important en 2008.

La moyenne d'âge des collaborateurs productifs est passée de 34,6 ans en 2007 à 34,5 ans en 2008. Le maintien de l'âge moyen à ce niveau est la conséquence directe d'un recrutement tourné avant tout vers les jeunes diplômés. La moyenne d'âge des recrutements se situe ainsi à 29,5 ans.

8.5. Le développement des Ressources Humaines

8.5.1. Le Référentiel Métiers

Tout collaborateur rejoignant le Groupe s'inscrit dans une perspective de développement de ses compétences et d'évolution de carrière.

Par la dynamique du Projet d'Entreprise et la diversité de ses métiers, Sopra Group offre un cadre motivant et propice au développement dans la durée de parcours professionnels multiples.

Le Référentiel Métiers décrit l'ensemble des métiers du Groupe et permet aux collaborateurs d'appréhender les exigences de leur métier et les chemins possibles de carrière au sein des différentes filières (Production, Commerce, Management...).

8.5.2. L'évaluation

L'évaluation des collaborateurs permet d'optimiser la performance du Groupe mais elle est surtout la clef de voûte du dispositif de développement des Ressources Humaines. Elle se fonde sur deux types de suivi personnalisé : l'évaluation sur mission (centrée sur la performance et l'acquisition de compétences) et l'évaluation annuelle en entretien (plan de développement et évolution).

Ces évaluations, dans lesquelles le collaborateur prend une part active, sont ensuite partagées au sein de Comités Ressources Humaines semestriels où sont prises les décisions en matière d'évolution, de formation et de rémunération.

8.5.3. Le développement des compétences

Le Groupe accorde une place privilégiée à la formation de ses collaborateurs.

En 2008, Sopra Group Academy a mis l'accent sur la consolidation des parcours de formation par grande filière métiers et le développement de la dynamique de *knowledge management* pour appuyer le partage des connaissances et des savoir-faire, ainsi que la capitalisation sur les pratiques.

L'effort a porté en particulier sur les domaines des technologies, des méthodes et outils d'industrialisation, des ERP qui constituent un enjeu majeur, ainsi que sur l'acquisition de compétences métiers.

En 2008, le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 32 500 jours de formation ;
- plus de 7 000 collaborateurs formés ;
- plus de la moitié de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies.

8.5.4. La rémunération

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur les objectifs suivants :

- respecter le principe de l'équité interne ;
- maintenir une saine stimulation par une politique de rémunération associée à des objectifs de performance en cohérence avec les enjeux majeurs de l'entreprise ;
- être en cohérence avec le marché afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

En 2008, le niveau d'augmentation salariale a été, comme en 2007, supérieur au niveau moyen de la profession. La politique d'individualisation a été maintenue.

8.6. Application des dispositions du Livre 4 du Titre IV du Code du travail

La société Sopra Group dispose d'un accord de participation et d'un plan d'épargne entreprise.

Un accord de participation a été signé en avril 2002. Il concerne l'ensemble des salariés de l'UES Sopra Group (Sopra Group SA, Axway Software SA). La réserve spéciale de participation est répartie aux deux tiers proportionnellement à la durée de présence et au tiers proportionnellement au salaire.

Un accord relatif à la mise en place d'un plan d'épargne entreprise au sein de l'UES Sopra Group a été signé en juillet 2002. Les sommes versées dans le plan sont investies en parts de Fonds commun de placement d'entreprise. L'aide de l'entreprise est constituée par la prise en charge des frais de fonctionnement du PEE.

8.7. Égalité hommes/femmes

Le principe d'égalité hommes/femmes est suivi avec beaucoup d'attention par Sopra Group, notamment dans le cadre de la commission *ad hoc* du Comité d'entreprise.

Les femmes représentent 26 % de l'effectif en 2008, soit une proportion identique à celle de 2007.

Il n'y a pas de différence de salaire à l'embauche et les écarts en cours de carrière, le cas échéant, ne sont pas significatifs.

En matière d'embauche, la proportion hommes/femmes constatée au sein de l'UES Sopra Group est plutôt favorable pour les femmes au regard de cette même proportion dans les écoles d'ingénieurs.

Un accord d'entreprise précise depuis 2007 le dispositif de mise en œuvre de la garantie d'augmentation individuelle de salaire pour les salariés en congé maternité ou d'adoption prévue par la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

9. Développement durable

9.1. Nos axes de développement durable

Une démarche de développement durable vise à concilier efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement.

Courant 2008, Sopra Group a lancé une réflexion pour intégrer dans le fonctionnement de ses activités le développement durable. Cette réflexion a abouti à la nomination d'un responsable développement durable qui reporte à la Direction Générale du Groupe et dont la mission est de conduire une démarche de progrès et un plan d'actions associé.

Sopra Group a renouvelé en 2008 son engagement auprès du Global Compact. Le Groupe soutient par cet engagement les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes sont en adéquation avec les valeurs et les fondamentaux de Sopra Group depuis sa création.

9.2. Un modèle économique pertinent dans la durée

Dans un contexte économique de plus en plus complexe, le modèle économique de Sopra Group confirme sa pertinence tant au niveau du choix de ses métiers, de ses offres que de ses modes de production. Ce modèle est porté par une organisation simple à trois niveaux opérationnels et un système de pilotage rigoureux avec des points de suivi et de décision à la semaine, au mois et à l'année.

Cf. Partie 1 du document de référence : chapitres 2 *Histoire de Sopra Group*, 3 *Activités et stratégie de Sopra Group* et 7 *Organisation du Groupe*

9.3. Une relation durable avec nos clients

La mission de Sopra Group est d'accompagner ses clients dans leurs grands programmes de transformation. Pour répondre au mieux à leurs attentes, Sopra Group a développé un ensemble de valeurs d'éthique professionnelle et s'appuie sur des fondamentaux qui accompagnent en permanence le fonctionnement et les activités de services du Groupe.

Sopra Group a fait le choix de se concentrer sur ses savoir-faire et de les développer tout en adaptant ses modes de production pour répondre aux exigences d'efficacité et de rentabilité des deux parties.

Cette approche dans la gestion de nos relations et de nos missions auprès de nos clients a permis à Sopra Group de devenir dans la durée, un partenaire privilégié de grandes organisations qui lui font confiance pour les aider à développer leurs activités.

Cf. Partie 1 du document de référence : Chapitre 3 *Activités et stratégie de Sopra Group* — Paragraphes 3.2, 3.4

9.4. Une politique sociale responsable

Avec plus de 40 années d'existence et de croissance régulière, Sopra Group est une entreprise pérenne qui offre à ses 12 500 collaborateurs un environnement stable avec des perspectives stimulantes. Celles-ci sont rendues possibles dans un groupe dont les activités reposent sur une grande diversité des métiers, des implantations régionales et internationales et une culture d'entreprise forte.

La culture de Sopra Group et son Projet d'Entreprise reposent sur un système de valeurs durables qui constituent le ciment de l'ensemble du Groupe.

La politique RH veille à garantir la bonne gestion des Ressources Humaines au service du Projet d'Entreprise et se traduit par :

- l'intégration réussie des nouveaux collaborateurs dans un groupe qui a multiplié ses effectifs par deux depuis fin 2003 ;
- un haut niveau de formation qui garantit le niveau d'excellence et d'adaptabilité des collaborateurs et du management avec un plan de développement des compétences révisé chaque année et porté par une structure dédiée, Sopra Group Academy ;
- l'évaluation régulière des compétences et la révision du référentiel métiers pour s'adapter à l'évolution du Groupe et aux besoins des clients ;
- une politique de recrutement qui s'appuie notamment sur des partenariats durables avec des écoles de haut niveau et un système de stages très performant.

Concernant le respect des principes de non-discrimination à l'embauche et d'égalité homme-femme, Sopra Group les suit avec beaucoup d'attention, notamment dans le cadre de la commission *ad hoc* du Comité d'entreprise.

Cf. Partie 1 du document de référence : chapitre 8 *Ressources Humaines*

9.5 Des principes d'éthique avec nos fournisseurs

Sopra Group a défini des règles et des procédures d'achat fondées sur des principes d'éthique dans ses relations avec ses fournisseurs et ses sous-traitants dans le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Ces principes sont basés sur la transparence et l'équité avec une volonté de privilégier la qualité des produits et services proposés, en cohérence avec les contraintes d'efficacité fonctionnelle et économique du Groupe.

9.6 La prise en compte de nos impacts environnementaux

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par Sopra Group n'ont pas d'impact aussi lourd sur l'environnement que dans le cas d'entreprises industrielles. L'exercice de nos activités peut cependant avoir un impact sur l'environnement. Nous le traitons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue en cohérence avec nos valeurs et nos contraintes économiques.

Les collaborateurs du Groupe sont associés à cette démarche d'éco-responsabilité pour que la limitation de notre impact sur l'environnement devienne l'affaire de tous. Il s'agit de favoriser les initiatives des collaborateurs en matière environnementale et d'éviter le gaspillage d'énergies non renouvelables dans notre fonctionnement au quotidien.

9.6.1. Déplacements

Sopra Group a mis en place une politique délibérée pour favoriser l'utilisation des transports en commun notamment en prenant en charge une partie des frais de transport en commun en province. En parallèle, et toujours pour limiter le nombre de déplacements, un plan d'équipement de matériels de visioconférence a été mis en place et aujourd'hui, la plupart des sites du Groupe en sont équipés.

9.6.2. Gestion des locaux

Sur l'ensemble de ses sites en France et en fonction des règlements nationaux dans ses filiales à l'international, Sopra Group favorise la mise en place de mesures contribuant à l'environnement :

- aménagement des locaux avec des postes de travail ergonomiques privilégiant la qualité des conditions de travail des collaborateurs ;

- installation de systèmes de chauffage et de climatisation modernes et respectueux des règles environnementales lors des renouvellements ;
- maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de propreté ;
- installation de fontaines à eau purifiée ;
- incitation permanente des gestionnaires de sites au respect de l'environnement.

9.6.3. Gestion des déchets

Sopra Group met en œuvre des mesures pour recycler ses déchets et notamment dans les domaines suivants :

- mise au rebut des équipements informatiques par des entreprises spécialisées ou dons à des associations ;
- conteneurs spéciaux pour les cartouches d'encre et enlèvement par des entreprises agréées.

Par ailleurs, et au-delà des mesures prises par les collectivités locales, Sopra Group poursuit sa politique de tri sélectif des déchets sur de nouveaux sites.

9.6.4. Dématérialisation des documents

Sopra Group incite régulièrement les collaborateurs à imprimer moins de papier et a mis en place des actions concrètes de dématérialisation des documents pour limiter l'impression de documents. Ces actions permettent de diminuer la consommation de papier mais aussi la consommation d'énergie.

Les actions de dématérialisation des documents concernent : les différents journaux internes de Sopra Group (journal Groupe et journaux des Divisions fonctionnelles et opérationnelles) ; les rapports d'activités produits mensuellement par chaque collaborateur, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique du Groupe ; les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes et qui sont de plus en plus diffusés électroniquement avec consigne de n'imprimer que le strict nécessaire.

10. Facteurs de risques

10.1. Risques juridiques

10.1.1. Propriété intellectuelle

a. Marques

Sopra Group et ses filiales bénéficient d'une protection des principales marques utilisées dans chacun des pays concernés.

Le portefeuille de marques est géré par la Direction Juridique en collaboration avec un Conseil en propriété industrielle.

b. Brevets

Sopra Group et ses filiales (hors Axway) n'ont pas déposé de brevets visant à protéger les logiciels.

Axway par le biais de l'acquisition de la société Tumbleweed possède désormais quelques brevets aux États-Unis.

c. Progiciels

Sopra Group et ses filiales détiennent l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle sur leurs progiciels pour les avoir développés ou acquis auprès de tiers.

Ces progiciels sont protégés par les droits d'auteur. Certains d'entre eux ont fait l'objet de dépôts auprès d'organismes tels que Logitas.

Sopra Group et ses filiales ne concèdent à leurs clients qu'un droit d'utilisation non exclusif et non cessible sur les progiciels.

10.1.2. Modes de commercialisation des progiciels

Les progiciels édités par Sopra Group et Axway Software sont le plus souvent commercialisés en direct. Il existe cependant quelques contrats de distribution avec des partenaires.

10.1.3. Existence de certaines réglementations

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

10.1.4. Information sur les litiges significatifs avec valorisation des conséquences financières pour la Société

Tous les litiges en cours ont fait l'objet de provisions détaillées aux notes 17 et 36 aux comptes consolidés.

Les risques sont comptabilisés selon les méthodes exposées dans la note 1.20 aux comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas connaissance de procédures judiciaires et d'arbitrages qui pourraient avoir des effets significatifs autres que ceux reflétés dans la situation financière. À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

10.2. Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité exclusive dans le domaine des services informatiques, le Groupe n'est exposé à aucun risque particulier en matière industrielle et environnementale.

10.3. Risques de marché

Ce point est développé dans la note 33.3 aux comptes consolidés.

Sopra Group a négocié en octobre 2005, un crédit syndiqué de 200 000 000 € et en avril 2008 un crédit syndiqué de 132 000 000 € auprès de ses banques. Dans ce contexte, le Groupe s'est engagé à des covenants décrits dans la note 35.5 aux comptes consolidés.

10.4. Risques sur l'activité

Sopra Group est exposé à des risques spécifiques liés à son activité d'intégrateur et d'éditeur. Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

10.4.1. Risque lié à la nature des contrats

La répartition du chiffre d'affaires selon la nature des contrats est résumée sur le tableau suivant :

% de l'activité	2007	2008
Conseil	11 %	12 %
Projets au forfait	14 %	14 %
Assistance technique	18 %	17 %
Tierce Maintenance Applicative	30 %	29 %
Solutions applicatives	12 %	13 %
Axway	15 %	15 %
TOTAL	100 %	100 %

Les activités au forfait sont :

- les projets au forfait à 100 % ;
- l'Outsourcing applicatif à 50 % environ ;
- les solutions applicatives à 20 % environ ;
- le chiffre d'affaires d'Axway à 15 % environ.

Un tiers environ du chiffre d'affaires du Groupe est exposé au risque inhérent à la détermination des charges lors des négociations contractuelles. À titre indicatif, nous n'avons pas constaté au cours des derniers exercices de dépassements de forfaits significatifs mettant en cause notre capacité à dégager des marges.

10.4.2. Taux d'inter-contrats

Le taux d'inter-contrats est égal au nombre de jours entre deux projets (hors formation, maladie, congés, avant-vente...) sur le nombre de jours total de nos ingénieurs productifs.

Il était approximativement de 3 % en 2007 et 2008.

10.5. Risques de dépendance clients et fournisseurs

10.5.1. Risque de dépendance clients

En 2007, notre premier client faisait 5,5 % du CA Groupe, les cinq premiers clients 21 % et les 10 premiers 31 %.

En 2008, notre premier client faisait 6,4 % du CA Groupe, les cinq premiers clients 23 % et les 10 premiers 32 %.

10.5.2. Risque de dépendance fournisseurs

Les plus importants fournisseurs sont l'agence de voyages, les chèques restaurant, quelques sous-traitants et les propriétaires de locaux. Les autres fournisseurs sont multiples et représentent un montant d'achats faible. Il n'y a pas de risque significatif lié à la défaillance d'un de nos fournisseurs ou sous-traitants.

10.6. Assurances et couvertures des risques

10.6.1. Responsabilité civile

Sopra Group a souscrit auprès des AGF tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle.

Cette police a été conclue pour le monde entier et pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les montants des garanties et des franchises sont les suivants :

a. Responsabilité civile exploitation/avant livraison/pendant travaux

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - atteinte à l'environnement accidentelle : 1 500 000 € par année d'assurance.
- Franchise : 15 000 € sur tous dommages sauf corporels.

b. Responsabilité civile après livraison/après travaux/professionnelle

- Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) : 40 000 000 € par année d'assurance, dont :
 - frais supplémentaires : 10 000 000 € par année d'assurance ;
 - virus informatique : 5 000 000 € par année d'assurance.
- Franchise : 200 000 € sur tous dommages sauf corporels

10.6.2. Responsabilité civile sur produits aéronautiques

Sopra Group a souscrit une police d'assurance responsabilité civile produits aéronautiques.

10.6.3. Responsabilité des dirigeants

Sopra Group a également souscrit une police couvrant la responsabilité des dirigeants.





2

CAPITAL ET ACTION **Sopra Group**

1.	Informations générales	22
2.	Répartition du capital	22
3.	Évolution du capital	24
4.	Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group	25
5.	Options de souscription d'actions	25
6.	Cours de l'action	26
7.	Échanges mois par mois	27
8.	Évolution du cours de l'action	27
9.	Revenus par action	28

1. Informations générales

Sopra Group a été introduit au Second marché de la Bourse de Paris le 27 mars 1990.

Le capital de Sopra Group est composé au 31 décembre 2008 de 11 704 991 actions de 4 €, soit 46 819 964 €.

L'action Sopra Group est cotée sur le compartiment B d'Eurolist et admise au Système à Règlement Différé (SRD).

À ce jour, l'action Sopra Group entre dans la composition des indices Next 150, SBF 250 et CAC MID 100.

2. Répartition du capital

Actionnaires	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007				Au 31/12/2006			
	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% droits de vote
SOPRA GMT	4 356 535	37,22 %	8 649 387	47,59 %	4 356 535	37,33 %	8 649 387	47,87 %	4 356 535	37,99 %	8 649 387	48,31 %
Famille PASQUIER	168 245	1,44 %	288 708	1,59 %	168 245	1,44 %	288 708	1,60 %	190 745	1,66 %	321 208	1,79 %
Famille ODIN	361 170	3,09 %	433 032	2,38 %	336 670	2,88 %	408 532	2,26 %	327 670	2,86 %	399 532	2,23 %
CARAVELLE	292 971	2,50 %	292 971	1,61 %	69 672	0,60 %	101 774	0,56 %	69 672	0,61 %	69 672	0,39 %
GENINFO (Groupe SG)	1 434 700	12,26 %	2 869 400	15,79 %	1 434 700	12,29 %	2 869 400	15,88 %	1 434 700	12,51 %	2 869 400	16,03 %
IBI	837 414	7,15 %	837 414	4,61 %	602 784	5,17 %	602 784	3,34 %	594 356	5,18 %	594 356	3,32 %
Groupe CRÉDIT AGRICOLE	235 000	2,01 %	352 500	1,94 %	235 000	2,01 %	235 000	1,30 %	235 000	2,05 %	235 000	1,31 %
PUBLIC	3 993 631	34,11 %	4 452 836	24,49 %	4 465 750	38,26 %	4 911 399	27,19 %	4 257 657	37,13 %	4 766 352	26,62 %
AUTODÉTENTION	25 325	0,22 %	-	-	2 175	0,02 %	-	-	500	0,00 %	-	-
TOTAL	11 704 991	100,00 %	18 176 248	100,00 %	11 671 531	100,00 %	18 066 984	100,00 %	11 466 835	100,0 %	17 904 907	100,00 %

Sopra GMT, société anonyme de droit français, est une « holding animatrice » dont l'unique objet social est la détention d'actions Sopra Group. Son capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	31/12/2008	
	Actions	% du capital
Famille Pierre Pasquier	318 050	48,23 %
Famille François Odin	132 050	20,02 %
Caravelle	186 000	28,21 %
Management Sopra Group	23 320	3,54 %
TOTAL	659 420	100,00 %

Geninfo est une société de portefeuille détenue à 100 % par le groupe Société Générale. Elle est entrée au capital en 1996 par échange de titres lors de l'acquisition de la branche Intégration de Systèmes de SG2 par Sopra Group.

IBI est une holding financière de droit luxembourgeois détenue par M. José Sancho Garcia (Directeur Général de Sopra PROFIT, branche hispano-portugaise du Groupe en Intégration de Systèmes et de Solutions).

Le groupe **Crédit Agricole** est entré au capital de Sopra Group lors de l'acquisition d'Infosud Ingénierie en décembre 2003.

Caravelle est une holding diversifiée, contrôlée par M. Pierre-André Martel, par ailleurs administrateur de Sopra Group et de Sopra GMT.

Aucun actionnaire du public ne détient plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2008, Sopra Group ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre d'un contrat de liquidité (25 325 actions).

2.1. Franchissement de seuils

« Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que ceux prévus par la loi pour la détention de participations supérieures du capital » (article 29, troisième alinéa des statuts).

Aucun actionnaire autre que Sopra GMT, Geninfo (groupe Société Générale) et IBI n'a déclaré excéder ces seuils statutaires.

2.2. Nombre approximatif d'actionnaires

Au 28 février 2009, le capital de Sopra Group comportait 351 actionnaires nominatifs détenant 8 385 675 actions nominatives sur un total de 11 704 991 actions constituant le capital.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires de Sopra Group peut être estimé à plus de 10 000.

2.3. Pactes d'actionnaires déclarés auprès des autorités boursières

2.3.1. Pacte Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin et Geninfo

Il existe un pacte d'actionnaires signé le 4 juillet 2000 entre SOPRA GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et Geninfo (groupe Société Générale) d'autre part.

Ce pacte prévoit essentiellement :

- un droit de Geninfo de disposer de deux sièges au sein du Conseil de surveillance, tant que sa participation directe ou indirecte dans le capital de Sopra Group demeure au moins égale à 10 % d'un seul siège si celle-ci se situe entre 10 % et 5 %, mais au-delà de deux si celle-ci vient à dépasser les 20 % ;
- en cas de projet de cession d'actions Sopra Group à un tiers, un engagement mutuel d'information de l'existence d'un tel projet de cession et en cas de cession par Geninfo d'un ou plusieurs blocs d'actions (défini comme une cession portant sur un montant total égal ou supérieur à 5 % de la capitalisation boursière de Sopra Group ou à 7,5 M€) à une société concurrente, un droit de préemption du Groupe des fondateurs de Sopra Group (Sopra GMT, groupes familiaux de MM. François Odin et Pierre Pasquier) aux conditions du projet. En pareil cas, la notification initiale comporte l'indication du tiers acquéreur et les conditions financières de la cession projetée. À compter de la notification du projet, le groupe des fondateurs de Sopra Group dispose d'un délai de réponse de 40 jours au-delà duquel Geninfo est libre de céder au tiers dans les termes du projet. En cas de préemption par le groupe des fondateurs de Sopra Group, la cession a lieu dans les 20 jours suivant la notification de sa réponse à Geninfo.

Ce pacte a pris effet le 7 juillet 2000 pour une première période expirant le 30 juin 2001. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux ans.

2.3.2. Pacte Familles Pasquier et Odin et Société Caravelle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 29 septembre 2004 entre les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle qui déclarent agir de concert vis-à-vis des sociétés Sopra GMT et Sopra Group. Il régit leurs relations au sein de Sopra GMT et est conclu pour une durée de dix ans renouvelable automatiquement pour des périodes successives de cinq ans. Cette convention a fait l'objet d'un avis du Conseil des marchés financiers.

Ce pacte comporte notamment les stipulations suivantes :

■ transferts de titres Sopra GMT

Des droits de préemption réciproques en cas de cession de titres Sopra GMT sont consentis entre les groupes familiaux Pasquier et Odin d'une part et Caravelle d'autre part.

En outre, Caravelle bénéficie d'un droit de sortie prioritaire lui permettant de céder en priorité tout ou partie de ses titres Sopra GMT dans le cas où un ou plusieurs membres d'un groupe familial envisageraient de céder des titres Sopra GMT à un ou plusieurs membres de l'autre groupe familial ou à un tiers ;

■ modes de protection de l'investissement de Caravelle dans Sopra GMT et Sopra Group

Les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle s'engagent à faire en sorte que Sopra GMT ne cède aucune des actions Sopra Group qu'elle détient sans l'accord exprès et préalable de Caravelle, ne s'endette pas, n'augmente pas son capital et ne procède à aucune fusion ou autre opération ayant une incidence sur son capital, sans l'accord exprès et préalable de Caravelle, et que la position de Sopra GMT aux Assemblées Générales Extraordinaires de Sopra Group soit arrêtée d'un commun accord entre elles ;

■ composition du Conseil d'administration

Caravelle dispose d'un siège au Conseil d'administration de Sopra GMT (qui sera ainsi composé de 5 membres, dont 4 représentants des familles Pasquier et Odin) ; cette composition du Conseil d'administration sera ensuite ajustée en fonction de l'évolution de son actionnariat, étant précisé que tant que le groupe familial Pasquier et le groupe familial Odin détiendront de concert la majorité du capital et des droits de vote de Sopra GMT, le Conseil d'administration de Sopra GMT sera composé en majorité de membres désignés sur proposition concertée de ces deux groupes ;

■ « corporate governance » et gestion de Sopra Group

Le groupe familial Pasquier et le groupe familial Odin s'engageront à faire en sorte que Pierre-André Martel, Président-Directeur Général de Caravelle, conserve le siège dont il dispose actuellement au Conseil de surveillance de Sopra Group et que leurs membres faisant partie du Conseil de surveillance de Sopra Group ne proposent ou n'acceptent pas la nomination, la reconduction ou la révocation d'un membre du Directoire sans s'être préalablement concertés entre eux et avoir recueilli l'accord préalable de Caravelle, ce dernier ne pouvant être refusé sans motifs raisonnables. Par ailleurs, les groupes familiaux Pasquier et Odin et la société Caravelle s'engagent à faire en sorte que Pierre Pasquier accède à la présidence du Conseil de surveillance lorsqu'il quittera la présidence du Directoire de Sopra Group ;

■ éventuelle fusion entre Sopra GMT et Sopra Group

Les groupes familiaux Pasquier et Odin et Caravelle examineront à partir du 1^{er} janvier 2009 l'opportunité de procéder à la fusion de Sopra GMT et Sopra Group. À compter de cette date, si une ou plusieurs des parties au pacte, détenant individuellement ou ensemble au moins 5 % des droits de vote de Sopra GMT, demandent une telle opération, les autres parties s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts en vue de sa réalisation, dans la mesure où cette opération respecte l'intérêt de Sopra GMT.

3. Évolution du capital

Le capital social de Sopra Group est composé de 11 704 991 actions de 4 €, soit 46 818 964 € au 31 décembre 2008. Il a évolué au cours des dernières années de la façon suivante :

Année	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions			Apports
				Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion en € et réduction du nominal	36 762 640 €	4 €	7 352 528	9 190 660	22 751 569 €	- 22 751 569 €
1999	Augmentation de capital par levées d'options	37 985 140 €	4 €	305 625	9 496 285	1 222 500 €	928 517 €
2000	Augmentation de capital en rémunération des apports de titres des sociétés du groupe Orga Consultants	40 549 140 €	4 €	641 000	10 137 285	2 564 000 €	79 612 200 €
2000	Augmentation de capital par levées d'options	40 680 940 €	4 €	32 950	10 170 235	131 800 €	124 330 €
2001	Augmentation de capital par levées d'options	40 709 540 €	4 €	7 150	10 177 385	28 600 €	29 315 €
2002	Augmentation de capital par levées d'options	40 855 440 €	4 €	36 475	10 213 860	145 900 €	188 165 €
2003	Augmentation de capital en rémunération des titres Inforsud Ingénierie apportés par le groupe Crédit Agricole	41 795 440 €	4 €	235 000	10 448 860	940 000 €	7 192 000 €
2003	Augmentation de capital par levées d'options	42 194 100 €	4 €	99 665	10 548 525	398 660 €	1 067 356 €
2004	Augmentation de capital par levées d'options	42 927 800 €	4 €	183 425	10 731 950	733 700 €	2 088 547 €
2005	Augmentation de capital en rémunération de titres PROFit apportés par la société IBI	44 726 000 €	4 €	449 550	11 181 500	1 798 200 €	22 176 302 €
2005	Augmentation de capital par levées d'options	45 776 380 €	4 €	262 595	11 444 095	1 050 380 €	3 047 365 €
2006	Augmentation de capital par levées d'options	45 867 340 €	4 €	22 740	11 466 835	90 960 €	434 074 €
2007	Augmentation de capital par levées d'options	46 686 124 €	4 €	204 696	11 671 531	818 784 €	3 927 276 €
2008	Augmentation de capital par levées d'options	46 819 964 €	4 €	33 460	11 704 991	133 840 €	687 010 €

4. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration de Sopra Group

	Montant nominal de l'émission	Date d'échéance de l'autorisation	Nombre d'actions maximum
Actions Sopra Group	20 M€	14/07/2010	5 000 000
Obligations convertibles ou assimilées	300 M€	14/07/2010	5 000 000

5. Options de souscription d'actions

L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, ainsi que la politique d'actionariat salarié menée par le Groupe avant son introduction en Bourse, ont permis aux salariés de Sopra Group

d'acquérir ou d'être potentiellement acquéreurs de plus de 20 % des actions de leur entreprise.

Le tableau suivant résume l'état au 31 décembre 2008 des plans d'options de souscription d'actions attribuées par Sopra Group à ses collaborateurs :

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2008	Dont annulations en 2008	Nombre d'options exercées au 31/12/2008	Dont options exercées en 2008	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008
--------------------	-----------------------------------------	----------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----------------	-----------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------------

PLAN N° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 7/1/98) : émission maximum de 721 250 actions

13/01/98	614 000	1/10/02	12/01/06	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-
4/12/98	25 000	25/02/03	24/08/06	46,86 €	25 000	-	-	-	-
3/03/99	20 000	4/03/04	2/03/07	48,50 €	10 000	-	10 000	-	-
12/10/99	51 750	13/10/04	12/10/07	46,20 €	49 000	-	2 750	-	-
16/12/02	129 250	17/12/07	15/12/10	22,50 €	40 250	-	81 950	2 500	7 050
TOTAL	840 000				194 425	-	638 525	2 500	7 050

PLAN N° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/00) : émission maximum de 714 774 actions

29/06/00	33 900	30/06/05	29/06/08	73,00 €	33 800	-	-	-	100
22/03/01	301 500	23/03/06	22/03/09	61,40 €	283 500	-	-	-	18 000
19/12/01	34 600	20/12/06	19/12/09	61,40 €	34 600	-	-	-	-
24/04/02	6 000	25/04/07	23/04/10	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000
16/12/02	303 200	17/12/07	15/12/10	22,50 €	48 450	2 200	156 006	24 160	98 744
3/09/03	88 000	4/09/08	2/09/11	32,50 €	12 800	2 000	6 800	6 800	68 400
13/01/04	23 000	14/01/09	12/01/12	35,90 €	4 000	-	-	-	19 000
TOTAL	790 200				420 150	4 200	162 806	30 960	207 244

PLAN N° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/05) : émission maximum de 321 958 actions

25/07/06	30 000	26/07/11	24/07/14	57,85 €	30 000	30 000	-	-	-
21/12/06	67 000	22/12/11	20/12/14	58,80 €	11 500	6 500	-	-	55 500
8/01/07	5 000	9/01/12	7/01/15	60,37 €	5 000	-	-	-	-
18/03/08	50 000	19/03/13	17/03/16	45,30 €	9 500	9 500	-	-	40 500
TOTAL	152 000				56 000	46 000	-	-	96 000

PLAN N° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/08) : émission maximum de 350 145 actions

Aucune attribution n'a encore été effectuée au titre de ce plan.

TOTAL DES PLANS	50 200	33 460	310 294
------------------------	---------------	---------------	----------------

Au 31 décembre 2008, la dilution totale encourue serait de 2,84 % si les 310 294 options de souscription d'actions attribuées étaient exercées en totalité.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Dominique ILLIEN (attribution)	20 000	45,30	17/03/2016	N° 5

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance	Plan
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------	------------------	------

Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	18 505	45,30 €	17/02/2016	N° 5
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	---------	------------	------

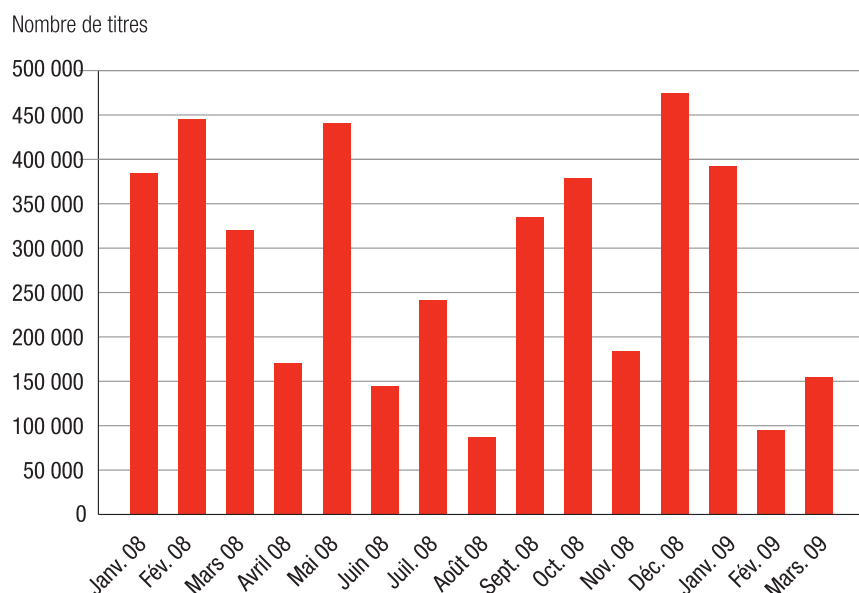
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	2 500	22,50 €	15/12/2010	N° 3
	5 000	32,50 €	02/09/2011	N° 4
	17 000	22,50 €	15/12/2010	N° 4

6. Cours de l'action



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

7. Échanges mois par mois



Source Euronext Paris : brochure des émetteurs

8. Évolution du cours de l'action

Mois	Nombre de séances de cotation	Cours cotés en €			Transactions	
		Plus haut	Plus bas	Moyenne clôture	Nombre de titres échangés	Capitaux (millions d'euros)
janv-08	22	54,21	38,00	44,16	384 339	16,63
févr-08	21	48,54	40,00	44,07	445 015	19,31
mars-08	19	47,35	42,10	44,82	320 262	14,23
avr-08	22	51,90	45,60	48,10	170 702	8,26
mai-08	21	57,00	49,30	53,61	441 471	23,50
juin-08	21	55,35	48,26	51,33	145 094	7,33
juil-08	23	51,50	43,00	48,52	241 118	11,74
août-08	21	56,80	48,59	52,86	87 557	4,63
sept-08	22	55,80	39,40	48,02	334 768	15,91
oct-08	23	43,10	32,11	37,92	378 461	13,96
nov-08	20	35,50	26,26	31,12	183 968	5,73
déc-08	21	27,90	23,11	24,83	475 181	11,73
janv-09	21	32,00	24,90	27,55	392 356	10,65
févr-09	20	32,99	28,00	30,93	95 261	2,97
mars-09	22	28,19	23,00	24,90	155 060	3,87

9. Revenus par action

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende
2004	10 731 950	0,80 €
2005	11 444 095	1,10 €
2006	11 466 835	1,35 €
2007	11 671 531	1,65 €
2008 *	11 704 991	1,65 €

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2009

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale font l'objet d'un reversement à l'État.

3

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.	Conseil d'administration et Direction Générale	30
2.	Commissaires aux comptes	35
3.	Conventions réglementées	35
4.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	37
	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société SOPRA Group	45

1. Conseil d'administration et Direction Générale

1.1. Composition du Conseil d'administration au 17 mars 2009

Prénom et nom (âge)	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat *	Principales fonctions exercées
Pierre PASQUIER (73 ans)	120 463 <i>Cf. Chap. 2</i>	Président du Conseil d'administration	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ PDG Sopra Group ■ Président Axway Software ■ PDG Orga Consultants ■ PDG SOPRA GMT ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Alain BRODELLE (66 ans)	100	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Néant
Philippe CITERNE (59 ans)	100	Membre du Conseil d'administration Président du Comité des rémunérations Président du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué Société Générale ■ Président Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET) ■ Président Rosbank ■ Administrateur Accor ■ Administrateur Général ■ Administrateur SG Hambros Bank & Trust Ltd ■ Administrateur Grosvenor Continental Europe SAS ■ Administrateur TCW Group
Gérard JEAN (61 ans)	1	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président-Directeur Général Altime SA ■ Président du Conseil de surveillance Altime Finances SA ■ Président du Conseil de surveillance Altime Industrie et Services SA
Dominique ILLIEN (55 ans)	11 250	Membre du Conseil d'administration	15/05/2008	2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué Sopra Group ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Pierre-André MARTEL (55 ans)	110 <i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité de sélection Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration Caravelle SA ■ Président-Directeur Général Cooper ■ Président-Directeur Général Nina SAS ■ Président-Directeur Général PX Holding ■ Président Marrel SAS ■ Président Edbro Pic (UK) ■ Président du Directoire Arcole Industries ■ Membre du Conseil d'administration de SOPRA GMT ■ Membre du Conseil de surveillance groupe Norbert Dentressangle

Prénom et nom (âge)	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat *	Principales fonctions exercées
Bernard MICHEL (61 ans)	101	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur du Pôle Crédit Agricole Assurances ■ Membre du Comité Exécutif Crédit Agricole SA ■ Président Aeprim ■ Président du Conseil d'administration Crédit Agricole Immobilier ■ Président du Conseil d'administration Unimo ■ Président de la Commission de Gestion Provisoire Caisse Régionale Corse ■ Président du Conseil de surveillance France Capital ■ Président du Conseil de surveillance Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET) ■ Vice-Président du Conseil de surveillance CPR Billets ■ Administrateur Vice-Président Predica ■ Administrateur Attica (GIE) ■ Administrateur Caam Real Estate ■ Administrateur Cholet Dupont ■ Administrateur Crédit Agricole Leasing ■ Administrateur Crédit Agricole Reinsurance SA (Luxembourg) ■ Administrateur Crédit Agricole Risk insurance SA (Luxembourg) ■ Censeur Sacam Square Habitat ■ Membre du Conseil d'administration Litho Promotion ■ Représentant permanent Crédit Agricole SA ■ Membre du Conseil de surveillance Fonds de Garantie des Dépôts ■ Représentant Permanent Crédit Agricole SA ■ Membre du Conseil de surveillance Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement
François ODIN (76 ans)	52 742 <i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directeur Général Délégué SOPRA GMT ■ Administrateur Axway Software ■ Président de Régence SAS ■ Président de Sopra PROFit SAU (Espagne) ■ Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe
Hervé SAINT-SAUVEUR (64 ans)	100	Membre du Conseil d'administration Président du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et Vice-Président de LCH Clearnet Group Limited (Royaume-Uni) ■ Administrateur de LCH Clearnet SA ■ Administrateur de la Fondation de France ■ Administrateur de Sogécap ■ Membre élu de la CCI Paris ■ Vice-Président du pôle de compétitivité Finance Innovation
José SANCHO GARCIA (60 ans)	<i>Cf. Chap. 2</i>	Membre du Conseil d'administration	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur Information Business Integration SA ■ Membre du Conseil de FINAVES II ■ Administrateur Panda Security ■ Administrateur Bkool
Gérard VINCENT (67 ans)	5 000	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité des comptes	30/05/2006	2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Délégué Consulaire CCI Lyon ■ Assesseur au TASS de Lyon

* Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice

Les membres du Conseil d'administration considérés comme indépendants suivant la définition donnée dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de 2008 sont Messieurs :

- Alain BRODELLE ;
- Gérard JEAN ;
- Bernard MICHEL ;
- Hervé SAINT-SAUVEUR ;
- Gérard VINCENT.

Les membres du Conseil d'administration ont tous une expertise en matière de gestion.

Par ailleurs, aucun d'entre eux n'a déclaré :

- avoir un lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration ;
- avoir été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ou sanction publique ;
- avoir été impliqué dans une faillite au cours des cinq dernières années en tant que membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de Direction ou d'un Conseil de surveillance ;
- avoir un conflit d'intérêt dans l'exercice de sa fonction.

1.2. Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux occupant une fonction dans le Groupe et ayant perçu une rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2008 sont :

- Pierre PASQUIER, Président-Directeur Général ;
- Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué ;
- José SANCHO GARCIA, administrateur ayant perçu une rémunération en Espagne au titre de ses fonctions d'administrateur délégué de Sopra PROFIT auxquelles il a été mis fin le 12 janvier 2009.

Les membres du Conseil d'administration occupant une fonction dans le Groupe ont perçu en 2008 sur les résultats 2007 et en 2009 sur les résultats 2008 une part variable assise sur :

- 40 % du salaire fixe à objectifs personnels et collectifs atteints ;
- pouvant atteindre 60 % en cas de très bonne performance.

Il n'existe pas de régimes complémentaires de retraite spécifiques.

1.2.1. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	390 603 €	362 695 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	390 603 €	362 695 €

1.2.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	2008		2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	250 510 €	250 510 €	231 010 €	231 010 €
Rémunération variable	125 000 €	115 505 €	115 505 €	59 455 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	8 481 €	9 321 €	9 321 €	5 813 €
Avantages en nature	6 612 €	6 612 €	6 859 €	6 859 €
TOTAL	390 603 €	381 948 €	362 695 €	303 137 €

1.2.3. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Dominique Illien, Directeur Général Délégué

	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	629 633 €	404 824 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	219 600 €	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	849 233 €	404 824 €

* Juste valeur des options à la date d'attribution (cf. le paragraphe plan d'options de souscription d'action de la note « capitaux propres consolidés » aux états financiers consolidés)

M. Dominique ILLIEN a rejoint Sopra Group en juin 2007 et en a été nommé administrateur lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

1.2.4. Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Dominique Illien, Directeur Général Délégué

	2008		2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	504 872 €	504 872 €	254 248 €	254 248 €
Rémunération variable	110 242 €	145 833 €	145 833 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	6 392 €	-	-	-
Avantages en nature	8 127 €	8 127 €	4 743 €	4 743 €
TOTAL	629 633 €	658 832 €	404 824 €	258 991 €

1.2.5. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. José Sancho Garcia, administrateur délégué de Sopra PROFit (Espagne)

	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	383 089 €	408 086 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	383 089 €	408 086 €

Il a été mis fin le 12 janvier 2009 aux fonctions d'administrateur délégué de Sopra PROFit exercées par M. José SANCHO GARCIA. En application de son contrat de travail, M. José SANCHO GARCIA a perçu une indemnité de départ de 151 195 € incluant un préavis de six mois non effectué.

1.2.6. Tableau récapitulatif des rémunérations de M. José Sancho Garcia, administrateur délégué de Sopra PROFit (Espagne)

	2008		2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Rémunération variable	126 000 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	7 089 €	8 086 €	8 086 €	4 875 €
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	383 089 €	408 086 €	408 086 €	329 875 €

1.2.7. Tableau sur les jetons de présence dus au titre des exercices 2008 & 2007

(en italique, membres du Comité des comptes)	2008	2007
Alain BRODELLE	11 266 €	9 938 €
Philippe CITERNE	7 785 €	7 469 €
Gérard JEAN	10 570 €	11 173 €
Dominique ILLIEN	6 392 €	-
<i>Pierre-André MARTEL</i>	17 658 €	11 173 €
<i>Bernard MICHEL</i>	16 962 €	9 938 €
<i>François ODIN</i>	15 570 €	11 173 €
Pierre PASQUIER	8 481 €	9 321 €
<i>Hervé SAINT-SAUVEUR</i>	16 962 €	10 556 €
José SANCHO GARCIA	7 089 €	8 086 €
<i>Gérard VINCENT</i>	16 266 €	11 173 €
TOTAL	135 000 €	100 000 €

Le total des jetons de présence à répartir pour l'exercice 2008 s'élevait à 135 000 € (sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008) :

- 110 000 € ont été répartis à hauteur de 50 % de façon égalitaire entre l'ensemble des membres du Conseil et les 50 % restants en

fonction de la présence effective aux réunions du Conseil et des différents comités constitués en son sein ;

- 25 000 € ont été répartis à égalité entre les membres du Comité des comptes.

1.2.8. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Dominique ILLIEN	Plan n° 5 du 26/05/2005	Souscription	219 600 € *	20 000	45,30 €	19/03/2013-17/03/2016

* Juste valeur des options à la date d'attribution (cf. le paragraphe plan d'options de souscription d'action de la note « capitaux propres consolidés » aux états financiers consolidés)

Le contrat conclu avec M. Dominique Illien lorsqu'il a rejoint le Groupe en 2007 stipule que 20 000 options de souscription d'actions lui seront attribuées chaque année pendant cinq ans à compter de

2008 ; l'attribution et l'exercice des options étant conditionnés par la présence de M. Dominique Illien au sein du Groupe.

1.2.9. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

1.2.10. Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation	Date d'acquisition	Date de disponibilité
-	-	-	-	-	-

1.2.11. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

1.3. Rôle, fonctionnement et organisation du Conseil d'administration

Les informations concernant le rôle, le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration sont données dans le Rapport du Président du Conseil d'administration au paragraphe 4.1.

2. Commissaires aux comptes

2.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- **Cabinet Mazars** représenté par Pierre SARDET, titulaire ;
- **Jean-Louis SIMON**, suppléant ;
- **Auditeurs & Conseils Associés SA** représenté par Philippe RONIN, titulaire ;
- **AEG Finances**, suppléant.

2.2. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)

	Mazars				Auditeurs & Conseils Associés (NEXIA)			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
■ Émetteur	293	279	39 %	45 %	150	143	50 %	49 %
■ Filiales intégrées globalement	343	299	46 %	47 %	116	96	39 %	33 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
■ Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Filiales intégrées globalement	66	12	9 %	2 %	10	18	3 %	6 %
Sous-total	702	590	95 %	94 %	276	257	92 %	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	40	40	5 %	6 %	15	20	5 %	7 %
Autres	-	-	-	-	10	12	3 %	4 %
Sous-total	40	40	5 %	6 %	25	32	8 %	11 %
TOTAL	742	630	100 %	100 %	301	289	100 %	100 %

3. Conventions réglementées

3.1. Nouvelles conventions signées en 2008

Néant.

3.2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

3.2.1. Conventions conclues entre Sopra Group et M. Dominique ILLIEN

Convention relative à l'indemnité en cas de cessation de fonctions de Monsieur Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué (autorisation du Conseil d'administration du 20 juin 2007) devenue sans objet.

Nature et objet : garantie en cas de départ avant le 31 décembre 2008 à l'initiative de Sopra Group, hors cas de faute grave ou lourde.

Modalités : cette convention prévoyait :

- une indemnité de cessation de fonctions égale à 16 fois le montant brut de la dernière rémunération mensuelle fixe perçue avant rupture du mandat, soit 652 000 € ;

- l'exonération des conditions de présence pour exercer à bonne date la moitié des options de souscription d'actions acquises à la fin du mandat.

3.2.2. Conventions conclues entre Sopra Group et Orga Consultants

Convention	Impact au titre de l'exercice 2008
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur de 1 580 980 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit à hauteur de 61 534 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 226 800 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 1 041 500 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit à hauteur de 675 900 €
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 17 255 €

3.2.3. Conventions conclues entre Sopra Group et Axway Software

Convention	Impact au titre de l'exercice 2008
Convention de mise à disposition de locaux	Produit à hauteur de 2 842 044 €
Convention de refacturation de charges Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit à hauteur de 274 818 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit à hauteur de 2 205 053 €
Convention d'assistance (Directions Fonctionnelles)	Produit à hauteur de 2 623 000 €
Convention de support commercial Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2008
Convention d'intégration fiscale Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge à hauteur de 25 179 €

3.2.4. Conventions de trésorerie et abandons de créances

Sociétés concernées		Solde du compte courant chez Sopra Group au 31 décembre 2008 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)	Charges (-)/ produits (+)	Abandons de créances
Axway	SD	78 476 565 €	3 130 956 €	
Orga Consultants	SC	16 934 156 €	- 583 224 €	
Sopra Group Ltd	SD	0 €	742 813 €	
Sopra Belux	SD	55 000 €	11 836 €	
Sopra Group GmbH	SD	764 500 €	24 968 €	
Sopra Group SpA	SD	0 €	42 547 €	
Valoris Iberia	SD	990 000 €	26 798 €	
CS Sopra España	SD	0 €	57 832 €	- 477 527 €
SopraNtic	SD	448 306 €	13 516 €	
Sopra Informatique	SC	10 302 889 €	- 237 159 €	
Sopra PROFit	SC	29 800 000 €	- 821 933 €	
Sopra Luxembourg	SC	170 238 €	- 4 344 €	
Business Architects International NV	SC	14 488 917 €	- 828 590 €	
Sopra India Private Ltd	SD	93 155 €	0 €	

4. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne

L'objet du présent rapport, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce est de rendre compte aux actionnaires :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise.

Le premier paragraphe, consacré au Conseil d'administration, s'appuie sur le *Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* publié en décembre 2008 par l'AFEP et le MEDEF (disponible sur le site Internet du MEDEF). Le deuxième paragraphe renvoie aux dispositions statutaires concernant les Assemblées Générales et les droits des actionnaires. Le troisième paragraphe, concernant le contrôle interne et la gestion des risques, se fonde quant à lui sur le cadre de référence défini par le groupe de place établi sous l'égide de l'AMF et complété par le guide d'application relatif au contrôle interne et à l'information comptable et financière publié en janvier 2007.

4.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1. Composition du Conseil d'administration et rémunération de ses membres

La composition du Conseil d'administration et la rémunération de ses membres sont présentées au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence 2008.

4.1.2. Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi, les statuts, un règlement intérieur et une charte.

Dispositions légales

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Dispositions statutaires

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet des articles 14 à 21 des statuts, se reporter au chapitre 8 du document de référence : Informations administratives et juridiques.

Les statuts s'écartent actuellement des préconisations du Code d'entreprise AFEP-MEDEF sur la durée du mandat des administrateurs : celle-ci est, pour des raisons historiques, fixée à six ans.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur traite des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, comités, conflits d'intérêts, jetons de présence, secret, représentants du comité d'entreprise.

Charte des membres du Conseil d'administration

Une charte est consacrée aux points suivants : représentation, missions et conditions d'exercice, connaissance des droits et obligations, actions possédées à titre personnel, déontologie des opérations de Bourse, transparence, conflits d'intérêts, assiduité, secret.

Les statuts, le règlement intérieur et la charte du Conseil d'administration sont disponibles sur simple demande à la Direction de la Communication du Groupe.

4.1.3. Séances du Conseil d'administration

Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice et participation des administrateurs

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins cinq fois par an.

Un calendrier annuel des réunions comportant un ordre du jour indicatif est établi par le Conseil et peut être modifié en cas d'événement particulier le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2008. Le taux de participation a été de 85 % soit 45 participations sur un total de 53 (11 membres composent le Conseil depuis l'Assemblée Générale du 15 mai 2008).

Le Conseil d'administration a régulièrement été informé des travaux du Comité des comptes et des Comités de rémunération et de sélection.

Sujets de délibération

Les principaux sujets de délibération en 2008 ont porté sur :

- l'organisation et le calendrier des réunions ;
- les réalisations trimestrielles ;
- le budget 2008 et les orientations majeures ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007 ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2008 ;
- l'approbation des recommandations du Comité des rémunérations ;
- l'autorisation de conventions et engagements réglementés ;
- l'augmentation du capital par levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2007 ;

- la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2008 ;
- l'arrêté des documents d'information financière et prévisionnelle ;
- les projets d'acquisition.

4.1.4. Accès à l'information des membres du Conseil d'administration

Diffusion de l'information - dossiers préparatoires

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que :

- chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Formation

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat ».

Compte tenu de l'expérience et de l'ancienneté des membres du Conseil d'administration, aucune formation n'a été jugée nécessaire en 2008.

4.1.5. Comités du Conseil d'administration

Le Comité des comptes

Le Comité des comptes a été créé le 2 mars 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est composé de :

- Hervé Saint-Sauveur, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Bernard Michel ;
- François Odin ;
- Gérard Vincent.

Le Comité des comptes a pour principales missions :

- l'examen des comptes, en vue notamment :
 - de statuer sur l'exposition aux risques et sur les engagements hors bilan,
 - de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations,
 - de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables ;
- la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;

- la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni cinq fois en 2008 en présence des Commissaires aux comptes. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- les tests de dépréciation 2007 ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007 ;
- le périmètre et les modalités d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- l'organisation et le programme de travail 2008 de l'audit interne Groupe ;
- l'exposition du Groupe au risque de change ;
- l'endettement financier ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2008 ;
- les prix de transfert et les frais de siège.

Les Commissaires aux comptes ont été auditionnés une fois par le Comité en dehors de la présence du management.

Les Comités des rémunérations et de sélection

Les comités des rémunérations et de sélection fonctionnent aujourd'hui sur la base des délibérations ayant conduit à leur création et ne sont pas encore dotés d'un règlement intérieur.

Le Comité des rémunérations a été créé le 27 avril 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Il est composé de :

- Philippe Citerne, Président ;
- Pierre-André Martel ;
- Gérard Jean ;
- Alain Brodelle.

Il a pour principales missions :

- de déterminer les rémunérations fixes et variables et les avantages consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants de l'entreprise ;
- de vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leurs rémunérations variables ;
- de vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options et jetons de présence consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants.

Le Comité de sélection a été constitué le 22 octobre 2004 et renouvelé le 30 mai 2006. Sa composition est identique à celle du Comité des rémunérations. Ses missions principales sont les suivantes :

- faire des propositions pour la nomination des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- conduire l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise.

Ces deux comités se réunissent selon le même calendrier. Ils se sont réunis quatre fois en 2008. Les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- l'application des clauses de complément de prix liées aux acquisitions de Newell & Budge et de PROFit ;

- les rémunérations fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) : principes, conditions d'accès et décisions en fonction des réalisations de chacun ;
- la répartition des jetons de présence 2007 ;
- le statut du Directeur Général Délégué ;
- l'attribution d'options de souscription d'actions ;
- la politique salariale du Groupe pour 2009.

4.1.6. L'évaluation du Conseil d'administration

L'évaluation du Conseil d'administration a été confiée au Comité de sélection.

4.2. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les principales dispositions statutaires relatives aux Assemblées Générales, droits et obligations des actionnaires sont reprises dans le chapitre 8 du document de référence : Informations administratives et juridiques.

4.3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

Définition du contrôle interne

Suivant la définition du groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers en vue de l'élaboration d'un cadre de référence, le contrôle interne est « *un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :*

- *la conformité aux lois et règlements ;*
- *l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;*
- *le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;*
- *la fiabilité des informations financières ;*

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources » sans pouvoir toutefois « fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. »

La Direction Générale du Groupe a lancé en avril 2006 une démarche d'adaptation de son dispositif de contrôle interne qui a pris en compte, dès sa publication, le cadre de référence issu des travaux du groupe de place. Cette adaptation n'a pas touché l'essentiel du dispositif déjà à l'œuvre dans la Société depuis de nombreuses années mais a permis de le compléter.

Cette démarche concerne l'ensemble du Groupe. Axée dans un premier temps sur les activités d'Intégration de Systèmes et de Solutions en France, elle s'appliquera progressivement à l'ensemble des filiales (tous pays, toutes activités).

Présentation retenue

Ce paragraphe s'attache tout d'abord à présenter les cinq composantes du contrôle interne telles qu'elles sont mises en œuvre dans le Groupe :

- organisation (a) ;
- diffusion interne de l'information (b) ;
- dispositif de recensement et de gestion des risques (c) ;
- activités de contrôle (d) ;
- surveillance du dispositif (e).

La production de l'information comptable et financière publiée fait ensuite l'objet d'un point spécifique.

Enfin, la dernière partie porte sur la mesure et la maîtrise des principaux risques identifiés.

4.3.1. Composantes du dispositif de contrôle interne

a. Organisation

L'organisation recouvre l'organisation juridique, opérationnelle et fonctionnelle proprement dite, les Ressources Humaines, le système d'information, les procédures et les outils.

Organisation sociale, opérationnelle et fonctionnelle

Organisation sociale

Le Groupe fait l'objet d'une organisation juridique la plus simple possible faisant intervenir en général une seule société par métier et par pays sauf pendant de courtes durées après les acquisitions, rapidement suivies d'opérations de fusion-absorption, ou en cas d'accords particuliers prévoyant la participation, limitée dans le temps, de managers au capital de certaines filiales.

Les sociétés sont toutes consolidées par intégration globale, le Groupe détenant dans presque tous les cas 100 % du capital de ses filiales. De ce fait, le Groupe est en situation de contrôle sur toutes les sociétés le composant. Il n'existe pas d'entités ad hoc situées hors du champ de la consolidation.

Organisation opérationnelle

Indépendamment de l'activité exercée (Intégration de Systèmes France, Conseil en Stratégie et Management, Intégration de Systèmes et de Solutions international, Axway), l'organisation opérationnelle du Groupe repose sur seulement trois niveaux hiérarchiques :

- le premier niveau correspond au Comité Exécutif du Groupe. Il intervient au niveau stratégique et supervise les dispositifs opérationnels (organisation, système de pilotage, grandes affaires...). Organisé autour de la Direction Générale, le Comité Exécutif compte à ce jour une dizaine de personnes ;
- le second niveau est constitué :
 - de divisions pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en France ; ces divisions sont centrées sur un marché, une offre, une solution ou une région,
 - de pays pour l'Intégration de Systèmes & Solutions à l'international,
 - de filiales pour le Conseil (Orga Consultants) et Axway.

Ces entités de second niveau sont au nombre d'une trentaine. Leur Directeur est placé sous l'autorité d'un membre du Comité Exécutif ou, dans le cas des filiales notamment, y appartient lui-même ;

- le troisième niveau correspond aux unités opérationnelles qui, dénommées agences ou unités d'affaires ou encore centres de compétences, sont les entités au sein desquelles s'exerce toute l'activité du Groupe. Les unités opérationnelles exercent une fonction globale de management : elles sont responsables de leur activité commerciale, de leur production, de la gestion de leurs Ressources Humaines, de leur reporting dans le cadre du système de gestion du Groupe, le tout sous le contrôle et/ou l'assistance des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles.

Organisation fonctionnelle

Les entités transverses (Direction Industrielle, Grands Programmes Commerciaux) ou strictement fonctionnelles (Achats, logistique et transports, Administration et finances, Communication, Contrôle interne, Informatique interne, Juridique, Ressources Humaines, Moyens et sécurité informatiques) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe au sein de la société Sopra Group et dépendent directement de la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local. Les Directions Fonctionnelles contribuent au contrôle de l'ensemble du Groupe et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ressources Humaines

Le recrutement est essentiellement orienté vers des postes d'ingénieurs débutants ou requérant une compétence spécifique. Les postes d'encadrement sont généralement pourvus par promotion interne ce qui permet au Groupe de s'appuyer sur un encadrement partageant des valeurs et une culture homogènes.

La formation, pilotée par Sopra Group Academy, joue un rôle essentiel dans le développement des compétences nécessaires au fonctionnement du Groupe (cf. Sopra Group et ses activités, paragraphe 8 : « Ressources Humaines »).

La transmission des « fondamentaux » (valeurs, bonnes pratiques) représente environ 20 % de l'effort total de formation. Pour le seul encadrement, un large programme de formation a permis en 2008 à environ 800 participants de passer une nouvelle fois en revue le système de valeurs du Groupe, d'actualiser leurs connaissances sur l'organisation et de se perfectionner aux techniques de management.

Système d'information

Le système d'information est conçu pour contribuer à structurer des réunions de pilotage normalisées pour l'ensemble du Groupe et produire l'information comptable et financière.

Les systèmes informatiques sont sous la responsabilité de deux Directions Fonctionnelles directement rattachées à la Direction Générale. L'une est en charge des moyens informatiques (y compris les achats) et de la sécurité, l'autre développe ou sélectionne les applications utilisées pour les besoins internes du Groupe.

En travaillant de façon permanente à l'évolution du système d'information, ces deux Directions accompagnent la croissance du Groupe dans l'ensemble de ses dimensions : croissance organique, intégration des acquisitions, extension de l'implantation géographique, développement des différents métiers.

Les objectifs de ces Directions sont d'adapter au mieux le système d'information aux besoins opérationnels du Groupe, d'assurer la sécurité physique et logique des données auxquelles un accès permanent doit être garanti, de maintenir le coût du système d'information au niveau le plus bas compatible avec les contraintes de service.

Procédures

Le Groupe dispose de règles et procédures couvrant les domaines de l'organisation et du pilotage, de la gestion et du système d'information, des Ressources Humaines, de la production et de la qualité, de l'activité commerciale, des achats et transports.

Leur établissement, leur maintenance, leur diffusion dans le cadre d'un plan de formation et le contrôle de leur application relèvent de la responsabilité des Directions Fonctionnelles concernées agissant dans le cadre fixé par la Direction Générale du Groupe.

Ces procédures sont accessibles en permanence sur un Intranet dédié.

En France, un bulletin mensuel destiné à l'ensemble de la structure opérationnelle et fonctionnelle annonce ou accompagne les grandes évolutions en matière de procédures et d'outillage et renvoie systématiquement vers les documents de référence accessibles sur l'Intranet. Une version internationale de ce bulletin est à l'étude.

Compte tenu des métiers exercés, le Système Qualité de Sopra Group constitue une pièce majeure du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et mérite une mention particulière.

Le Système Qualité est défini, documenté et entretenu par la Direction Qualité. Il couvre les activités d'Intégration de Systèmes & Solutions de Sopra et les prestations associées à ces activités.

L'organisation, les procédures, les processus et les moyens mis en œuvre au service de la qualité concernent les domaines suivants : l'avant-vente, la production, la gestion des Ressources Humaines et le management du Système Qualité.

Les fondamentaux du Système Qualité sont décrits dans un manuel Qualité complété par des guides de procédures et des manuels opératoires.

L'internationalisation du Groupe rend de plus en plus nécessaire la prise en compte de la problématique de la langue. Les trois langues utilisées dans les outils et les communications du Groupe sont le Français, l'Anglais et l'Espagnol. L'ensemble de la documentation de référence n'est toutefois pas disponible à ce jour dans l'ensemble de ces langues.

Outils

La centralisation des fonctions évoquée dans les paragraphes relatifs à l'organisation et au système d'information conduit à une standardisation du matériel et des applications informatiques.

Les applications de gestion et les outils bureautiques conçus pour normaliser les documents produits par le Groupe sont déployés dans l'ensemble des filiales.

Les besoins liés à des réglementations, des modes de fonctionnement ou des contraintes métier spécifiques sont pris en compte à chaque fois que nécessaire.

b. Diffusion interne de l'information

Description générale du Système d'Information, de Pilotage et de Contrôle (SIPC)

Ce système a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction Générale et de façon descendante vers les agences mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former. Il obéit à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés :

- la semaine pour le mois en cours, avec une priorité accordée au suivi des affaires commerciales, de la production et des Ressources Humaines ;
- le mois pour l'année en cours (un accent particulier étant mis sur les trois prochains mois), avec, en plus des sujets évoqués chaque semaine, un éclairage particulier apporté aux données économiques : réalisations du mois précédent, révision des prévisions annuelles, suivi budgétaire... ;
- l'année dans le cadre du plan stratégique et de la démarche budgétaire.

Les réunions de pilotage sont tenues aux différents niveaux évoqués ci-dessus : unités opérationnelles (elles-mêmes organisées en projets), divisions ou filiales, Comité Exécutif Groupe.

Cette organisation du pilotage de l'entreprise s'appuie sur un système informatique de gestion développé par le Groupe.

Application du SIPC à l'ensemble des entités du Groupe

Ce système est déployé sur l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est implanté dans les plus brefs délais dans chaque société acquise. La couverture totale du Groupe par le SIPC est un profond vecteur de cohésion, d'appropriation des valeurs et pratiques communes du Groupe, et de contrôle.

c. Dispositif de recensement et de gestion des risques

Les séquences de pilotage hebdomadaires, mensuelles et annuelles (budget) décrites dans le paragraphe précédent sont l'occasion d'un recensement des risques courts (alertes) ou longs (risques structurels). Ces séquences concernent aussi bien les Directions Opérationnelles que les Directions Fonctionnelles.

Les alertes remontées lors de ces séquences sont évaluées et traitées au niveau approprié (agence, division/filiale, Groupe). Elles font l'objet de plans d'action suivis.

Concernant les risques structurels, une cartographie (définie comme leur recensement, leur définition et leur hiérarchisation) est en cours d'achèvement. Pilotée par un représentant de la Direction Générale, la démarche consiste dans un premier temps à produire, dans le cadre de groupes de travail associant des responsables opérationnels et fonctionnels, une cartographie des risques, des objectifs de contrôle interne, une évaluation des dispositifs existants et enfin des recommandations d'amélioration permettant de réduire les risques inhérents à l'activité. Cette cartographie fera l'objet d'une mise à jour régulière et d'une présentation annuelle au Comité des comptes.

d. Activités de contrôle

Au-delà de l'autocontrôle et du contrôle hiérarchique exercé par les responsables opérationnels de tout niveau, en application des règles de délégation, les fonctions jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures ou en effectuant des contrôles a posteriori sur l'application des procédures et les résultats obtenus (notamment contrôle de la qualité des données saisies dans le système d'information).

Un rôle particulier est dévolu à la Direction Administration et Finances au titre du contrôle de gestion et à la Direction Industrielle dans le cadre du management du Système Qualité.

Direction Administration Finances (Contrôle de gestion)

Le Contrôle de gestion relève de la Direction Administration et Finances. Il compte environ vingt-cinq personnes à ce jour. Le Contrôle de gestion a pour principales missions de consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne, d'exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles, de contrôler l'application des règles et procédures du Groupe, d'assister les responsables opérationnels, de former les participants au système de gestion, de réaliser des revues généralement trimestrielles des unités (220 revues en 2008), de réaliser le rapprochement entre le système de gestion interne et la comptabilité générale.

Direction Industrielle (Management du Système Qualité)

Le management de la qualité met en jeu au quotidien la structure opérationnelle et la structure qualité.

Des séquences mensuelles de pilotage permettent de faire une synthèse de la qualité à tous les niveaux, de suivre les objectifs qualité annuels définis lors des revues de Direction et de décider des plans d'actions pertinents pour améliorer en permanence la qualité des produits et prestations de Sopra Group.

Dix-huit « audits de structure » visant à vérifier l'application et l'efficacité du Système Qualité auprès des acteurs concernés de la structure de Sopra Group (management, commerce, relais qualité en opérations) ont été effectués en 2008.

La Structure qualité de Sopra Group est indépendante du dispositif de management des projets. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » aux projets dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité, le respect et l'efficacité du dispositif d'assurance qualité décrit dans le Plan Qualité Projet.

Une revue annuelle de Direction permet de s'assurer que le Système Qualité demeure pertinent, adéquat et efficace. Cette revue s'appuie notamment sur une synthèse des revues de projet et des audits de structure effectués à tous les niveaux de l'organisation. Lors de cette revue, la pertinence de la politique qualité est appréciée, les objectifs qualité annuels sont définis et les opportunités d'évolution et d'amélioration du Système Qualité sont évaluées. Cette revue se fait au niveau de la Direction Générale et à celui des Directions de Division ou de Filiale.

Des revues systématiques sont menées sur les projets, lors des phases-clés de leur cycle de vie. Organisées par la Direction Industrielle, ou bien par les relais locaux de la Structure Qualité, ces

revues permettent un regard externe sur la situation et l'organisation des projets. En 2008, environ 1 100 missions de revue ont ainsi été conduites.

L'efficacité des actions entreprises suite aux séquences de pilotage, audits et revues est contrôlée par la Direction Industrielle. Par ailleurs, des plans annuels d'amélioration du Système Qualité sont décidés lors de la revue annuelle effectuée par la Direction Générale.

e. Surveillance du dispositif de contrôle interne

Dispositif interne de surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Les organes de Direction jouent aussi dans ce domaine un rôle-clé.

Président-Directeur Général (Direction du Contrôle interne)

Une surveillance du dispositif de contrôle interne est exercée par le Président-Directeur Général qui a créé pour l'assister dans cette activité une Direction du Contrôle interne (opérationnelle à partir de l'exercice 2008).

La Direction du Contrôle interne dont l'effectif s'élève à trois personnes a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- l'élaboration de toutes préconisations pour améliorer le fonctionnement du Groupe ;
- le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues par la Direction Générale ;
- l'actualisation de la cartographie des risques.

La Direction Générale arrête le plan d'audit notamment sur la base de la cartographie des risques et des priorités qu'elle a retenues pour l'année.

Conseil d'administration (Comité des comptes)

Le Comité des comptes s'informe de l'activité de la Direction du Contrôle interne en auditionnant deux fois par an le Directeur du Contrôle interne en présence des Commissaires aux comptes.

Ces auditions sont notamment consacrées aux présentations de la cartographie des risques et du plan annuel d'audit interne.

Dispositif externe

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux comptes et des auditeurs AFAQ AFNOR Certification pour le Système Qualité.

Commissaires aux comptes

La mission des Commissaires aux comptes inclut une appréciation du contrôle interne.

Auditeurs AFAQ AFNOR Certification

La démarche d'audit vise à s'assurer, d'une part, que le Système Qualité est bien conforme aux standards internationaux et, d'autre part, que le Système Qualité est bien appliqué sur l'ensemble du périmètre certifié.

Chaque année l'AFNOR choisit elle-même les sites visités en fonction de leur ancienneté de visite et de la représentativité de leur activité.

L'esprit de cette démarche d'audit est d'identifier les pistes d'amélioration du système de management de la qualité pour en augmenter continuellement la performance.

4.3.2. Production de l'information comptable et financière

a. Pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Nombre d'entités comptables réduit

Comme indiqué plus haut, les structures juridiques, et par conséquent les entités comptables, sont en nombre limité, ce qui est à la fois porteur d'économies de fonctionnement et de nature à limiter les risques inhérents à la fonction.

Centralisation de la fonction comptable et financière

Comme l'ensemble des fonctions, la fonction financière et comptable est très centralisée au sein de la société Sopra Group. Les équipes locales sont dimensionnées en conséquence, de façon à pouvoir servir au mieux leur rôle de relais dans les filiales.

Les attributions de la Direction Administration et Finances recouvrent principalement la production des comptabilités des différentes sociétés du Groupe, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie, la participation à la communication financière et au secrétariat juridique.

Supervision de la fonction comptable et financière

Implication de la Direction Générale

La Direction Administration et Finances est rattachée à la Direction Générale du Groupe. Comme l'ensemble des entités du Groupe, elle participe au système de pilotage décrit ci-dessus : réunions hebdomadaires centrées sur le fonctionnement courant, réunions mensuelles consacrées à un examen détaillé des chiffres (réalisations et prévisions), à l'organisation de la fonction et au suivi des grands projets.

La Direction Générale est impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle sur l'information comptable et financière. Il arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. Il s'appuie sur un Comité des comptes regroupant cinq de ses membres (cf. paragraphe 4.1.5 ci-dessus).

Organisation du système d'information comptable

Comptabilité générale

Toutes les sociétés du Groupe font des arrêtés de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels du Groupe. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Des prévisions de trésorerie mensualisées sont établies pour toutes les sociétés.

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont présentées dans les notes aux comptes consolidés.

Elles font l'objet d'une revue particulière par le Comité des comptes.

L'application des règles de valorisation des projets suivant la méthode à l'avancement fait l'objet d'un contrôle permanent assuré conjointement par la Direction Industrielle (validation du reste à engager) et par la Direction Administration et Finances.

b. Élaboration de l'information comptable et financière publiée

Rapprochement des données comptables du système de gestion interne

Toutes les entités du Groupe produisent un budget mensualisé, un compte d'exploitation mensuel et des prévisions révisées mensuellement. Ces applications qui visent avant tout à rendre compte de la réalité opérationnelle reposent sur des règles de gestion simples qui permettent une grande lisibilité.

Le processus budgétaire qui se déroule sur une période courte concentrée sur le quatrième trimestre est un moment clé. Il permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif, d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers, de la demande du marché et de la concurrence, d'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités du Groupe. Un dossier budgétaire comprenant une prévision d'exploitation mensualisée détaillée est produit par chaque unité.

Un compte d'exploitation mensuel clôturé le 3^e jour ouvré du mois suivant est établi par chacune des entités du Groupe.

Troisième volet clé du système de gestion, un compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

Tous ces documents sont assortis de nombreux indicateurs de gestion : indicateurs portant sur les paramètres économiques (taux d'activité, prix de vente, salaire moyen), Ressources Humaines, facturation et encaissement...

L'activité commerciale (prospects, affaires en cours, signatures...) et la trésorerie (facturation clients, encaissements) font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Les résultats issus du reporting mensuel de gestion font l'objet, par les équipes de contrôle de gestion rattachées au Directeur Administration et Finances, d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels. Certaines données clés font l'objet d'un rapprochement mensuel.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Chaque société arrête ses comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation.

Les liasses de consolidation semestrielles et annuelles sont visées par les Commissaires aux comptes de chacune des sociétés. Elles sont ensuite exploitées par la Direction Administration et Finances et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes du Groupe.

c. Projets d'amélioration

Le Groupe envisage de procéder à la refonte des différentes notes et procédures existantes dans un document unique couvrant l'essentiel des principes et procédures comptables. Le nouveau document servira de référence commune aux différents opérateurs internes et externes impliqués dans la production ou l'utilisation de données comptables et financières.

4.3.3. Mesure et maîtrise des principaux risques identifiés

La Direction Générale, après avoir consulté le Comité Exécutif, avait retenu début 2008 des axes de travail permettant d'améliorer la maîtrise des risques dans trois grands domaines :

a. Risques relatifs aux Ressources Humaines

Dans une activité de services en forte croissance, confrontée de surcroît à la rareté de certaines compétences, les risques liés aux Ressources Humaines occupent naturellement une place importante.

Un des principaux enjeux réside dans l'utilisation optimale et donc la connaissance fine des ressources déjà présentes dans le Groupe (leurs compétences, leurs aptitudes, leur potentiel) alors que la taille des entités opérationnelles élémentaires a tendance à grossir.

Une importante mise à jour des outils et processus RH contribuant à la maîtrise de ce risque a été effectuée.

La capacité à faire émerger en nombre suffisant des *leaders* capables de gérer de très grands programmes complexes du fait de leur volume, des enjeux clients, des technologies et des modes de production tels que l'*off-shore* commande à terme le potentiel de croissance du Groupe.

Un plan ambitieux visant à favoriser l'émergence en interne des futurs grands productifs du Groupe (chefs de projet, architectes, experts...) a conduit à réviser le parcours professionnel, le suivi de l'utilisation des compétences et les conditions d'emploi d'une partie des collaborateurs engagés dans les filières productives.

b. Risques relatifs à la production

Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué en particulier dans le cadre des grands programmes clients.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, permettant l'intervention de plateformes de production *off-shore*, un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

La refonte de la méthode d'ingénierie du Groupe a donné lieu à un programme de formation en rapport avec les enjeux et concernant plus de 6 000 participants en 2008.

c. Risques relatifs à l'activité commerciale

L'efficacité commerciale dépend de la capacité à mobiliser l'ensemble de la connaissance client alors que la relation avec les grands donneurs d'ordres s'est étendue sur de nombreuses années, a impliqué de nombreux acteurs, appartenant souvent à des unités différentes. Il y a un véritable enjeu dans la maîtrise de cette connaissance qui permet de comprendre et de répondre au mieux aux besoins du client.

L'approche commerciale d'une quinzaine de grands comptes est coordonnée par un dispositif impliquant les membres du Comité Exécutif dans le cadre de grands programmes commerciaux.

En outre, la sélection de ces risques a également orienté le choix des missions d'audit interne. Ces priorités restent valables pour 2009.

Les facteurs de risques juridiques, industriels et environnementaux et de marché font quant à eux l'objet d'une présentation dans le chapitre 1 du présent document de référence.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2009.

Le 17 mars 2009,

Pierre Pasquier

Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Sopra Group

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Sopra Group et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration

et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars

Pierre Sardet

4

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2009

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	48	12. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition	60
1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2008	48	13. Facteurs de risques	60
2. Comptes consolidés de l'exercice 2008	49	14. Développement durable	61
3. Comptes individuels 2008 de la société Sopra Group	51	15. Autres informations	61
4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2009	51	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)	61
5. Filiales et participations	53	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008	62
6. Proposition d'affectation du résultat	56	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	62
7. Négociation par Sopra Group de ses propres actions	56	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)	62
8. Informations concernant les mandataires sociaux	57		
9. Fixation des jetons de présence	57		
10. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	57		
11. Participation des salariés au capital	60		

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2008

1.1. Activité 2008 – Contexte général

Sopra Group a développé au cours de ces dernières années un *business model* spécifique fondé, en Europe, sur le Consulting, l'Intégration de Systèmes, l'Outsourcing applicatif, les Solutions métiers (Banque, Ressources Humaines, Immobilier), et sur un projet, porté par sa filiale Axway, de développement mondial, dans le domaine des « *Collaborative Business Solutions* ».

Le Groupe a opéré des choix de positionnement et mis en place un *business model* performant porté non seulement par le développement des technologies, mais aussi par celui de l'externalisation et des concentrations d'entreprises. Ce *business model* original le rend difficilement comparable aux autres acteurs du secteur qui ont choisi des positionnements différents.

2008 a été une année de croissance satisfaisante pour la profession, le chiffre d'affaires des sociétés du secteur ayant progressé de 6 % environ en France (Source Syntec).

Avec un chiffre d'affaires de 1,129 milliard d'euros pour l'année 2008, Sopra Group réalise une croissance forte, en ligne avec les objectifs visés en début d'année. La croissance totale atteint + 12,8 % et la croissance organique + 10,5 %, ce qui constitue une performance nettement supérieure à la moyenne du secteur d'activité.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 102,3 millions d'euros, en progression de + 12,7 %, soit une marge opérationnelle courante de 9,1 %. Le taux de marge est identique à celui de l'année précédente ce qui, compte tenu du contexte économique de fin d'année, constitue une excellente performance.

Le résultat opérationnel s'établit à 99,7 M€, en croissance de 10,7 %.

Le résultat net s'améliore de 5,6 % pour s'établir à 58,2 M€ soit 5,2 % du chiffre d'affaires.

1.2. Faits marquants de l'exercice

1.2.1. Poursuite du projet mondial pour Axway avec l'acquisition de la société Tumbleweed aux États-Unis

Axway, filiale de Sopra Group, a acquis début septembre 2008 la société Tumbleweed dont les activités ont été immédiatement

intégrées à celles d'Axway. Ensemble, Axway et Tumbleweed disposent d'une base de 11 000 clients dans le monde dans le domaine des « *Collaborative Business Solutions* ».

Tumbleweed fournit des « *Secure Content Delivery Solutions* » à plus de 3 300 clients de divers secteurs, notamment les services financiers, la santé et l'administration et renforce la position d'Axway sur le marché du B2B et du transfert de fichiers. Avec cette acquisition, le chiffre d'affaires d'Axway en Amérique du Nord va plus que doubler.

Tumbleweed permet en outre d'apporter à Axway un centre de développement *off-shore* basé en Bulgarie.

Les synergies dégagées par ce rapprochement se traduiront par une amélioration de la croissance et des marges.

1.2.2. Présence sur les moyens de paiement confirmée avec l'acquisition de CIBF

Sopra Group a fait en janvier 2008 l'acquisition de la société CIBF – Compagnie d'Ingénierie Bancaire et Financière. Cette acquisition renforce le positionnement européen du Groupe dans le secteur des services financiers.

La complémentarité de Sopra Group et de CIBF, par leurs positionnements géographiques respectifs, d'une part, et par leur expertise commune dans les « Moyens de Paiement », notamment dans le domaine du SEPA (*Single Euro Payments Area*), d'autre part, permet à Sopra Group de développer ses positions en Europe et de renforcer ses offres solutions applicatives Evolan™.

Les activités de CIBF ont été immédiatement intégrées dans la Direction des Services Financiers de Sopra Group et la Société a fait l'objet d'une fusion en juin 2008.

1.2.3. Acquisition de G2i

Sopra Group a acquis en janvier 2008 la société G2i dans le cadre de sa stratégie de conforter le positionnement du Groupe en France en développant ses positions chez les grands donneurs d'ordres. G2i propose du Conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus.

2. Comptes consolidés de l'exercice 2008

2.1. Compte de résultat consolidé

2.1.1. Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2008 s'établit à 1 129,5 M€, en croissance totale de 12,8 % et organique de 10,5 %. La croissance organique constatée en 2007 était de 9,4 %. Le Groupe améliore donc sa performance en termes de croissance et ce, malgré un environnement économique plus difficile sur le second semestre, et se situe au-delà de la fourchette envisagée par le Syntec pour 2008, soit entre 6 et 8 %.

Les évolutions de périmètre correspondent aux acquisitions de :

- CIBF en France consolidée à compter du 1^{er} janvier 2008 (8,9 M€) ;
- G2i en France consolidée à compter du 1^{er} janvier 2008 (3,2 M€) ;
- Tumbleweed aux États-Unis intégrée à compter de septembre 2008 (16,9 M€).

Ces trois acquisitions contribuent au total à hauteur de 29,0 M€ au chiffre d'affaires 2008.

Il convient de noter que les variations de change représentent un impact de (-) 1,5 point de croissance, soit 15,4 M€, dont les trois quarts sur la livre sterling.

Le total des charges de personnel, collaborateurs et extérieurs, croît légèrement moins fort (+ 12,5 %) que le chiffre d'affaires (+ 12,8 %) et s'élève à 72,5 % de celui-ci, pourcentage à peu près identique à celui de 2007 (72,8 %), ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de la masse salariale et des coûts des extérieurs, la croissance ayant pu se faire sans dérive majeure sur ce poste, comme cela peut fréquemment être le cas en situation de forte croissance.

Ces charges intègrent 50,1 M€ de frais de recherche et de développement des progiciels et solutions.

Les charges d'exploitation augmentent en pourcentage du chiffre d'affaires compte tenu de l'évolution de la sous-traitance : 17,2 % contre 16,7 %.

Les dotations aux amortissements et provisions (1,2 % du CA) sont en légère diminution du fait d'éléments non récurrents inscrits dans les comptes 2007 (1,7 M€).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 102,3 M€ soit 9,1 % du chiffre d'affaires contre 90,8 M€ et 9,1 % du chiffre d'affaires en 2007, correspondant à une progression de 12,7 %.

Le résultat opérationnel s'élève à 99,7 M€ après prise en compte :

- de la dotation aux amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises pour un montant de 1,4 M€ ;
- de charges non récurrentes (1,2 M€) liées à l'acquisition en septembre 2008 de Tumbleweed aux États-Unis : il s'agit de provisions pour indemnités de départ. L'exercice 2007 avait enregistré des charges non récurrentes (0,7 M€) engagées pour doter la branche B2B d'Atos en Allemagne, acquise en début d'année, d'une structure administrative, technique et logistique.

Le résultat opérationnel enregistre donc une croissance de 10,7 % et se maintient à 8,8 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à (-) 13,2 M€ en 2008 contre (-) 9,8 M€ en 2007 principalement du fait du coût de l'endettement financier qui s'élève à (-) 9,9 M€ contre (-) 7,8 M€ en 2007. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement de la dette générée par les opérations de croissance externe. Les autres produits et charges financiers pour (-) 3,3 M€ comprennent principalement :

- des charges d'actualisation portant :
 - sur la provision pour indemnités de départ en retraite pour (-) 1,1 M€,
 - sur les compléments de prix liés aux acquisitions pour (-) 0,3 M€,
 - la participation des salariés pour 0,6 M€.
- la variation de valeur des instruments financiers de couverture de taux affectée par la baisse de l'Euribor en fin d'année pour (-) 3,0 M€ ;
- des pertes et gains de change réalisés et latents pour (-) 0,1 M€ ;
- d'autres produits et charges financiers pour 1 M€.

La charge d'impôt s'élève à 28,3 M€, soit 32,7 % du résultat avant impôt contre 25,2 M€ en 2007, soit 31,4 % avant impôt.

Le résultat net s'élève à 58,2 M€ soit 5,2 % du chiffre d'affaires contre 55,1 M€ et 5,5 % en 2007, soit une progression de 5,6 %.

Le résultat de base par action (calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice) est de 4,98 € contre 4,80 € en 2007.

2.1.2. Performance par métiers

(en millions d'euros)

	2008					2007		
	Chiffre d'affaires	Croissance totale	Croissance organique	Résultat opérationnel courant	% Marge	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% Marge
Conseil en management	44,8	+ 2,1 %	+ 2,1 %	2,3	5,1 %	43,9	4,5	10,3 %
Intégration de Systèmes et de Solutions France	694,6	+ 16,3 %	+ 14,2 %	61,6	8,9 %	597,5	52,3	8,8 %
Intégration de Systèmes et de Solutions Europe	218,9	+ 1,9 %	+ 2,6 %	18,2	8,3 %	214,9	19,5	9,1 %
Axway	171,2	+ 18,0 %	+ 9,4 %	20,2	11,8 %	145,1	14,5	10,0 %
TOTAL GROUPE	1 129,5	+ 12,8 %	+ 10,5 %	102,3	9,1 %	1 001,4	90,8	9,1 %

Conseil en management (Orga Consultants) : le chiffre d'affaires s'élève à 44,8 millions d'euros, en croissance organique de + 2,1 %. Le résultat opérationnel courant ressort à 2,3 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 5,1 %. Jusqu'à fin septembre, le Groupe anticipait une fin d'année plus favorable. Des mesures ont été prises pour améliorer le taux d'emploi des consultants.

ISS France : le chiffre d'affaires est de 694,6 millions d'euros, en croissance organique de + 14,2 %. Le résultat opérationnel courant s'élève à 61,6 millions d'euros, soit 8,9 %. Le solide positionnement du Groupe en France ainsi que la signature de nombreux grands projets ont alimenté une forte croissance tout au long de l'année, y compris au dernier trimestre (+ 11,7 %). L'industrialisation du processus de « *delivery* » a contribué à protéger la marge.

ISS Europe : l'activité du Groupe en Europe a enregistré une croissance organique de + 2,6 % avec un chiffre d'affaires de 218,9 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant est de 18,2 millions d'euros, soit 8,3 %. Le Groupe a su protéger ses marges dans un contexte économique difficile.

- Au Royaume-Uni, où l'activité a souffert tout au long de l'année d'annulations de contrats dans le secteur bancaire, le chiffre d'affaires ressort à 72,7 millions d'euros, soit une croissance organique de + 1,7 %. La marge opérationnelle courante est de 4,7 % ;
- En Espagne, le chiffre d'affaires s'élève à 85,9 millions d'euros, en croissance organique de + 8,7 %. La marge opérationnelle courante ressort à 13,7 %. Le Groupe a su résister en 2008 à la décélération du marché espagnol ;
- En Italie, le chiffre d'affaires s'établit à 31,2 millions d'euros, soit une croissance organique de + 7,6 %. La marge opérationnelle courante est de 8,0 %.

Axway : le chiffre d'affaires s'élève à 171,2 millions d'euros, soit une croissance organique de + 9,4 % et une croissance totale de + 18,0 %. Le résultat opérationnel courant ressort à 20,2 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 11,8 %. Malgré un contexte économique difficile en fin d'année, la performance d'Axway est excellente. Par ailleurs, l'intégration de Tumbleweed aux États-Unis a été réalisée dans des conditions très satisfaisantes :

- la marge opérationnelle sur quatre mois d'activité est de même niveau que celle d'Axway, faisant de cette acquisition une opération relative dès 2008 ;
- les économies d'échelle réalisées dépassent l'objectif visé lors de l'acquisition ;
- l'intégration des équipes est réussie.

2.2. Bilan et structure financière

L'actif non courant passe de 355,9 M€ à 456,6 M€ au 31 décembre 2008. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation :

- des écarts d'acquisition (372,7 M€ contre 300,6 M€ en 2007) principalement en raison de l'acquisition de Tumbleweed ;

- des immobilisations incorporelles (28,9 M€ contre 5,2 M€ en 2007) principalement en raison de l'affectation (provisoire) des immobilisations incorporelles de Tumbleweed (progiciels, relations clients, relations distributeurs) ;
- des immobilisations corporelles (35,1 M€ contre 33,0 M€ en 2007) ;
- et des impôts différés actifs (16,5 M€ contre 13,1 M€ en 2007).

Le poste clients et comptes rattachés s'établit à 401,5 M€ TTC contre 359,0 M€ en 2007 pour la valeur nette correspondant à l'ensemble des postes de l'actif et du passif se rattachant au cycle clients.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 33,0 M€ contre 26,6 M€ en 2007.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2008 à 268,3 M€ contre 248,8 M€ pour les comptes 2007. L'analyse détaillée des mouvements intervenus figure dans l'état de variation des capitaux propres consolidés présenté au chapitre 5.

Les emprunts et dettes financières, d'un montant total de 231,2 M€ contre 156,8 M€ en 2007, incluent essentiellement des emprunts bancaires pour 198,8 M€, les emprunts correspondant au retraitement dans les comptes consolidés des contrats de crédit-bail mobilier (équipements informatiques) pour 9,0 M€, des réserves spéciales de participation des salariés pour 17,3 M€ et des concours bancaires pour 6,0 M€.

Le Groupe a dégagé un flux net de trésorerie disponible (*free cash flow*) de 52,9 M€, contre 30,0 M€ l'exercice précédent, en forte hausse en raison essentiellement d'une bonne maîtrise de notre besoin en fonds de roulement.

Compte tenu, notamment, des décaissements liés aux diverses acquisitions pour un montant de 101,6 M€, l'endettement net ressort à 198,2 M€ contre 130,3 M€ au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, l'endettement net s'établit à 1,79 fois l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le ratio d'endettement net sur capitaux propres est de 74 %. Cet endettement net correspond au solde du poste « Emprunts et dettes financières » et du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». L'analyse détaillée de la variation de l'endettement net figure à la note 14.2 des comptes consolidés.

Les autres dettes courantes d'un montant total de 317,9 M€ comprennent principalement :

- des dettes sociales (personnel et organismes sociaux) pour 144,8 M€ ;
- des dettes fiscales pour 85,0 M€ correspondant pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée comprise dans l'encours clients ;
- des produits constatés d'avance (part de la facturation émise mais non encore enregistrée en chiffre d'affaires) pour 71,5 M€ ;
- des dettes sur immobilisations correspondant principalement aux compléments de prix à verser en 2009 pour 9,6 M€ (il n'y a pas de dettes pour complément de prix à horizon plus long que 2009).

3. Comptes individuels 2008 de la société Sopra Group

Sopra Group héberge l'ensemble des activités d'Intégration de Systèmes & Solutions en France ainsi que tous les services fonctionnels du Groupe. Elle dispose de filiales pour l'Intégration de Systèmes & Solutions en Europe, le Conseil et le domaine « *Collaborative Business Solutions* » (activité Axway).

3.1. Compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 715,3 M€ contre 616,1 M€ l'an dernier, en hausse de 16,1 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 64,6 M€ contre 54,5 M€ en 2007.

Le résultat financier est passé de (-) 9,2 M€ à (-) 6,7 M€.

Le résultat courant avant impôts passe de 45,3 M€ à 57,8 M€.

Le résultat exceptionnel 2008 s'établit à 0,3 M€ comme en 2007.

La participation des salariés passe de (-) 5,4 M€ à (-) 6,9 M€ et l'impôt sur les résultats de (-) 13,1 M€ à (-) 14,2 M€.

Le résultat net s'établit à 37,1 M€ contre 27,0 M€ en 2007.

3.2. Bilan

Les capitaux propres passent de 226,5 M€ à fin 2007 à 245,4 M€ au 31 décembre 2008.

Cette évolution s'explique par :

- le résultat net de l'exercice de 37,1 M€ ;
- les levées d'options de souscription d'actions pour 0,8 M€ ;
- un bonus de fusion avec G2i pour 0,3 M€ ;
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2007 pour (-) 19,3 M€.

L'actif immobilisé s'élève à 529,4 M€ contre 403,9 M€ en 2007. Il comprend principalement des immobilisations financières pour 453,2 M€, des immobilisations incorporelles pour 57,6 M€ et des immobilisations corporelles pour 18,6 M€.

4. Stratégie et objectifs, évolution récente et perspectives 2009

4.1. Stratégie et objectifs du Groupe

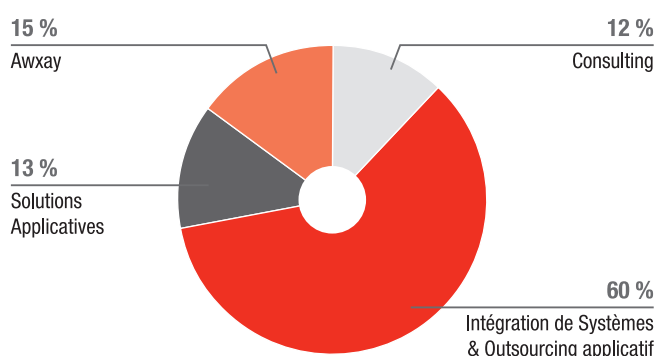
4.1.1. Rappel des objectifs 2008

Le Groupe s'était fixé les objectifs suivants pour 2008 :

- **une croissance organique supérieure à celle du marché**
Cet objectif a été réalisé, la croissance a dépassé les 10 %, soit une croissance à deux chiffres jamais atteinte depuis les années 1998-1999 ;
- **une amélioration de la marge**
La marge s'est maintenue, ce qui constitue une très bonne performance compte tenu de la dégradation de l'environnement économique du quatrième trimestre ;
- **la confirmation du *business model* (cf 4.1.2) ;**
- **la poursuite des grands chantiers de transformation (cf 4.1.3).**

4.1.2. Confirmation du *business model*

Le *business model* de Sopra Group s'organise autour de quatre grandes activités, bien identifiées, à potentiel de marge élevé et capitalisant sur nos savoir-faire actuels. La répartition du chiffre d'affaires du Groupe sur ces quatre activités est la suivante :



4.1.3. Poursuite des grands chantiers de transformation

L'industrialisation

En 2008, le chantier industrialisation a consisté à mener un travail très structurant autour des Centres de services et de la gestion globale des projets « *Global Project Management* » (gestion des projets internationaux dont une partie est réalisée sur des plateformes de Centre de services *On-* ou *Off-shore*). Pour cela, le Groupe a investi 10 millions d'euros et supporté une charge d'exploitation de 7 millions d'euros.

Cet axe sera reconduit en 2009. Les efforts sur les méthodes, outils et process des équipes informatiques réalisés en 2008 se poursuivront également en 2009. Sopra souhaite en effet conserver son avantage compétitif dans sa capacité à délivrer. Le système repose sur des centres de services qui concentrent un tiers de l'effectif en province, en Europe ainsi qu'en Inde. Il s'applique aux activités de R & D, de support clients ou d'Outsourcing applicatif. Ces centres de services permettent de répondre aux demandes de nos grands clients, avec souplesse et réactivité.

Fin 2008, 3 700 collaborateurs étaient affectés à un centre de services dont 1 200 en *off-shore* soit 10 % de l'effectif du Groupe.

Les offres et partenariats

Le travail sur les offres, les partenariats avec les éditeurs et les grands comptes a également permis d'alimenter fortement la croissance 2008. Cette dernière est notamment due à l'Outsourcing applicatif. L'essentiel de notre croissance interne – dans sa partie supérieure au marché – a été réalisé avec de très grands comptes sur lesquels l'effort commercial s'est concentré. En 2009, l'enjeu consistera à procéder de la même manière à l'échelon international.

Les solutions bancaires

Ces solutions bancaires – qui représentent 8 % de notre chiffre d'affaires – reposent sur quatre lignes de produits : crédits, paiements, risques et reporting et distribution bancaire.

Le Groupe envisage une croissance en 2009, notamment grâce à sa capacité à vendre à sa clientèle acquise un *continuum* basé sur le conseil et sur un accompagnement durable dans la réalisation de projets autour d'un produit, d'une intégration et d'un Outsourcing applicatif. La cible de clientèle reste prioritairement les très grandes banques intervenant sur plusieurs pays.

La R & D sur les produits se poursuivra de manière soutenue en 2009.

Le consulting

L'activité Consulting qui représente 12 % du chiffre d'affaires se compose d'Orga Consultants et du Business Consulting.

Orga Consultants est touchée par le ralentissement économique mais bénéficie d'une bonne visibilité à court terme.

Le Business Consulting contribue pour sa part à tirer la valeur ajoutée du Groupe vers le haut. Il complète l'offre, entre le Conseil en management et le métier traditionnel de grands projets de Sopra Group, en proposant du Conseil métiers, architecture et technologie. En 2009, l'objectif consistera à proposer un ensemble de prestations qui permettra au client d'acheter chez Sopra l'intégralité du service. Les efforts porteront donc sur l'offre et sur la capacité de production.

Les activités européennes

Le Groupe est présent – en matière d'Intégration de Systèmes – au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, en Belgique et en Suisse. En 2008, ces activités ont bien résisté dans un contexte de marché difficile. L'intérêt de cette internationalisation réside dans notre capacité à servir nos grands clients localement. L'enjeu consiste également à bénéficier des avantages de l'industrialisation et à diffuser les offres. Compte tenu du contexte, ces activités opérationnelles feront l'objet d'une gestion très resserrée en 2009.

4.1.4. Point sur Axway

Début 2008, les objectifs d'Axway résidaient dans une offre actualisée et un système de distribution aligné. Ils ont été réalisés. L'offre a progressé par développement interne et par le biais d'acquisitions. Le système de distribution est désormais vertical alors qu'il était auparavant massivement organisé par pays. L'acquisition de Tumbleweed aux États-Unis a été un succès. Le nouvel ensemble constitué aux États-Unis a rapidement trouvé les économies d'échelle escomptées, à hauteur de 9 millions de dollars en année pleine. L'entreprise a été rapidement intégrée et rendue profitable. S'agissant des objectifs de croissance et d'amélioration de marge, la croissance ressort à plus de 9 % tandis que la marge approche les 12 %.

4.2. Contexte 2009

L'informatique se situe au centre des activités de nos clients. Il s'agit pour eux d'un outil structurant pour l'ensemble de leurs actes de gestion. En comparaison des crises précédentes, Sopra Group est mieux armée et bénéficie d'une structuration du business différente :

- la part récurrente de l'activité s'est accrue ;
- le mode de production s'est industrialisé ;
- le Groupe dispose d'une plus grande capacité à ajuster ses charges.

Sopra Group est mieux structuré pour affronter d'éventuels ralentissements. Le marché est soutenu par les investissements rendus nécessaires pour les clients, en matière de réglementation, de fusions, de restructurations ou de rationalisation du système d'information et alimentent une grande part de la demande, dans le secteur bancaire notamment, mais aussi dans le secteur public sur lequel le Groupe s'est beaucoup développé en 2008. La demande des entreprises reste par ailleurs soutenue sur les projets de compétitivité et d'innovation comme le commerce en ligne, l'informatique embarquée, les projets liés à la mobilité, à la réforme des États (dématérialisation, rationalisation des processus), les systèmes de pilotage (BI)...

La crise pousse les clients à rechercher une réduction des coûts à travers l'Outsourcing applicatif. Des secteurs autrefois réticents à rentrer dans des modèles de relation client-fournisseur durable, nécessitant un investissement initial mais générateur de bénéfices, se lancent désormais plus fortement dans ce type d'évolution. Tel est notamment le cas du secteur bancaire qui devrait soutenir la demande.

Suite à l'acquisition de Tumbleweed et sur la base d'un dollar égal à un euro, Axway réalise, en année pleine, 38 % de son chiffre d'affaires aux États-Unis, 33 % en France, 27 % en Europe et 2 % en Asie. La maintenance qui représentait 32 % du chiffre d'affaires en 2008 représente désormais 37 % du fait que la moitié du chiffre d'affaires de Tumbleweed est effectué en maintenance. Les services représentent quant à eux 27 % du chiffre d'affaires, et les licences 36 %.

4.3. Évolution récente

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition depuis le 1^{er} janvier 2009.

Conformément aux dispositions du pacte entre actionnaires du 29 septembre 2004, Caravelle a demandé la réalisation de la fusion Sopra GMT/Sopra Group. Ce projet est en cours d'étude ainsi que les dispositions permettant d'assurer la stabilité du capital.

4.4. Perspectives 2009

Le positionnement stratégique est confirmé en termes de métiers et de marchés verticaux et géographiques. Sopra Group avait annoncé un projet menant à 1,5 milliard d'euros en 2010. Le délai pour réaliser ce projet sera fonction de la durée de la crise. Le paysage sera sans aucun doute reconfiguré et des nouvelles opportunités pourront se présenter.

L'année 2009 sera difficile et la croissance dépendra de l'économie. Le Groupe va suivre les indicateurs de marge opérationnelle de très près et adopter les dispositifs qui s'imposent. Dès le mois de septembre 2008, l'entreprise a lancé les actions de réduction des charges.

5. Filiales et participations

5.1. Prises de participations et sociétés contrôlées

5.1.1. Entrées dans le périmètre

CIBF – Compagnie d'Ingénierie Bancaire et Financière – Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société CIBF. Basée à Nantes, CIBF est un acteur reconnu dans l'édition de progiciels et solutions pour les grands groupes (moyens de paiement, gestion des flux financiers, mobilisation de créances et gestion des risques liés aux engagements bancaires). CIBF a fait l'objet d'une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.

G2i – Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société G2i. Spécialisée en ingénierie scientifique technique et informatique, G2i propose du Conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus. G2i a fait l'objet d'une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.

Tumbleweed Communications – En septembre 2008, Axway a acquis en numéraire 100 % des actions de la société Tumbleweed Communications. Tumbleweed est leader sur le marché du transfert de fichiers administré, de la sécurité du courrier électronique et de la validation d'identité. Tumbleweed compte plus de 3 300 clients dans le monde, notamment des grandes entreprises de secteurs tels que la technologie, la distribution, la finance, la santé, l'industrie

manufacturière, les biens de consommation, les télécommunications, l'énergie et les services gouvernementaux américains. Les activités de Tumbleweed ont été intégrées à celles d'Axway. Tumbleweed est consolidée depuis le 1^{er} septembre 2008.

5.1.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008.

5.1.3. Réorganisations internes

Axway GmbH et Axway Software GmbH – Le 18 août 2008, Axway GmbH a absorbé Axway Software GmbH avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

Belser Ing Srl et Axway Romania Srl – Le 11 novembre 2008, Axway Romania Srl a absorbé la société Belser Ing Srl, filiale à 100 % de Sopra Group. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

CIBF et G2i – Ces sociétés, acquises début 2008, ont fait l'objet d'une dissolution avec transfert de patrimoine au profit de Sopra Group.

Axway Inc et Tumbleweed – Axway Inc a absorbé fin 2008 la société Tumbleweed. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

5.2. Tableau des filiales

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (en euros)		Prêts et avan- ces consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals don- nés par la Société	Chiffre d'affai- res hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observa- tions
				Brute	Nette						
Axway Software	75 620 000 €	23 383 684 €	100.0 %	75 619 772 €	75 619 772 €	78 476 565 €	-	91 386 491 €	10 623 944 €	-	
Orga Consultants	51 086 700 €	18 535 478 €	100.0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	-	-	46 797 964 €	1 606 482 €	-	
Sopra Group Ltd (Royaume-Uni)	50 700 000 GBP	- 7 743 960 GBP	100.0 %	83 955 430 €	67 560 041 €	-	-	59 215 921 GBP	40 773 GBP	-	
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 323 393 €	100.0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	55 000 €	-	11 060 686 €	- 149 985 €	-	
Business Architects International NV (Belgique)	11 426 364 €	4 137 338 €	100.0 %	37 479 247 €	37 479 247 €	-	-	8 024 995 €	1 835 179 €	9 293 564 €	
Sopra Luxembourg	100 000 €	67 942 €	100.0 %	99 900 €	99 900 €	-	-	777 103 €	42 519 €	100 000 €	
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 338 226 €	100.0 %	1 154 068 €	0 €	1 397 099 €	-	0 €	- 4 627 €	-	
Sopra Informatique (Suisse)	100 000 CHF	18 328 539 CHF	100.0 %	58 380 €	58 380 €	-	-	14 021 164 CHF	1 460 182 CHF	-	
Sopra Group SpA (Italie)	3 660 000 €	2 396 201 €	100.0 %	12 502 516 €	12 502 516 €	-	-	31 456 627 €	955 627 €	-	
Sopra PROFIT (Espagne)	24 000 000 €	36 691 250 €	100.0 %	113 487 256 €	113 487 256 €	-	-	83 040 854 €	8 501 617 €	-	
Valoris Iberia (Espagne)	70 000 €	- 225 811 €	100.0 %	18 759 981 €	1 000 000 €	990 000 €	-	2 851 774 €	- 1 241 073 €	-	
CS Sopra España (Espagne)	3 260 200 €	147 546 €	100.0 %	3 260 200 €	3 260 200 €	-	-	10 374 961 €	150 885 €	-	
SOPRANTIC (Maroc)	3 000 000 MAD	- 4 211 009 MAD	100.0 %	267 004 €	267 004 €	5 055 890 MAD	-	13 060 928 MAD	- 1 787 125 MAD	-	
Sopra India Private Ltd (Inde)	203 020 180 INR	236 584 881 INR	100.0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	93 155 €	-	738 649 075 INR	85 501 165 INR	-	
Sopra Group GmbH	1 200 000 €	- 1 521 637 €	100.0 %	5 484 691 €	0 €	764 500 €	-	1 399 410 €	6 101 €	-	

5.3. Tableau des sous-filiales

Sociétés mères Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observa- tions
				Brute	Nette						
Axway Software											
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	100 000 GBP	83 678 GBP	100.0 %	148 270 €	0 €	1 008 365 €		7 259 309 GBP	183 063 GBP	--	
Axway GmbH (Allemagne)	425 000 €	20 823 669 €	100.0 %	23 038 194 €	23 038 194 €	--		21 622 845 €	1 118 118 €	--	
Axway Srl (Italie)	98 040 €	76 €	100.0 %	98 127 €	98 127 €	--		4 233 278 €	- 62 890 €	--	
Axway Software Iberia (Espagne)	1 000 000 €	712 624 €	100.0 %	1 000 000 €	1 000 000 €	--		4 459 720 €	879 458 €	--	
Axway Nordic (Suède)	100 000 SEK	14 144 268 SEK	100.0 %	20 706 081 €	20 706 081 €	--		56 094 376 SEK	2 373 835 SEK	4 839 074 €	
Axway Inc. (États-Unis)	1 USD	38 728 492 USD	100.0 %	65 332 542 €	65 332 542 €	64 412 866 €		42 353 419 USD	- 9 521 327 USD	--	
Axway B. V (Hollande)	18 200 €	444 906 €	100.0 %	200 000 €	200 000 €	--		3 503 932 €	64 241 €	100 000 €	
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000 €	1 960 783 €	99.9 %	999 000 €	999 000 €	--		8 456 846 €	1 365 426 €	--	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)	100 SGD	- 331 995 SGD	100.0 %	908 431 €	0 €	792 268 €		--	- 86 526 SGD	--	
Axway Romania Srl (Roumanie)	52 490 RON	8 128 470 RON	100.0 %	1 972 250 €	1 972 250 €	--		21 329 763 RON	3 008 666 RON	202 500 €	
Axway Software Korea corporation Ltd (Corée)	50 000 000 KRW	- 49 274 601 KRW	100.0 %	40 486 €	0 €	78 045 €		265 626 088 KRW	1 887 KRW	--	
Axway Asia Pacific Pte Ltd (Singapour)											
Axway Software China (Chine)	11 358 640 CNY	- 11 404 168 CNY	100.0 %	847 385 SGD	847 385 SGD			2 051 872 CNY	9 963 353 CNY	--	
Axway Pte Ltd (Singapour)	200 000 SGD	- 199 601 SGD	100.0 %	1 SGD	1 SGD	489 020 €		2 054 971 SGD	- 566 SGD	--	
Axway Sdn Bhd (Malaisie)	250 000 MYR	- 249 793 MYR	100.0 %	106 768 SGD	106 768 SGD	76 661 €		1 899 178 MYR	- 43 MYR	--	
Axway Pty Ltd (Australie)	100 000 AUD	121 857 AUD	100.0 %	1 SGD	1 SGD			--	--	--	
Axway Ltd (Hong Kong)	100 000 HKD	- 99 758 HKD	100.0 %	2 SGD	2 SGD	77 876 €		7 154 712 HKD	- 3 719 HKD	--	
Axway Inc (États-Unis)											
Tumbleweed Communications Corp. (États-Unis)	2 USD	150 865 446 USD	100.0 %	150 573 560 USD	150 573 560 USD	--		22 298 748 USD	3 353 293 USD	--	
Tumbleweed Communications Holding GmbH (Suisse)	20 000 CHF	67 642 CHF	100.0 %	12 252 USD	12 252 USD	--		--	- 2 910 CHF	--	*
Tumbleweed Communications Ltd (Royaume-Uni)	2 GBP	1 115 654 GBP	100.0 %	2 USD	2 USD	--		1 273 690 GBP	- 86 286 GBP	--	
Tumbleweed Communications EOOD (Bulgarie)	5 000 BGN	1 231 682 BGN	100.0 %	4 024 CHF	4 024 CHF	--		2 906 222 BGN	176 151 BGN	--	
Sopra India Private Ltd (India)											
Momentum Technologies Inc.	900 100 CAD	- 1 165 881 CAD	100.0 %	38 172 160 INR	0 INR	--		1 788 834 CAD	- 584 065 CAD	--	
Sopra PROFit (Espagne)											
Sopra PROFit Euskadi	6 010 €	1 092 527 €	100.0 %	3 254 484 €	3 254 484 €	--		2 717 536 €	430 787 €	--	
PROFit Gestao Informatica Lda	17 500 €	1 571 703 €	100.0 %	1 400 000 €	1 400 000 €	--		626 902 €	144 984 €	--	

* Part consolidée sur quatre mois

6. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice distribuable de la société Sopra Group, déterminé comme suit, s'élève à 37 062 015,79 € :

Résultat de l'exercice	37 058 468,29 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	3 547,50 €
TOTAL	37 062 015,79 €

Considérant que le bénéfice net consolidé — part du Groupe s'élève à 58 197 823 €, nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	13 384,00 €
Dividende	19 313 235,15 €
Réserves facultatives	17 735 396,64 €
TOTAL	37 062 015,79 €

La réserve légale s'élèverait ainsi à 4 681 996,40 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008 étant de 11 704 991, le dividende unitaire s'élèverait à 1,65 €. Il serait mis en paiement à compter du 22 mai 2009.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne serait pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvrirait droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Par ailleurs il est désormais possible, depuis le 1^{er} janvier 2008, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France qui perçoivent, dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %, d'opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire à la source au taux de 18 % (hors prélèvements sociaux), libératoire de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement est calculé sur le montant brut des dividendes perçus, c'est-à-dire sans aucune déduction de frais, ni application des abattements d'assiette et du crédit d'impôt plafonné. L'exercice de l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire sur une partie des dividendes encaissés au cours d'une année fait perdre le bénéfice des abattements d'assiette et du crédit d'impôt plafonné sur les autres dividendes encaissés au cours de la même année et pour lesquels l'option pour ce prélèvement n'a pas été exercée. Cette option doit explicitement être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2005	2006	2007
Dividende total	12 588 504,50 €	15 480 227,25 €	19 258 026,15 €
Nombre d'actions rémunérées	11 444 095	11 466 835	11 671 531
Dividende unitaire	1,10 €	1,35 €	1,65 €

7. Négociation par Sopra Group de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à négocier en Bourse des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

- Au 31 décembre 2007, Sopra Group détenait 2 175 actions propres gérées sur un contrat de liquidité AFEI par un prestataire de services d'investissements et acquises à un prix moyen de 53,73 €.
- Au cours de l'exercice 2008, Sopra Group a acheté 191 089 actions au prix moyen de 41,96 € et vendu 167 939 actions au prix moyen de 44,58 €.
- Au 31 décembre 2008, Sopra Group détenait 25 325 actions acquises à un prix moyen de 25,41 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser, pour une période de dix-huit mois, le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la Société, conformément

aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit 585 250 actions.

Ces rachats pourraient être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat serait fixé à 50 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 5 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 29 262 500 euros.

Les rachats d'actions pourraient être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait valable jusqu'au 6 novembre 2010 inclus.

8. Informations concernant les mandataires sociaux

Les informations prescrites par l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au paragraphe 1 du chapitre 3 du document de référence intitulé « Gouvernement d'entreprise ».

9. Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence du Conseil d'administration pour l'exercice 2009 à 135 000 € (soit 10 000 € par administrateur et 5 000 € supplémentaires pour chaque membre du Comité des comptes).

10. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2008 et portant sur des actions Sopra Group sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire en €	Montant de l'opération en €
a	IBI ⁽³⁾	Administrateur	A	08/01/2008	2 063	48,661	100 388
a	IBI	Administrateur	A	09/01/2008	6 404	47,722	305 610
a	IBI	Administrateur	A	10/01/2008	4 097	46,060	188 709
a	IBI	Administrateur	A	11/01/2008	5 000	44,938	224 691
a	IBI	Administrateur	A	14/01/2008	2 379	43,837	104 288
a	IBI	Administrateur	A	15/01/2008	3 000	44,430	133 290
a	IBI	Administrateur	A	16/01/2008	2 638	41,753	110 145
a	IBI	Administrateur	A	17/01/2008	4 542	42,356	192 380
a	IBI	Administrateur	A	18/01/2008	5 000	42,059	210 295
a	Caravelle ⁽⁴⁾	Administrateur	A	21/01/2008	20 000	40,320	806 400
a	IBI	Administrateur	A	21/01/2008	5 000	39,602	198 009
a	Caravelle	Administrateur	A	23/01/2008	1 996	40,860	81 557
a	IBI	Administrateur	A	23/01/2008	3 272	39,709	129 927
a	IBI	Administrateur	A	24/01/2008	8 692	40,454	351 626
a	IBI	Administrateur	A	25/01/2008	8 102	41,833	338 929
a	IBI	Administrateur	A	28/01/2008	311	41,206	12 815
a	IBI	Administrateur	A	28/01/2008	1 930	41,522	80 138
a	Regence ⁽⁵⁾	Administrateur	A	28/01/2008	3 000	39,906	119 718
a	IBI	Administrateur	A	29/01/2008	6 207	41,817	259 557

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire en €	Montant de l'opération en €
a	IBI	Administrateur	A	29/01/2008	4 712	42,115	198 447
a	Regence	Administrateur	A	30/01/2008	9 500	42,136	400 289
a	Regence	Administrateur	A	01/02/2008	12 000	42,607	511 286
a	Dominique ILLIEN	Administrateur et DGD	A	15/02/2008	11 250	43,870	493 532
a	IBI	Administrateur	A	15/02/2008	3 655	43,933	160 576
a	IBI	Administrateur	A	18/02/2008	4 933	44,426	219 151
a	IBI	Administrateur	A	19/02/2008	7 287	44,037	320 898
a	IBI	Administrateur	A	20/02/2008	7 350	44,575	327 623
a	IBI	Administrateur	A	21/02/2008	761	45,774	34 834
a	IBI	Administrateur	A	03/03/2008	1 002	45,131	45 221
a	IBI	Administrateur	A	04/03/2008	4 456	44,070	196 374
a	IBI	Administrateur	A	05/03/2008	2 537	44,216	112 175
a	Caravelle	Administrateur	A	06/03/2008	4 256	44,200	188 115
a	IBI	Administrateur	A	06/03/2008	2 688	43,985	118 230
a	Caravelle	Administrateur	A	07/03/2008	5 000	44,320	221 600
a	IBI	Administrateur	A	07/03/2008	3 675	44,451	163 358
a	Caravelle	Administrateur	A	10/03/2008	4 227	44,150	186 622
a	IBI	Administrateur	A	10/03/2008	10 000	44,152	441 519
a	IBI	Administrateur	A	11/03/2008	10 000	44,379	443 788
a	IBI	Administrateur	A	17/03/2008	2 099	43,464	91 230
a	IBI	Administrateur	A	18/03/2008	413	43,427	17 935
a	IBI	Administrateur	A	08/04/2008	346	47,759	16 525
a	IBI	Administrateur	A	09/04/2008	1 400	47,736	66 831
a	IBI	Administrateur	A	10/04/2008	368	47,931	17 639
a	IBI	Administrateur	A	11/04/2008	292	48,047	14 030
a	IBI	Administrateur	A	05/05/2008	1 117	49,945	55 789
a	IBI	Administrateur	A	06/05/2008	960	49,629	47 644
a	IBI	Administrateur	A	12/06/2008	5 000	50,435	252 173
a	IBI	Administrateur	A	13/06/2008	678	48,916	33 165
a	IBI	Administrateur	A	13/06/2008	1 067	48,450	51 696
a	IBI	Administrateur	A	16/06/2008	726	49,148	35 681
a	IBI	Administrateur	A	17/06/2008	2 488	49,297	122 651
a	Caravelle	Administrateur	A	18/06/2008	1 911	49,941	95 437
a	IBI	Administrateur	A	18/06/2008	1 693	49,900	84 481
a	Caravelle	Administrateur	A	20/06/2008	3 040	49,981	151 942
a	IBI	Administrateur	A	20/06/2008	1 995	49,820	99 390
a	IBI	Administrateur	A	24/06/2008	335	49,976	16 742
a	Caravelle	Administrateur	A	25/06/2008	4 788	49,960	239 208
a	IBI	Administrateur	A	25/06/2008	1 964	49,646	97 505
a	IBI	Administrateur	A	26/06/2008	1 534	49,776	76 356
a	Caravelle	Administrateur	A	27/06/2008	2 812	49,760	139 925
a	IBI	Administrateur	A	30/06/2008	276	49,990	13 797
a	IBI	Administrateur	A	01/07/2008	2 685	49,613	133 210
a	IBI	Administrateur	A	02/07/2008	5 000	48,965	244 824
a	IBI	Administrateur	A	03/07/2008	367	47,813	17 547
a	IBI	Administrateur	A	07/07/2008	895	47,996	42 957
a	Caravelle	Administrateur	A	08/07/2008	5 200	47,670	247 884
a	IBI	Administrateur	A	08/07/2008	2 236	47,511	106 234

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire en €	Montant de l'opération en €
a	Caravelle	Administrateur	A	10/07/2008	1 189	48,000	57 072
a	Caravelle	Administrateur	A	11/07/2008	5 000	47,520	237 600
a	IBI	Administrateur	A	10/09/2008	3 000	48,343	145 028
a	IBI	Administrateur	A	11/09/2008	1 410	47,324	66 727
a	IBI	Administrateur	A	12/09/2008	2 712	48,194	130 701
a	IBI	Administrateur	A	16/09/2008	2 455	47,534	116 697
a	IBI	Administrateur	A	17/09/2008	5 000	47,874	239 369
a	Caravelle	Administrateur	A	18/09/2008	35 250	46,997	1 656 644
a	IBI	Administrateur	A	18/09/2008	5 000	47,108	235 542
a	Caravelle	Administrateur	A	22/09/2008	577	46,982	27 109
a	Caravelle	Administrateur	A	23/09/2008	3 193	46,962	149 950
a	IBI	Administrateur	A	23/09/2008	2 939	47,101	138 429
a	IBI	Administrateur	A	24/09/2008	3 261	46,742	152 425
a	IBI	Administrateur	A	25/09/2008	2 969	45,024	133 677
a	IBI	Administrateur	A	26/09/2008	1 427	42,431	60 548
a	Caravelle	Administrateur	A	29/09/2008	3 683	41,000	151 003
a	IBI	Administrateur	A	29/09/2008	2 688	41,191	110 720
a	IBI	Administrateur	A	30/09/2008	1 468	42,496	62 384
a	IBI	Administrateur	A	02/10/2008	2 396	42,474	101 767
a	IBI	Administrateur	A	03/10/2008	897	41,654	37 364
a	IBI	Administrateur	A	06/10/2008	2 027	39,983	81 046
a	Caravelle	Administrateur	A	07/10/2008	3 086	38,812	119 774
a	IBI	Administrateur	A	07/10/2008	1 847	38,944	71 929
a	Caravelle	Administrateur	A	08/10/2008	200	36,394	7 279
a	IBI	Administrateur	A	08/10/2008	2 560	38,273	97 979
a	IBI	Administrateur	A	09/10/2008	3 215	39,444	126 811
a	IBI	Administrateur	A	10/10/2008	3 162	37,674	119 125
a	IBI	Administrateur	A	13/10/2008	1 795	39,278	70 504
a	IBI	Administrateur	A	14/10/2008	2 654	40,945	108 668
a	IBI	Administrateur	A	15/10/2008	5 000	40,206	201 029
a	Caravelle	Administrateur	A	16/10/2008	27 075	38,982	1 055 438
a	IBI	Administrateur	A	22/10/2008	424	36,313	15 397
a	IBI	Administrateur	A	23/10/2008	3 748	35,173	131 829
a	Caravelle	Administrateur	A	24/10/2008	2 243	33,983	76 224
a	IBI	Administrateur	A	24/10/2008	2 949	34,241	100 976
a	Caravelle	Administrateur	A	27/10/2008	54 159	33,710	1 825 700
a	Caravelle	Administrateur	A	28/10/2008	5 352	33,750	180 630
a	Caravelle	Administrateur	A	07/11/2008	10 000	33,970	339 700
a	Caravelle	Administrateur	A	13/11/2008	1 062	32,460	34 473
a	Caravelle	Administrateur	A	18/11/2008	10 000	30,880	308 800
a	Caravelle	Administrateur	A	19/11/2008	8 000	30,600	244 800

(1) Catégorie :

a : les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Unique, le Directeur Général Délégué ;

(2) Nature de l'opération :

A : Acquisition ;

C : Cession ;

S : Souscription ;

E : Échange.

(3) IBI est une holding financière de droit luxembourgeois détenue par M. José Sancho Garcia ;

(4) Caravelle est une holding diversifiée contrôlée par M. Pierre-André Martel

(5) Régence est une holding financière détenue par la famille de M. François Odin.

11. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action de la Société n'était détenue au 31 décembre 2008 par :

- le personnel de la Société et des sociétés liées dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- les salariés et anciens salariés dans le cadre de fonds communs de placement d'entreprise ;
- les salariés durant les périodes d'incapacité concernant les plans d'options de souscription d'actions.

12. Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition

- 1° La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 2° Il n'existe pas de restrictions statutaires :
- à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis quatre ans au moins (article 28 des statuts) ;
 - aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts).
- Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- 3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 4° Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.
- 5° Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.
- 6° Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 2 paragraphe 2 du document de référence.
- 7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 14 des statuts. Celles relatives à la modification des statuts de la Société sont contenues dans l'article 32 des statuts qui dispose que « *l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions* ».
- 8° Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « *Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* ».
- En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 en ses résolutions 9 à 16.
- 9° Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernent essentiellement les crédits syndiqués mis en place en octobre 2005 et en avril 2008.
- 10° Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

13. Facteurs de risques

Ce chapitre est développé au paragraphe 10 du chapitre premier du document de référence.

14. Développement durable

Ce chapitre est développé au paragraphe 9 du chapitre premier du document de référence.

15. Autres informations

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 230 316 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Fait à Paris, le 17 mars 2009

Le Conseil d'administration

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Sopra Group SA (comptes individuels)

(en euros)	2008	2007	2006	2005	2004
Capital en fin d'exercice					
■ Capital social	46 819 964	46 686 124	45 867 340	45 776 380	42 927 800
■ Nombre d'actions ordinaires existantes	11 704 991	11 671 531	11 466 835	11 444 095	10 731 950
■ Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre par exercice de droits de souscription	536 252	571 412	791 258	833 914	1 126 759
Opérations et résultats de l'exercice					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	715 262 937	616 050 938	555 168 681	488 560 636	441 875 318
■ Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	60 097 206	50 412 360	49 137 832	39 907 156	32 970 372
■ Impôts sur les bénéfices	14 165 356	13 076 862	14 062 506	10 464 395	8 857 977
■ Participation des salariés due au titre de l'exercice	6 936 524	5 406 486	6 073 471	4 010 364	3 186 532
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 058 468	27 011 997	30 637 832	18 524 198	15 586 882
■ Résultat distribué	19 313 235	19 258 026	15 480 227	12 588 505	8 585 560
Résultats par action					
■ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,33	2,74	2,53	2,22	1,95
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,17	2,31	2,67	1,62	1,45
■ Dividende attribué à chaque action	1,65	1,65	1,35	1,10	0,80
Personnel					
■ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7 237	6 521	5 990	5 460	5 157
■ Montant de la masse salariale de l'exercice	301 772 567	272 414 673	248 535 330	220 321 024	200 428 358
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	137 337 953	123 794 263	113 489 000	100 215 289	92 009 448

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008

- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **neuvième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 millions d'euros de nominal, le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, **n'a pas été utilisée.**
- La délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par la **dixième résolution**, à l'effet d'augmenter, dans la limite de 20 millions d'euros de nominal, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **onzième résolution**, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le montant des émissions dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix en cas de demande excédentaire, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **douzième résolution**, dans le cadre de la délégation aux fins d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions dans la limite annuelle de 10 % du capital, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **treizième résolution**, dans le cadre de la délégation pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apport en nature portant sur des titres de la Société, **n'a pas été utilisée.**
- L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la **quatorzième résolution**, dans le cadre de la délégation pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise, **n'a pas été utilisée.**

Fait à Paris, le 17 mars 2009

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du **26 mai 2005** en sa **douzième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel de la façon suivante :

- attribution de 50 000 options de souscriptions d'action le 18 mars 2008 à 45,30 € dont 20 000 options à M. Dominique ILLIEN, Directeur Général Délégué et administrateur de Sopra Group. Sur ces 50 000 options attribuées, 9 500 options ont été annulées en cours d'année.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du **15 mai 2008** en sa **quinzième résolution** d'attribuer des options de souscription d'actions au profit de membres du personnel.

Fait à Paris, le 17 mars 2009

Le Conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008 en sa **seizième résolution** de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de Bons de souscription et/ou d'actions remboursables (BSAAR).

Fait à Paris, le 17 mars 2009

Le Conseil d'administration



5

COMPTES CONSOLIDÉS 2008

Bilan consolidé	64
Compte de résultat consolidé	65
État des variations des capitaux propres consolidés	66
Tableau des flux de trésorerie consolidé	67
Notes aux états financiers consolidés	68
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2008	2007	2006
Écarts d'acquisition	4	372 686	300 558	278 654
Immobilisations incorporelles	5	28 891	5 234	1 538
Immobilisations corporelles	6	35 091	32 958	31 968
Actifs financiers	7	3 430	4 003	4 068
Impôts différés actifs	8	16 459	13 147	8 557
Actif non courant		456 557	355 900	324 785
Stocks et en-cours		404	274	23
Clients et comptes rattachés	9	401 539	358 964	323 819
Autres créances courantes	10	32 614	23 866	20 750
Instruments financiers dérivés	11	286	3 210	2 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	33 009	26 573	50 693
Actif courant		467 852	412 887	398 109
TOTAL DE L'ACTIF		924 409	768 787	722 894

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2008	2007	2006
Capital		46 820	46 686	45 867
Réserves liées au capital		52 918	51 681	46 886
Réserves consolidées		144 858	110 774	82 136
Résultat de l'exercice		58 198	55 097	44 206
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		- 34 491	- 15 433	- 2 875
Capitaux propres - part du Groupe		268 303	248 805	216 220
Intérêts minoritaires		3	2	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13	268 306	248 807	216 221
Emprunts et dettes financières - part à long terme	14	189 969	134 428	136 487
Impôts différés passifs	15	213	1 028	284
Provisions pour retraites et engagements assimilés	16	30 220	25 520	14 515
Provisions non courantes	17	3 012	4 505	3 989
Autres dettes non courantes	18	9 955	13 686	25 098
Passif non courant		233 369	179 167	180 373
Emprunts et dettes financières - part à court terme	14	41 234	22 416	11 935
Fournisseurs et comptes rattachés	19	59 620	48 459	41 766
Autres dettes courantes	20	317 904	268 833	271 203
Instruments financiers dérivés	21	3 976	1 105	1 396
Passif courant		422 734	340 813	326 300
TOTAL DU PASSIF		656 103	519 980	506 673
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		924 409	768 787	722 894

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2008		2007		2006	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires	22	1 129 477	100,0 %	1 001 440	100,0 %	897 668	100,0 %
Achats consommés	23	- 143 788	- 12,7 %	- 114 727	- 11,5 %	- 107 894	- 12,0 %
Charges de personnel	24	- 721 825	- 63,9 %	- 647 881	- 64,7 %	- 582 569	- 64,9 %
Charges externes	25	- 129 606	- 11,5 %	- 115 212	- 11,5 %	- 102 761	- 11,4 %
Impôts et taxes		- 22 780	- 2,0 %	- 20 290	- 2,0 %	- 17 900	- 2,0 %
Dotations aux amortissements	26	- 11 747	- 1,0 %	- 11 694	- 1,2 %	- 10 391	- 1,2 %
Dotations aux provisions et dépréciations	26	- 2 230	- 0,2 %	- 2 915	- 0,3 %	- 2 439	- 0,3 %
Autres produits et charges d'exploitation		4 821	0,4 %	2 105	0,2 %	1 337	0,1 %
Résultat opérationnel courant		102 322	9,1 %	90 826	9,1 %	75 051	8,4 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	27	- 1 409	- 0,1 %	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	27	- 1 168	- 0,1 %	- 673	- 0,1 %	- 1 127	- 0,1 %
Résultat opérationnel		99 745	8,8 %	90 153	9,0 %	73 924	8,2 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	165	0,0 %	169	-	411	0,0 %
Coût de l'endettement financier brut	28	- 10 094	- 0,9 %	- 7 994	- 0,8 %	- 6 758	- 0,8 %
Coût de l'endettement financier net		- 9 929	- 0,9 %	- 7 825	- 0,8 %	- 6 347	- 0,7 %
Autres produits et charges financiers	28	- 3 279	- 0,3 %	- 2 000	- 0,2 %	- 1 301	- 0,1 %
Charge d'impôt	29	- 28 338	- 2,5 %	- 25 231	- 2,5 %	- 22 070	- 2,5 %
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		58 199	5,2 %	55 097	5,5 %	44 206	4,9 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-	-	-	-	-
Résultat net		58 199	5,2 %	55 097	5,5 %	44 206	4,9 %
Part du Groupe		58 198	5,2 %	55 097	5,5 %	44 206	4,9 %
Intérêts minoritaires	1	-	-	-	-	-	-

RÉSULTATS PAR ACTION		Notes	2008	2007	2006
(en euros)					
Résultat de base par action	30		4,98	4,80	3,86
Résultat dilué par action	30		4,96	4,75	3,78

État des produits et des charges comptabilisés

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	- 1 568	- 7 637	-
Variation des instruments financiers dérivés	- 2 794	-	-
Impôts différés	1 502	2 629	-
Écarts de conversion	- 16 198	- 7 550	- 1 889
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	- 19 058	- 12 558	- 1 889
Résultat de l'exercice	58 198	55 097	44 206
TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	39 140	42 539	42 317

État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2005	45 776	45 541	59 753	35 259	- 986	185 343	1	185 344
Résultat de l'exercice	-	-	-	44 206	-	44 206	-	44 206
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 1 889	- 1 889	-	- 1 889
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	44 206	- 1 889	42 317	-	42 317
Opérations sur capital	91	434	26	-	-	551	-	551
Paiements fondés sur des actions	-	626	-	-	-	626	-	626
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 31	-	-	- 31	-	- 31
Affectation du résultat	-	285	22 388	- 35 259	-	- 12 586	-	- 12 586
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2006	45 867	46 886	82 136	44 206	- 2 875	216 220	1	216 221
Résultat de l'exercice	-	-	-	55 097	-	55 097	-	55 097
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 12 558	- 12 558	-	- 12 558
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	55 097	- 12 558	42 539	-	42 539
Opérations sur capital	819	3 927	-	-	-	4 746	-	4 746
Paiements fondés sur des actions	-	859	-	-	-	859	-	859
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 80	-	-	- 80	-	- 80
Affectation du résultat	-	9	28 718	- 44 206	-	- 15 479	1	- 15 478
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2007	46 686	51 681	110 774	55 097	- 15 433	248 805	2	248 807
Résultat de l'exercice	-	-	-	58 198	-	58 198	1	58 199
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	- 19 058	- 19 058	-	- 19 058
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	58 198	- 19 058	39 140	1	39 141
Opérations sur capital	134	687	-	-	-	821	-	821
Paiements fondés sur des actions	-	185	-	-	-	185	-	185
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 636	-	-	- 636	-	- 636
Affectation du résultat	-	365	35 477	- 55 097	-	- 19 255	-	- 19 255
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	- 757	-	-	- 757	-	- 757
CAPITAUX PROPRES								
AU 31 DÉCEMBRE 2008	46 820	52 918	144 858	58 198	- 34 491	268 303	3	268 306

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	58 199	55 097	44 206
Dotations nettes aux amortissements et provisions	14 342	12 055	12 668
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3 000	- 677	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	185	859	627
Autres produits et charges calculés	- 5 763	4 200	- 827
Plus et moins-values de cession	202	7	1 279
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	70 165	71 541	57 953
Coût de l'endettement financier net	9 929	7 825	6 347
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	28 338	25 231	22 070
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	108 432	104 597	86 370
Impôt versé (B)	- 29 302	- 38 166	- 1 325
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	- 2 835	- 14 704	5 242
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	76 295	51 727	90 287
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 620	- 9 009	- 8 352
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	13	144
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 359	- 383	- 1 063
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 222	556	1 431
Incidence des variations de périmètre	- 101 392	- 49 119	- 23 366
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	- 109 105	- 57 942	- 31 206
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	821	4 746	525
Rachats et reventes d'actions propres	- 637	- 80	- 32
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
■ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 19 255	- 15 479	- 12 586
■ Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
Variation des emprunts	73 521	- 4 961	- 44 925
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	- 10 728	- 7 873	- 6 005
Autres flux liés aux opérations de financement	35	- 120	- 82
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	43 757	- 23 767	- 63 105
Incidence des variations des cours des devises (G)	- 691	- 154	- 434
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	10 256	- 30 136	- 4 458
Trésorerie d'ouverture	16 759	46 895	51 353
Trésorerie de clôture	27 015	16 759	46 895

Sommaire des notes aux états financiers consolidés

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Résumé des principales méthodes comptables	69
Note 2 Périmètre de consolidation	78
Note 3 Comparabilité des comptes	79

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 Écarts d'acquisition	80
Note 5 Immobilisations incorporelles	83
Note 6 Immobilisations corporelles	84
Note 7 Actifs financiers	85
Note 8 Impôts différés actifs et passifs	86
Note 9 Clients et comptes rattachés	88
Note 10 Autres créances courantes	88
Note 11 Instruments financiers dérivés actifs	89
Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	89
Note 13 Capitaux propres consolidés	89
Note 14 Emprunts et dettes financières	91
Note 15 Impôts différés passifs	94
Note 16 Provisions pour retraites et engagements assimilés	94
Note 17 Provisions non courantes	96
Note 18 Autres dettes non courantes	97
Note 19 Fournisseurs et comptes rattachés	97
Note 20 Autres dettes courantes	97
Note 21 Instruments financiers dérivés passifs	98

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 22 Chiffre d'affaires	98
Note 23 Achats consommés	99
Note 24 Charges de personnel	99
Note 25 Charges externes	100
Note 26 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	101
Note 27 Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis et autres produits et charges opérationnels	101
Note 28 Charges et produits financiers	101
Note 29 Charge d'impôt	102
Note 30 Résultats par action	103

■ AUTRES INFORMATIONS

Note 31 Information sectorielle	104
Note 32 Instruments financiers	106
Note 33 Facteurs de risques financiers	108
Note 34 Transactions avec les parties liées	110
Note 35 Engagements hors bilan et passifs éventuels	110
Note 36 Faits exceptionnels et litiges	112
Note 37 Événements postérieurs à la clôture de la période	112
Note 38 Taux de conversion des monnaies étrangères	113

Notes aux états financiers consolidés

Sopra Group et ses filiales constituent un groupe de conseil et de services dans le domaine des technologies de l'information avec une offre globale allant du Conseil à l'Intégration de Systèmes et à l'Outsourcing applicatif et une offre spécialisée dans le domaine « *Collaborative Business Solutions* » par l'intermédiaire de sa filiale Axway.

Sopra Group est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé Parc des Glaisins 74942 Annecy-le-Vieux et la Direction Générale 9 bis, rue de Presbourg 75116 Paris.

Elle est cotée sur le marché « Euronext Paris », compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 de la société Sopra Group ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 11 février 2009.

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 | Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des options de souscription d'actions, des emprunts et dettes financières, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Il convient de rappeler que le Groupe avait choisi pour l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 :

- de maintenir les coûts historiques pour ses immobilisations corporelles et n'avait donc procédé à aucune réévaluation ;
- d'opter pour l'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à compter de l'exercice 2005 et de manière prospective ;
- de ne pas retraiter les opérations de regroupement antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2. Application de nouvelles normes et interprétations

a. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2008 l'interprétation *IFRIC 11* « *IFRS 2 – Actions propres et transactions intragroupe* ».

b. Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué de normes et interprétations par anticipation :

- *IAS 39 et IFRS 7 – Amendement relatif au reclassement des actifs financiers* (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008) ;
- *IAS 1 – Présentation révisée des états financiers* (version révisée en septembre 2007 et adoptée en Europe le 18 décembre 2008, applicable au 1^{er} janvier 2009) ;
- *IFRS 8 – Segments opérationnels* (adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009). Les impacts de l'application d'*IFRS 8* seront peu importants dans la mesure où l'information sectorielle actuelle reflète le reporting interne du Groupe ;
- *IAS 23 – Amendement relatif à la comptabilisation des coûts d'emprunt* (adopté en Europe le 17 décembre 2008, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009) ;

- IFRS 2 – Amendement relatif aux conditions d'acquisition et aux annulations (adopté en Europe le 17 décembre 2008, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

c. Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne

Aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une application anticipée. Il s'agit de :

- IAS 32 et IAS 1 – Amendements relatifs aux « Puttable Financial Instruments and Obligations Arising on Liquidation » ;
- IFRS 3 révisée suite au projet « Business Combination Phase II » ;
- IAS 27 révisée suite au projet « Business Combination Phase II » ;
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- IFRS 1 – Amendement (révision de la structure de la norme IFRS 1) ;
- IFRIC 12, 14, 15, 16, 17, 18.

d. Périodes comparatives

Les informations au titre des périodes comparatives 2007 et 2006 sont conformes au référentiel IFRS.

e. Format des états financiers

Concernant la présentation des états financiers consolidés, Sopra Group applique la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

1.3. Méthodes de consolidation

- La société Sopra Group est l'entreprise consolidante.
- Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra Group sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :
 - du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
 - du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;

- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe ;
- ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce Conseil ou cet organe.
- Sopra Group n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.
- Sopra Group ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.
- Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.
- Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.
- Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

1.4. Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Sopra Group.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges, et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion ».

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyperinflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés à la note 38.

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (cf. notes 1.7 et 4) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. notes 1.18 et 16) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 1.21).

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à *IFRS 3*. Toutefois, les acquisitions de SG2 Ingénierie en 1996 et d'Orga Consultants en 2000, pour lesquelles le Groupe avait appliqué la méthode de la mise en commun d'intérêts (« *pooling of interests* ») n'ont pas donné lieu à retraitement en application de l'option offerte par la norme *IFRS 1*.

Selon la méthode de l'acquisition, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'acquéreur est l'entité se regroupant qui obtient le contrôle des autres entités ou activités qui se regroupent. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité ou activité, pour obtenir des avantages de ses opérations.

Le coût d'acquisition représente le total :

- des justes valeurs à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Lorsqu'un accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du coût du regroupement dépendant d'événements futurs, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition s'il apparaît probable et peut être évalué de façon fiable.

La différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition, dénommée « goodwill » ou écart d'acquisition, est comptabilisée en tant qu'actif.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

1.7. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Celles-ci ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites sous la note 1.11. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

1.8. Immobilisations incorporelles

a. Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clients et des relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations générées en interne

En application de la norme *IAS 38 Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Axway, Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains et constructions, des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

1.10. Contrats de location

a. Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste *Emprunts et dettes financières*. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure :

- crédit-bail immobilier : les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans ;
- crédit-bail mobilier relatif aux équipements informatiques : ceux-ci sont amortis linéairement sur 4 ans, durée correspondant très généralement à la durée des contrats.

b. Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.11. Dépréciations d'actifs

La norme *IAS 36 Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé de Sopra Group.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte :

- la croissance générale de l'économie ;
- l'impact de l'évolution des technologies dont bénéficie le secteur ;
- le transfert d'activité au profit des SSII engendré par l'Outsourcing.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation, sont présentés à la note 4.5.

1.12. Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- et actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

a. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, d'autre part, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

Bien que détenues à des fins de transaction, les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe ne sont pas traitées selon IAS 39. S'agissant de placements très liquides répondant à la définition d'équivalents de trésorerie telle qu'énoncée par la norme IAS 7, ces valeurs sont incluses au bilan consolidé dans le poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie* (note 1.15).

b. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

c. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ;
- et d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

d. Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Le Groupe a classé dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles il n'exerce ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

1.13. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

1.14. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- ou des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- ou bien des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants. Le Groupe classe également dans cette catégorie les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers* (note 28.2).

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le Groupe applique la démarche d'analyse formulée par l'AFG et l'AFTE et reconnue comme base raisonnable par l'AMF :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » sont présumés, à titre pratique, satisfaire aux quatre critères cités ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

1.16. Paiements fondés sur des actions

a. Norme IFRS 2

Son application à Sopra Group concerne uniquement les options de souscription d'actions accordées au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été prises en compte.

Les bénéficiaires des options peuvent exercer leurs droits cinq ans après la date d'attribution et ce, pendant un délai de trois ans, soit entre la 6^e et la 8^e année suivant l'attribution.

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d'attribution, confiée à un établissement spécialisé, est effectuée en appliquant un modèle de type Black & Scholes prenant en compte les dividendes discrets, l'utilisation d'une courbe de taux, les exercices anticipés. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits, soit à raison d'un cinquième par an.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les *Charges de personnel*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves liées au capital*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul compte tenu du taux très élevé d'exercice des options.

b. Cession ou conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal. De ce fait, aucune provision pour charge n'est à comptabiliser.

1.17. Titres d'autocontrôle

Toutes les actions Sopra Group détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées.

1.18. Avantages au personnel

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite, et, dans une moindre mesure, l'Italie, pour le service des indemnités légales de fin de contrat (*Trattamento di Fine Rapporto*).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. En pratique, le taux retenu est celui des OAT à 10 ans, constaté en fin d'année, majoré de 0,25 %.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

À compter de l'exercice 2007, les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à l'option SoRIE introduite par l'amendement à IAS 19.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

c. Droit individuel à la formation (DIF)

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, le Groupe a considéré qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2008. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de deux ans, des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.19. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- les dettes liées aux contrats de location-financement : une dette est comptabilisée au commencement de chaque contrat pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers futurs au titre de la location (actualisation au taux d'intérêt implicite du contrat) ;
- la dette liée à la participation des salariés enregistrée en comptes courants bloqués : celle-ci fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable. Au titre d'une année donnée, ce différentiel est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les 12 mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

1.20. Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

1.21. Reconnaissance des revenus

La norme applicable est IAS 18 *Produits des activités ordinaires*.

a. Activités d'Intégration de Systèmes et de Conseil

- **Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie**

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

■ Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus sont portés en déduction du poste *Clients*. Celui-ci figure donc au bilan pour son montant net.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels (Axway) et Solutions (Banque, Immobilier, Ressources Humaines) comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

- **En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.**

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
 - la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée prorata temporis ;
 - les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.
- **Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global.**

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

- **Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel.**

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe 1.21.a.

1.22. Information sectorielle

Le Groupe a décidé d'appliquer IFRS 8 à compter de 2009. Ce changement n'aura pas d'impact significatif car la segmentation des secteurs d'activité correspond déjà au reporting interne utilisé par le management. Seule l'activité de la société belge BAI sera rattachée au département « Services financiers » au sein du secteur opérationnel ISS France.

Il n'y aura pas d'impact lié à une éventuelle dépréciation complémentaire des écarts d'acquisition due à des changements de rattachement aux regroupements d'UGT.

En 2008, l'information sectorielle est basée sur les dispositions d'IAS 14.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le Groupe est géré sur une base reflétant à la fois ses métiers (segmentation principale) et la répartition géographique (segmentation secondaire) de ses activités.

Les différents secteurs correspondent :

- au Consulting en stratégie et management exercé par la filiale Orga Consultants en France ;
- à l'Intégration de Systèmes & Solutions et l'Outsourcing applicatif exercés en France par Sopra Group et en Europe par un ensemble de filiales ;
- à l'activité d'Axway dans le domaine de l'intégration d'applications.

1.23. Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Note 2 | Périmètre de consolidation

2.1. Liste des entreprises consolidées en 2008

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Intégration de Systèmes et de Solutions				
Sopra Group	France	-	-	Société mère
Sopra Group Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Belux	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Business Architects International NV	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Luxembourg	Luxembourg	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Informatique	Suisse	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra Group SpA	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra PROFit	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra PROFit Euskadi	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Valoris Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
CS Sopra España	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
PROFit Gestao Informatica Lda	Portugal	100,0 %	100,0 %	IG
SOPRAntic	Maroc	100,0 %	100,0 %	IG
Momentum Technologies Inc	Canada	100,0 %	100,0 %	IG
Sopra India Private Ltd	Inde	100,0 %	100,0 %	IG
Axway				
Axway Software	France	100,0 %	100,0 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100,0 %	100,0 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Belgium	Belgique	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Srl	Italie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software China	Chine	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Sdn Bhd	Malaisie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100,0 %	100,0 %	IG
Axway Software Korea Corp. Ltd	Corée	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Corp.	États-Unis	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Ltd	Royaume-Uni	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Holding GmbH	Suisse	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications EOOD	Bulgarie	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	IG
Tumbleweed Communications Pty Ltd	Australie	100,0 %	100,0 %	IG
Conseil				
Orga Consultants	France	100,0 %	100,0 %	IG

IG : Intégration globale.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

a. Entrées dans le périmètre

- **CIBF – Compagnie d’Ingénierie Bancaire et Financière** – Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société CIBF. Basée à Nantes, CIBF est un acteur reconnu dans l’édition de progiciels et solutions pour les grands groupes (moyens de paiement, gestion des flux financiers, mobilisation de créances et gestion des risques liés aux engagements bancaires). CIBF a fait l’objet d’une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.
- **G2i** – Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société G2i. Spécialisée en ingénierie scientifique technique et informatique, G2i propose du conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d’essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus. G2i a fait l’objet d’une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.
- **Sopra Group GmbH** – Pour répondre aux besoins opérationnels d’un grand compte international, Sopra Group a décidé de réactiver cette filiale basée en Allemagne. Sopra Group GmbH est consolidée depuis mai 2008.
- **Tumbleweed Communications** – En septembre 2008, Axway Software a acquis en numéraire 100 % des actions de la société Tumbleweed Communications. Tumbleweed est leader sur le marché du transfert de fichiers administré, de la sécurité du courrier électronique et de la validation d’identité. Tumbleweed compte plus de 3 300 clients dans le monde, notamment des

grandes entreprises de secteurs tels que la technologie, la distribution, la finance, la santé, l’industrie manufacturière, les biens de consommation, la télécommunication, l’énergie et les services gouvernementaux américains. Les activités de Tumbleweed ont été intégrées à celles d’Axway. Tumbleweed est consolidée depuis le 1^{er} septembre 2008.

b. Sorties de périmètre

Il n’y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l’exercice 2008.

c. Réorganisations juridiques

- **Axway GmbH et Axway Software GmbH** – Le 18 août 2008, Axway GmbH a absorbé Axway Software GmbH avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **Belor Ing Srl et Axway Romania Srl** – Le 11 novembre 2008, Axway Romania Srl a absorbé la société Belor Ing Srl, filiale à 100 % d’Axway Software. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.
- **CIBF et G2i** – Ces sociétés, acquises début 2008, ont fait l’objet fin juin 2008 d’une dissolution avec transfert de patrimoine au profit de Sopra Group.
- **Axway Inc et Tumbleweed Communications Corp** – Le 31 décembre 2008, Axway Inc a absorbé Tumbleweed Communications Corp. Cette fusion est sans impact sur les comptes consolidés.

Note 3 | Comparabilité des comptes

Les acquisitions de CIBF et G2i en janvier 2008, et de Tumbleweed en septembre 2008 ont un impact sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d’activité du Groupe inférieur au seuil

de signification (25 %) requis par le règlement général de l’AMF (art. 222-2) pour l’établissement d’informations pro forma.

Les principaux impacts de ces acquisitions sur les comptes de l’exercice 2008 sont les suivants :

■ Contribution au chiffre d’affaires et au résultat opérationnel

(en millions d’euros)

	2008 Publié	2008 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d’affaires	1 129,5	1 155,5
Résultat opérationnel courant	102,3	104,9

Compte tenu de l’acquisition au 1^{er} janvier de CIBF et G2i, ces impacts correspondent uniquement aux effets de l’acquisition de Tumbleweed en année pleine.

■ Incidence des variations de périmètre sur l'endettement net

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	109,7	60,9	25,7
Part rémunérée en actions Sopra Group	-	-	-
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	- 16,6	- 27,1	- 1,4
Paiements différés	-	-	1,0
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	8,5	15,4	0,3
TOTAL	101,6	49,2	25,6

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 4 | Écarts d'acquisition

4.1. Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2008 sont décrits à la note 2.2. Évolutions du périmètre de consolidation.

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2007	315 312	36 658	278 654
Acquisitions			
Axway Software GmbH	20 604	-	20 604
Methosystem	2 190	-	2 190
Business Architects International	12 964	-	12 964
Fonds de commerce Interface	285	-	285
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Newell & Budge - ajustement complément de prix	- 3 935	-	- 3 935
Cyclone - ajustement complément de prix	- 37	-	- 37
Crinsoft - ajustement complément de prix	17	-	17
Autres mouvements			
Valoris Belgium - sortie fonds de commerce totalement amorti	- 1 575	- 1 575	-
Sopra Group Ltd - reclassement fonds de commerce - XPT Solutions Limited	- 29	-	- 29
Écarts de conversion	- 11 096	- 941	- 10 155
31 décembre 2007	334 700	34 142	300 558
Acquisitions			
CIBF	5 262	-	5 262
G2i	1 319	-	1 319
Tumbleweed Communications	77 969	-	77 969
Ajustements sur regroupements d'entreprises			
Axway Software GmbH - ajustement de la juste valeur des progiciels acquis	- 400	-	- 400
Écarts de conversion	- 14 414	- 2 392	- 12 022
31 DÉCEMBRE 2008	404 436	31 750	372 686

4.2. Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises de l'exercice

Les écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice 2008 concernent les acquisitions des sociétés CIBF, G2i et Tumbleweed Communications. Ils ont été évalués à la date d'acquisition des entreprises selon la méthode énoncée à la note 1.6.

Le coût d'acquisition de Tumbleweed fait l'objet d'une affectation provisoire, des évaluations étant toujours en cours concernant les différents éléments incorporels acquis (progiciels, relations clients, réseaux distributeurs).

Par ailleurs, une étude fiscale américaine est en cours et pourrait éventuellement conduire à la reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables ainsi qu'à la prise en compte d'impôts différés passifs relatifs aux actifs incorporels amortissables.

L'affectation du coût d'acquisition sera rendue définitive pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)	CIBF	G2i	Tumbleweed
Prix d'acquisition	6 259	1 200	100 535
Valeur actualisée des compléments de prix	1 000	800	-
Frais liés à l'acquisition	-	-	1 749
Coût d'acquisition	7 259	2 000	102 284
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	- 1 997	- 681	- 2 645
Actifs incorporels affectés	-	-	- 21 670
ÉCART D'ACQUISITION	5 262	1 319	77 969

4.3. Ajustements sur regroupements d'entreprises des périodes antérieures

Axway Software GmbH – La juste valeur des progiciels d'Axway Software GmbH acquise en février 2007 a été réestimée de 800 k€ à 1 200 k€.

4.4. Écarts de conversion

La diminution de 12,0 M€ au titre des variations de change provient de l'évolution de l'euro par rapport :

■ à l'USD : Axway Inc. et Tumbleweed	6,0 M€
■ à la GBP : Sopra Group Ltd	- 14,7 M€
■ à la SEK : Axway Nordic	- 2,6 M€
■ à l'INR : Sopra India	- 0,5 M€
■ à d'autres devises :	- 0,2 M€
TOTAL	- 12,0 M€

4.5. Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités génératrices de trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle.

La synthèse des valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés aux UGT est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>		2008	2007	2006
Conseil	France – Orga Consultants	3 876	3 876	3 876
Intégration de Systèmes et Solutions	France	55 324	49 246	48 948
	Royaume-Uni	49 032	63 684	73 604
	Espagne	81 297	81 297	81 297
	Italie	8 119	8 119	5 930
	Belgique - Sopra Belux	3 000	3 000	3 000
	Belgique - BAI	12 964	12 964	-
	Espagne - Valoris Iberia	3 000	3 000	3 000
	Axway	Axway	156 074	75 372
TOTAL		372 686	300 558	278 654

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2008 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur. Ils ont été réalisés dans les conditions décrites à la note 1.11 avec les paramètres suivants :

- le taux de croissance à l'infini a été retenu pour 2,5 % et le taux d'actualisation pour 9,5 % ;
- la valeur d'utilité ainsi obtenue a fait l'objet de tests de sensibilité en faisant varier le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de 2,0 % à 3,0 % et le taux d'actualisation de 9 % à 10 %.

Une variation de +/- 0,5 point du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation représenterait respectivement un impact de 3 M€ et de 1 M€ sur le montant des valeurs recouvrables, et pourrait entraîner la constatation de dépréciations.

Note 5 | Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2007	21 939	20 401	1 538
Mouvements de périmètre	658	582	76
Évaluation à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	2 800	-	2 800
Acquisitions	1 940	-	1 940
Cessions	- 472	- 472	-
Reclassement fonds de commerce - Sopra Group Ltd	29	-	29
Reclassement en immobilisations corporelles	- 161	- 118	- 43
Écarts de conversion	- 252	- 232	- 20
Dotations aux amortissements	-	1 086	- 1 086
31 décembre 2007	26 481	21 247	5 234
Mouvements de périmètre	12 690	10 269	2 421
Évaluation à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	21 670	-	21 670
Ajustements de la juste valeur des progiciels acquis	400	-	400
Acquisitions	671	-	671
Cessions	- 2 031	- 2 012	- 19
Écarts de conversion	1 783	517	1 266
Dotations aux amortissements	-	2 752	- 2 752
31 DÉCEMBRE 2008	61 664	32 773	28 891

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des progiciels du marché utilisés dans le cadre de l'activité courante du Groupe, des logiciels, des relations clients et des relations distributeurs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les mouvements de périmètre (2 421 k€) correspondent essentiellement aux dépenses de développement des progiciels figurant dans les comptes sociaux de CIBF (1 912 k€) à la date d'acquisition.

Comme indiqué à la note 4.2, l'affectation du coût d'acquisition de la société Tumbleweed Communications n'est pas finalisée. Un montant de 21 670 k€ a été affecté de manière temporaire au titre des logiciels, relations clients, relations distributeurs, développés

par cette société. Les durées d'amortissement provisoires de ces éléments sont les suivantes :

- éléments technologiques (Mailgate, Secure Messenger, Secure Transport, Validation Authority) : 15 ans ;
- base commerciale : 12 ans ;
- réseau de distribution : 8 ans.

L'ajustement de juste valeur (400 k€) correspond à une réestimation des progiciels de la société Axway Software GmbH acquise en 2007 (cf. note 4.3).

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2008 qu'au titre des exercices antérieurs.

Note 6 | Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Terrains, constructions	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	TOTAL
VALEUR BRUTE				
1^{er} janvier 2007	10 768	45 184	36 701	92 653
Écarts de conversion	-	- 414	- 675	- 1 089
Acquisitions	83	4 843	6 322	11 248
Cessions	-	- 584	- 4 476	- 5 060
Reclassement d'immobilisations incorporelles	-	-	161	161
Variations de périmètre	-	2 081	1 303	3 384
31 décembre 2007	10 851	51 110	39 336	101 297
Écarts de conversion	-	- 446	- 838	- 1 284
Acquisitions	2	6 953	5 120	12 075
Cessions	-	- 1 584	- 4 862	- 6 446
Variations de périmètre	-	1 953	7 176	9 129
31 DÉCEMBRE 2008	10 853	57 986	45 932	114 771
AMORTISSEMENTS				
1^{er} janvier 2007	7 687	27 490	25 508	60 685
Écarts de conversion	-	- 350	- 590	- 940
Dotations	368	4 700	5 540	10 608
Reprises	-	- 519	- 4 481	- 5 000
Reclassement d'immobilisations incorporelles	-	-	118	118
Variations de périmètre	-	1 714	1 154	2 868
31 décembre 2007	8 055	33 035	27 249	68 339
Écarts de conversion	-	- 327	- 735	- 1 062
Dotations	238	3 879	6 285	10 402
Reprises	-	- 1 449	- 4 800	- 6 249
Variations de périmètre	-	1 686	6 564	8 250
31 DÉCEMBRE 2008	8 293	36 824	34 563	79 680
VALEUR NETTE				
1^{er} janvier 2008	2 796	18 075	12 087	32 958
31 DÉCEMBRE 2008	2 560	21 162	11 369	35 091

- Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles (12,1 M€) correspondent principalement à des équipements de bureaux en France et à l'international pour un montant de 7,0 M€ et à des acquisitions d'équipements informatiques (systèmes centraux, stations de travail et réseaux) pour un montant de 5,1 M€.
- Les montants portés en cessions de l'exercice (6,4 M€ amortis à hauteur de 6,2 M€) correspondent principalement aux mises au rebut d'équipements informatiques pratiquées chaque année

après inventaire et aux sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits.

- Les terrains et constructions correspondent aux locaux du siège social de Sopra Group situés à Annecy-le-Vieux. Une partie de ces locaux a été acquise dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier terminés en 2003. Ces contrats sont depuis l'origine retraités dans les comptes consolidés et figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Terrains	255	255	255
Constructions	3 861	3 861	3 861
Amortissements	- 3 537	- 3 471	- 3 339
VALEUR NETTE	579	645	777

■ Les contrats de crédit-bail relatifs aux investissements informatiques (cf. note 1.10) figurent au bilan pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Valeur brute	24 742	23 909	22 794
Amortissements	- 15 629	- 14 121	- 13 702
VALEUR NETTE	9 113	9 788	9 092

Note 7 | Actifs financiers

Les actifs financiers non courants du Groupe comprennent d'une part, des actifs disponibles à la vente, et d'autre part, des prêts et créances.

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	195	1 301	1 301
Prêts et créances	3 235	2 702	2 767
TOTAL	3 430	4 003	4 068

7.1. Actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
1^{er} janvier 2007	31 617	30 316	1 301
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 1 106	- 1 106	-
Écarts de conversion	- 13	- 13	-
31 décembre 2007	30 498	29 197	1 301
Augmentations	-	-	-
Diminutions	- 1 130	- 24	- 1 106
Variations de périmètre	- 5 485	- 5 485	-
Écarts de conversion	- 31	- 31	-
31 DÉCEMBRE 2008	23 852	23 657	195

Les actifs disponibles à la vente, au sens d'IAS 39, sont composés principalement de participations non consolidées dans des filiales de Valoris en cours de dissolution ou de cession à la date d'acquisition de Valoris par Sopra Group, pour un montant de 23 714 k€ dépréciées à hauteur de 23 523 k€.

Les variations de périmètre concernent la société allemande Sopra Group GmbH (participation d'un montant de 5 485 k€ totalement dépréciée), laquelle a été à nouveau consolidée par le Groupe (cf. note 2.2).

La participation dans la société Cosmosbay-Vectis dont le Groupe détenait 7,56 % du capital, pour un montant de 946 k€, a été cédée courant 2008 sans impact significatif sur le résultat.

7.2. Prêts et créances

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur brute	967	5 484	7 846
Dépréciations sur créances rattachées à des participations non consolidées	- 967	- 5 484	- 7 846
Créances rattachées à des participations non consolidées - valeur nette	-	-	-
Prêts	44	44	43
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	3 208	2 741	2 755
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	- 17	- 83	- 31
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme - valeur nette	3 235	2 702	2 767
TOTAL	3 235	2 702	2 767

Les créances rattachées à des participations, totalement dépréciées, proviennent des filiales non consolidées de Valoris.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme (3 208 k€) correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Note 8 | Impôts différés actifs et passifs

8.1. Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Impôts différés actifs (IDA)			
- à moins d'un an	3 426	2 733	3 005
- à plus d'un an	13 033	10 414	5 552
TOTAL IDA	16 459	13 147	8 557
Impôts différés passifs (IDP)			
- à moins d'un an	-	-	-
- à plus d'un an	- 213	- 1 028	- 284
TOTAL IDP	- 213	- 1 028	- 284
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	16 246	12 119	8 273

8.2. Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Au 1^{er} janvier	12 119	8 273	7 572
Reclassement de créances fiscales en impôts différés actifs	-	796	-
Variations de périmètre	534	197	3
Impôts imputés au compte de résultat	2 954	211	702
Impôts imputés en capitaux propres	745	2 629	5
Écarts de conversion	- 106	13	- 9
AU 31 DÉCEMBRE	16 246	12 119	8 273

8.3. Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	2 844	2 450	-
Amortissements des progiciels réévalués	298	669	892
Instruments financiers dérivés	1 270	- 725	-
Contrats de location-financement	2	- 33	- 95
Actualisation de la participation des salariés	687	559	522
Provisions réglementées	- 213	- 308	- 284
Déficits fiscaux activés	-	-	-
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provision indemnités de départ en retraite	6 484	5 331	4 232
Dettes provisionnées pour participation des salariés	2 954	2 358	2 466
Dettes provisionnées pour Organic	472	413	379
Différentiel sur durée d'amortissement	238	383	117
Provisions sur titres	-	841	-
Contrôle fiscal : provisions réintégrées non taxables ultérieurement	992	-	-
Déficits fiscaux activés	-	214	-
Autres	218	- 33	44
TOTAL	16 246	12 119	8 273

8.4. Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Déficits fiscaux reportables	48 175	13 687	22 762
Différences temporelles	-	-	-
TOTAL	48 175	13 687	22 762

8.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
N+1	11 169	4 188	2 197
N+2	8 358	5 131	2 437
N+3	7 471	3 517	2 393
N+4	7 250	3 350	2 532
N+5 et années ultérieures	92 197	14 674	21 271
Déficits reportables ayant une échéance	126 445	30 860	30 830
Déficits reportables indéfiniment	15 400	16 385	42 172
TOTAL	141 845	47 245	73 002
Base impôts différés activés	-	712	-
Base impôts différés non activés	141 845	46 533	73 002
Impôts différés activés	-	214	-
Impôts différés non activés	48 175	13 687	22 762

En 2008, l'augmentation des déficits fiscaux reportables provient essentiellement de l'acquisition de Tumbleweed Communications Corp. (89,6 M€). Ce montant tient compte d'un double plafonnement (dans le temps : 20 ans et par an : 7 M\$) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionnariat.

Au 31 décembre 2008, les impôts différés actifs non activés sur déficits fiscaux reportables s'élèvent à 48,2 M€ et concernent

principalement les pays suivants : États-Unis (39,3 M€), Italie (3,1 M€) et Royaume-Uni (2,6 M€). Compte tenu de l'affectation provisoire du prix d'acquisition de la société Tumbleweed Communications Corp., aucun impôt différé actif sur déficits fiscaux reportables n'a pour l'instant été reconnu.

Note 9 | Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Clients et comptes rattachés	300 572	280 982	252 395
Factures à établir	114 021	93 577	84 520
Clients douteux	4 034	3 903	3 024
Avoirs à établir	- 13 625	- 16 108	- 13 530
Dépréciations pour créances douteuses	- 3 463	- 3 390	- 2 590
TOTAL	401 539	358 964	323 819

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode à l'avancement (cf. note 1.21.a). Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

L'augmentation importante du poste Clients est pour partie compensée par l'augmentation des produits constatés d'avance figurant en *Autres dettes courantes* (note 20). Les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées non encore

exécutées, selon leur avancement. Ils s'élevaient à 57,3 M€ à fin 2006, 52,7 M€ à fin 2007 et 71,5 M€ à fin 2008.

Le poste « Clients nets » correspond au 31 décembre 2008 à environ 2,5 mois d'activité, contre 2,6 au 31 décembre 2007. Ce ratio est calculé en rapportant le poste « Clients nets » au chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre précédant la clôture. Le poste « Clients nets » est obtenu en ramenant le poste Clients en valeur hors taxes et en retranchant les produits constatés d'avance figurant au passif du bilan. Le délai moyen d'encaissement des factures est de l'ordre de 60 jours.

Note 10 | Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Personnel et organismes sociaux	2 420	2 430	1 212
Créances fiscales	18 353	14 176	12 101
Impôt sur les sociétés	3 614	2 360	3 035
Matériel à leaser	1 438	491	331
Créances diverses	616	654	336
Charges constatées d'avance	6 173	3 755	3 735
TOTAL	32 614	23 866	20 750

Les créances fiscales d'un montant total de 18 353 k€ correspondent essentiellement à de la TVA déductible pour 16 011 k€.

Note 11 | Instruments financiers dérivés actifs

Les instruments financiers dérivés actifs sont présentés avec les instruments dérivés passifs à la note 21.

Note 12 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 67.

12.1. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	1 190	152	20 685
Disponibilités	31 819	26 421	30 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 009	26 573	50 693
Concours bancaires courants	- 5 994	- 9 814	- 3 798
TOTAL	27 015	16 759	46 895

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie telle qu'indiquée à la note 1.15, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes

bancaires momentanément créditeurs. Elle est fortement liée aux mobilisations de crédits à moyen terme effectuées en fin d'exercice. L'endettement net, présenté à la note 14.1, est plus représentatif de la situation financière du Groupe.

12.2. Valeurs mobilières de placement

Catégories de titres (en milliers d'euros)	2008	2007	2006
OPCVM « Monétaire Euro »	-	-	20 241
Autres	1 190	152	444
TOTAL	1 190	152	20 685

Note 13 | Capitaux propres consolidés

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 66.

13.1. Évolution du capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2008 à 46 819 964 €. Il est composé de 11 704 991 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 4 €.

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2008 concernent les levées d'options de souscription d'actions : 33 460 actions ont été créées correspondant à une augmentation de capital de 133 840 € et à une prime d'émission de 687 010 €, soit un montant total de 820 850 €.

13.2. Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2008	Dont annulations en 2008	Nombre d'options exercées au 31/12/2008	Dont options exercées en 2008	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008	Juste valeur des options à la date d'attribution
--------------------	-----------------------------------------	----------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----------------	-----------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Plan n° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 7/1/1998) : émission maximum de 721 250 actions

13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-	non applicable
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-	non applicable
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	-	-	non applicable
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	-	2 750	-	-	non applicable
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	-	81 950	2 500	7 050	6,36 €
TOTAL	840 000				194 425	-	638 525	2 500	7 050	

Plan n° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions

29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 800	-	-	-	100	non applicable
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	283 500	-	-	-	18 000	non applicable
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-	non applicable
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000	non applicable
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	48 450	2 200	156 006	24 160	98 744	6,36 €
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	12 800	2 000	6 800	6 800	68 400	12,15 €
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	-	-	-	19 000	11,36 €
TOTAL	790 200				420 150	4 200	162 806	30 960	207 244	

Plan n° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions

25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	30 000	30 000	-	-	-	13,10 €
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	11 500	6 500	-	-	55 500	17,47 €
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	-	-	-	-	15,28 €
18/03/2008	50 000	19/03/2013	17/03/2016	45,30 €	9 500	9 500	-	-	40 500	10,98 €
TOTAL	152 000				56 000	46 000	-	-	96 000	

Plan n° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions

Aucune attribution n'a encore été effectuée au titre de ce plan.

TOTAL DES PLANS	50 200	33 460	310 294
------------------------	---------------	---------------	----------------

- Comme indiqué précédemment, 33 460 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2008 au titre des plans n° 3 et 4.
- 50 200 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.
- 50 000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2008 au titre du plan n° 5, au prix de souscription de 45,30 €.
- Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève à 310 294, le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2008 est de 350 145, soit un nombre maximal total d'actions à créer de 660 439 actions.
- Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre des plans n° 3, 4 et 5.

13.3. Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Primes d'émission, de fusion et d'apport	48 249	47 094	42 309
Réserve légale	4 669	4 587	4 577
TOTAL	52 918	51 681	46 886

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

- exercice d'options de souscription d'actions : 687 k€ ;
- valeur des services rendus liés aux options de souscription : 185 k€ ;
- affectation du résultat 2007 de Sopra Group à la réserve légale : 82 k€.

13.4. Opérations sur titres autodétenus

Au 31 décembre 2008, Sopra Group détenait 25 325 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 665 566 €, soit un prix moyen d'achat de 26,28 €.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2008 est de (-) 636 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

13.5. Dividendes

L'Assemblée Générale de Sopra Group réunie le 15 mai 2008 a décidé de distribuer un dividende de 19 258 k€, soit 1,65 € par action. Ce dividende a été mis en paiement le 30 mai 2008. Le dividende versé au titre de l'exercice précédent s'élevait à 15 480 k€, soit 1,35 € par action.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008 de distribuer un dividende de 1,65 € par action, soit un montant total de 19 313 k€.

13.6. Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital, hormis le ratio de l'endettement financier net divisé par les capitaux propres, qui, aux termes des covenants prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,71 au 31 décembre 2008.

Note 14 | Emprunts et dettes financières

14.1. Endettement net

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	2008	2007	2006
Emprunts bancaires	29 174	169 593	198 767	120 868	121 485
Dettes liées aux contrats de location-financement	3 973	5 076	9 049	9 675	8 972
Participation des salariés	1 995	15 290	17 285	16 300	13 821
Autres dettes financières diverses	99	10	109	187	346
Concours bancaires courants	5 994	-	5 994	9 814	3 798
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	41 235	189 969	231 204	156 844	148 422
Valeurs mobilières de placement	- 1 190	-	- 1 190	- 152	- 20 685
Disponibilités	- 31 819	-	- 31 819	- 26 421	- 30 008
ENDETTEMENT NET	8 226	189 969	198 195	130 271	97 729

Emprunts bancaires

Le Groupe a mis en place fin octobre 2005 avec ses six banques partenaires un crédit revolving multidevises réductible de 200 M€ d'une durée de sept ans, amortissable semestriellement. La mise en place de ce crédit était destinée à reprendre la dette existante, à assurer le financement des acquisitions, celui de la croissance interne, à allonger la maturité de la dette et à optimiser les conditions de rémunération.

Un deuxième crédit de 132 M€, d'une durée de six ans prorogable d'un an, a été contracté en avril 2008 aux mêmes conditions. Il est amortissable semestriellement par quart sur les deux dernières années.

Le montant total autorisé s'élève à 247 M€ au 31 décembre 2008. Les réductions seront de 14 M€ au 21 avril 2009 et de 15 M€ au

21 octobre 2009, soit un montant autorisé de 218 M€ en fin d'année 2009.

Le taux d'intérêt applicable est égal à l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction du ratio d'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement financier net considéré ne prend pas en compte la dette de participation des salariés mais intègre les dettes liées aux compléments de prix sur acquisitions. La marge peut évoluer dans une fourchette de 0,30 à 0,65 %. La marge appliquée en 2008 a été de 0,35 %. Une commission de non-utilisation égale à 0,35 % de la marge est également prévue.

Trois ratios financiers doivent être respectés :

- l'endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur à 3 ;
- l'endettement financier net sur les capitaux propres doit être inférieur à 1 ;
- le résultat opérationnel sur le coût de l'endettement financier net doit excéder 5.

Ces ratios sont largement respectés au 31 décembre 2008 puisqu'ils s'établissent respectivement à 1,72, à 0,71 et à 10,0.

Dettes liées aux contrats de location-financement

La valeur nette comptable des passifs liés aux contrats de location-financement est de 9 049 k€, la charge financière future correspondante s'élève à 488 k€, soit un total des paiements minimaux futurs au titre de la location-financement de 9 537 k€.

(en milliers d'euros)	2008			2007	2006
	Paiements minimaux au titre de la location	Charge financière future	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs	Valeur actualisée des loyers futurs
À moins d'un an	4 259	287	3 972	4 137	3 674
Entre un et cinq ans	5 278	201	5 077	5 538	5 298
À plus de cinq ans	-	-	-	-	-
TOTAL	9 537	488	9 049	9 675	8 972

Participation des salariés

La réserve de participation des salariés de Sopra Group et d'Axway Software, antérieurement intégralement gérée sous forme de comptes courants bloqués sur 5 ans et rémunérés à un taux fixe, peut depuis 2002, être également affectée en Fonds Communs de Placement Multi-entreprises. La réserve de participation des

salariés d'Orga Consultants est intégralement affectée en Fonds Communs de Placement.

La dette de participation fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable.

14.2. Tableau de variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
ENDETTEMENT NET EN DÉBUT D'EXERCICE (A)	130 271	97 729	128 729
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	70 165	71 541	57 953
Coût de l'endettement financier net	9 929	7 825	6 347
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	28 338	25 231	22 070
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	108 432	104 597	86 370
Impôt versé	- 29 302	- 38 166	- 1 325
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 835	- 14 704	5 242
Flux net de trésorerie généré par l'activité	76 295	51 727	90 287
Variation liée aux opérations d'investissement	- 12 732	- 13 869	- 13 116
Intérêts financiers nets versés	- 10 728	- 7 873	- 6 005
Flux net de trésorerie disponible	52 835	29 985	71 166
Incidence des variations de périmètre	- 101 607	- 49 218	- 25 554
Investissements financiers	863	173	368
Dividendes	- 19 255	- 15 479	- 12 586
Augmentations de capital en numéraire	821	4 746	525
Participation des salariés	- 985	- 2 479	- 1 854
Autres variations	95	- 116	- 631
VARIATION NETTE TOTALE DE L'EXERCICE (B)	- 67 233	- 32 388	31 434
Incidence des variations de taux de change	- 691	- 154	- 434
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	198 195	130 271	97 729

Impôt versé : (-) 29 302 k€

L'impôt versé en 2008 (- 29 302 k€) marque le retour à un cycle normal de décaissement des acomptes et des soldes d'impôt sociétés. L'exercice 2007 avait supporté un double décaissement

dû à une opération de fusion avec Valoris réalisée fin 2005, alors que l'exercice 2006 avait bénéficié d'un dispositif de report des déficits fiscaux de Valoris dans le cadre de cette opération de fusion.

L'impôt sur les sociétés qui aurait dû normalement être versé en l'absence de cette opération est par conséquent de :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Impôt versé	- 29 302	- 38 166	- 1 325
Remboursement du crédit d'impôt Valoris	-	-	- 8 788
Acomptes théoriques 2006	-	10 912	- 10 912
Impôt versé retraité	- 29 302	- 27 254	- 21 025

Incidence des variations de périmètre : (-) 101 607 k€

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	109 744	60 919	25 656
Part rémunérée en actions Sopra Group	-	-	-
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	- 16 637	- 27 116	- 1 438
Paiements différés	-	-	1 000
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	8 500	15 415	336
TOTAL	101 607	49 218	25 554

Cela correspond :

- à l'acquisition de CIBF en janvier 2008 pour un montant de 6 259 k€ augmenté de l'endettement net figurant au bilan de l'entité acquise pour 126 k€, soit un montant net de 6 385 k€ ;
- à l'acquisition de G2i en janvier 2008 pour un montant de 1 200 k€ diminué de la trésorerie figurant au bilan de l'entité acquise pour 161 k€, soit un montant net de 1 039 k€ ;
- à l'acquisition de Tumbleweed en septembre 2008 pour un montant de 102 285 k€ diminué de la trésorerie figurant au bilan de l'entité acquise pour 16 602 k€, soit un montant net de 85 683 k€ ;
- au paiement de compléments de prix au titre de l'exercice 2007 pour PROFit, Axway Software GmbH et Methosystem pour un montant total de 8 500 k€.

Participation des salariés : - 985 k€

Ce montant correspond principalement à la différence entre la participation 2007 portée en réserve en 2008 et la participation 2002 débloquée en 2008.

Note 15 | Impôts différés passifs

Cf. note 8.

Note 16 | Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions concernent principalement deux régimes à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France et en Italie.

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2008
France	22 598	343	2 920	- 336	-	-	1 568	27 093
Italie	2 922	-	686	- 510	-	-	-	3 098
Allemagne	-	-	45	-	- 107	91	-	29
TOTAL	25 520		3 651	- 846	- 107	91	1 568	30 220

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant		2 521		- 107	
Résultat financier		1 130		-	
TOTAL		3 651		- 107	

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la

retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.18.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ce régime sont les suivantes :

	2008	2007	2006
Taux d'actualisation des engagements	3,70 %	4,70 %	4,25 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2004-2006	Insee 2000-2002	Insee 2000-2002

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées. La table de mortalité utilisée a été mise à jour en 2008 sans impact significatif. Les tables de turn-over sont établies pour chaque société concernée, par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

Comme les années précédentes, le taux d'actualisation utilisé en 2008 est celui des OAT à 10 ans, constaté en fin d'année, majoré de 0,25 %. Une variation de +/- 1,0 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de l'ordre de 3,7 M€ de l'engagement total.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 a supprimé la possibilité pour les entreprises de mettre les salariés à la retraite avant l'âge de 65 ans.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008, et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans).

Compte tenu des modalités de départ, il a été considéré que cette contribution de 50 % s'appliquerait à l'ensemble des salariés.

Les changements entraînés par ces nouvelles dispositions légales ont été considérés par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas encore été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;
- la suppression d'une modalité de départ et l'institution d'une nouvelle contribution sur l'indemnité versée en cas de mise à la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles telles que définies par IAS 19.

Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite (France)

(en milliers d'euros)

	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Écarts actuariels non comptabilisés	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
1^{er} janvier 2006	11 838	- 1 285	10 553	1 290
Coût des services rendus	1 071	-	1 071	1 071
Coût financier	587	-	587	587
Pertes/gains actuariels nets comptabilisés en résultat	81	-	81	81
Prestations servies aux salariés	-	-	-	-
Variation des écarts actuariels nets non reconnus	825	- 825	-	-
31 décembre 2006	14 402	- 2 110	12 292	1 739
Coût des services rendus	1 641	-	1 641	1 641
Coût financier	1 038	-	1 038	1 038
Prestations servies aux salariés	- 10	-	- 10	- 10
Écarts actuariels non reconnus au 01/01/2007	-	2 110	2 110	-
Variation des écarts actuariels 2007	5 527	-	5 527	-
31 décembre 2007	22 598	-	22 598	2 669
Variation de périmètre	343	-	343	-
Coût des services rendus	1 791	-	1 791	1 791
Coût financier	1 129	-	1 129	1 129
Prestations servies aux salariés	- 336	-	- 336	- 336
Variation des écarts actuariels 2008	1 568	-	1 568	-
31 DÉCEMBRE 2008	27 093	-	27 093	2 584

Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit (ajustements d'expérience détaillés ci-après).

La perte actuarielle reconnue en 2008 (1 568 k€) résulte principalement de la baisse de 1 point du taux d'actualisation

utilisé par rapport à 2007 (majoration de l'engagement de l'ordre de 3 400 k€), compensée partiellement par un gain actuariel résultant de la mise à jour des taux de turn-over sur cinq ans (minoration de l'engagement de 1 800 k€ environ).

La perte actuarielle reconnue en 2007 (5 527 k€) résultait d'un changement d'hypothèses actuarielles lié à l'application de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 (comme indiqué ci-dessus).

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	27 093	22 598	14 402
Ajustement des passifs liés à l'expérience	- 241	- 529	- 79
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	- 0,89 %	- 2,34 %	- 0,55 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France, actualisé à 3,70 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2008
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
- à moins d'1 an	399
- de 1 à 2 ans	321
- de 2 à 3 ans	222
- de 3 à 4 ans	496
- de 4 à 5 ans	940
- de 5 à 10 ans	6 560
- de 10 à 20 ans	11 656
- à plus de 20 ans	6 499
ENGAGEMENT TOTAL	27 093

En Italie, le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités légales de fin de contrat (Trattamento di Fine Rapporto). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT. La méthode utilisée pour la détermination des engagements au

titre de ces indemnités de fin de contrat diffère de la méthode des unités de crédit projetées car elle repose sur une logique de droits acquis plutôt que projetés. L'écart entre les deux méthodes n'est pas significatif.

Note 17 | Provisions non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2008
Provisions pour litiges	1 093	20	352	- 228	- 297	-	940
Provisions pour garanties	980	-	510	-	- 880	-	610
Provisions pour risques - Filiales non consolidées	132	-	-	-	- 50	-	82
Autres provisions pour risques	971	-	-	- 378	- 470	-	123
Sous-total provisions pour risques	3 176	20	862	- 606	- 1 697	-	1 755
Autres provisions pour charges	1 329	-	16	- 6	9	- 91	1 257
Sous-total provisions pour charges	1 329	-	16	- 6	9	- 91	1 257
TOTAL	4 505	20	878	- 612	- 1 688	- 91	3 012

Impact (net des charges encourues)

Résultat opérationnel courant		878		- 1 688	
Résultat financier		-		-	
TOTAL		878		- 1 688	

■ Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges prud'homaux, des indemnités de départ de collaborateurs et quelques litiges commerciaux.

■ Les provisions sur filiales non consolidées concernent des filiales de Valoris.

Note 18 | Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Dettes sur immobilisations - part à plus d'un an	-	6 692	17 393
Participation des salariés de l'exercice	9 467	6 842	7 433
Avances conditionnées	488	152	272
TOTAL	9 955	13 686	25 098

- Les dettes sur immobilisations comprennent la part à plus d'un an des montants que le Groupe estime devoir acquitter au titre des clauses de compléments de prix prévues par les accords d'acquisition (il n'y a plus de dette à plus d'un an en 2008). La part à moins d'un an est comptabilisée en *Autres dettes courantes* pour 8 738 k€.
- La participation des salariés correspond aux sommes comptabilisées en charges de personnel au titre de la période

par les sociétés Sopra Group et Axway. Ces fonds sont portés en augmentation des emprunts et dettes financières l'exercice suivant.

- Les avances conditionnées correspondent à des subventions (22 k€) reçues d'OSEO par la société Acanthis acquise par Sopra Group en janvier 2005 et fusionnée courant 2005, et à des avances conditionnées (466 k€) de la société CIBF acquise par Sopra Group en janvier 2008.

Note 19 | Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Fournisseurs	59 737	49 502	42 019
Fournisseurs - avances et acomptes, avoirs à recevoir	- 117	- 1 043	- 253
TOTAL	59 620	48 459	41 766

Note 20 | Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Dettes sur immobilisations - part à moins d'un an	9 603	9 403	17 181
Dettes sociales	144 781	129 921	116 813
Dettes fiscales	85 021	72 723	63 645
Impôt sur les sociétés	5 576	3 150	15 604
Produits constatés d'avance	71 496	52 564	57 331
Dettes diverses	1 427	1 072	629
TOTAL	317 904	268 833	271 203

Les dettes sur immobilisations – part à moins d'un an comprennent 8 738 k€ de compléments de prix liés aux acquisitions PROFit, CIBF et G2i.

Les dettes sociales comprennent uniquement les sommes dues aux organismes sociaux et aux salariés et la participation des salariés d'Orga Consultants virée à un organisme gestionnaire l'exercice suivant.

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement (cf. note 1.21).

Note 21 | Instruments financiers dérivés passifs

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Instruments financiers dérivés actifs	286	3 210	2 824
Instruments financiers dérivés passifs	- 3 976	- 1 105	- 1 396
MONTANT NET	- 3 690	2 105	1 428

Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de couverture de taux d'intérêt.

Ces contrats ont été mis en place à l'occasion de la souscription des 2 lignes de crédit revolver multidevises réductible. Le taux d'intérêt applicable sur ces lignes est l'Euribor : l'objectif est donc de se prémunir contre les risques de hausse de ce taux.

Au 31 décembre 2008, 8 contrats de type SWAP sont en cours pour un montant total de 195 M€ et pour des échéances allant de 10 à 46 mois :

- 5 contrats se rapportent au premier crédit revolver multidevises réductible (200 M€ d'octobre 2005) pour un montant notionnel égal au montant de l'engagement global du crédit (115 M€ au 31/12/2008). Ils sont à échéance octobre 2010 ou octobre 2012. Il en résulte :
 - pour 1/3 du notionnel jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,55 %),
 - pour 2/3 du notionnel :
 - jusqu'à échéance octobre 2010 : échange de l'Euribor 1 mois + 0,34 % contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,
 - à partir d'octobre 2010 et jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 6 mois contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 % ;
- 3 contrats se rapportent au deuxième crédit revolver multidevises réductible (132 M€ d'avril 2008) pour un montant notionnel de 80 M€. Ils sont à échéance octobre 2009. Il s'agit d'un échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,04 %).

- à partir d'octobre 2010 et jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 6 mois contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 % ;

- 3 contrats se rapportent au deuxième crédit revolver multidevises réductible (132 M€ d'avril 2008) pour un montant notionnel de 80 M€. Ils sont à échéance octobre 2009. Il s'agit d'un échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,04 %).

Au 31 décembre 2008, la valorisation nette de ces instruments financiers dérivés est négative de 3,7 M€, soit 0,3 M€ à l'actif et 4,0 M€ au passif.

L'écart de valorisation par rapport au 31 décembre 2007, soit (-) 5,8 M€, impacte :

- le compte de résultat pour les contrats ne pouvant bénéficier de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit (-) 3,0 M€ ;
- les capitaux propres pour les contrats bénéficiant de la qualification de couverture parfaite au sens de la norme IAS 39, soit (-) 2,8 M€.

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 22 | Chiffre d'affaires

22.1. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Conseil	44,8	4,0 %	43,9	4,4 %	41,0	4,6 %
ISS France	694,6	61,5 %	597,5	59,7 %	537,9	59,9 %
ISS Europe	218,9	19,4 %	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %
Axway	171,2	15,1 %	145,1	14,5 %	116,9	13,0 %
TOTAL	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

22.2. Activité par marchés

	2008	2007	2006
Banque	24,0 %	24,5 %	23,2 %
Industrie	19,7 %	16,2 %	15,9 %
Services (dont Immobilier)	18,0 %	18,7 %	21,0 %
Télécoms	12,0 %	12,6 %	12,6 %
Secteur Public	13,6 %	15,8 %	14,1 %
Assurances	6,4 %	6,2 %	7,3 %
Distribution	6,3 %	6,0 %	5,9 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %

22.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Intégration de Systèmes - Filiales européennes	218,9	19,4 %	214,9	21,4 %	201,9	22,5 %
Intégration de Systèmes - Hors filiales européennes	39,8	3,5 %	30,1	3,0 %	27,4	3,0 %
Axway	103,9	9,2 %	83,9	8,4 %	60,7	6,8 %
Chiffre d'affaires International	362,6	32,1 %	328,9	32,8 %	290,0	32,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 129,5	100,0 %	1 001,4	100,0 %	897,7	100,0 %

Note 23 | Achats consommés

(en milliers d'euros)	2008	% CA	2007	% CA	2006	% CA
Achats de sous-traitance	123 201	10,9 %	97 067	9,7 %	87 668	9,8 %
Achats non stockés de matériel et fournitures	8 986	0,8 %	7 417	0,7 %	3 950	0,4 %
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	11 601	1,0 %	10 243	1,0 %	16 276	1,8 %
TOTAL	143 788	12,7 %	114 727	11,5 %	107 894	12,0 %

Note 24 | Charges de personnel

24.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Salaires et traitements	516 260	465 353	415 974
Charges sociales	196 086	175 053	158 643
Participation des salariés	9 479	7 475	7 952
TOTAL	721 825	647 881	582 569

24.2. Effectif

Effectif de fin de période	2008	2007	2006
France	8 210	7 580	6 750
International	4 240	3 740	3 160
TOTAL	12 450	11 320	9 910

Effectif moyen	2008	2007	2006
France	8 147	7 296	6 702
International	3 933	3 460	2 900
TOTAL	12 080	10 756	9 602

24.3. Participation des salariés

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit aux notes 1.19 et 14.1.

La participation des salariés aux résultats concerne Sopra Group pour un montant de 7 659 k€, Axway Software pour 1 808 k€ et Orga Consultants pour 12 k€.

24.4. Options de souscription d'actions

Le coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues a été comptabilisé en charges de personnel pour un montant de 185 k€ au titre de l'exercice 2008 (cf. note 1.16 et *État des variations des capitaux propres consolidés*).

Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions encore actifs sont présentées à la note 13.2.

Note 25 | Charges externes

(en milliers d'euros)	2008		2007		2006	
Locations et charges locatives	30 990	23,9 %	27 148	23,6 %	24 805	23,3 %
Entretien et réparations	6 834	5,3 %	6 017	5,2 %	5 422	5,1 %
Personnel extérieur de structure	2 287	1,8 %	2 667	2,3 %	2 548	2,4 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 599	8,2 %	7 337	6,4 %	6 262	5,9 %
Publicité et relations publiques	6 246	4,8 %	5 392	4,7 %	4 756	4,5 %
Déplacements et missions	52 257	40,3 %	47 726	41,4 %	42 599	40,0 %
Télécommunications	6 684	5,2 %	6 035	5,2 %	5 486	5,1 %
Divers	13 709	10,6 %	12 890	11,2 %	10 883	10,2 %
TOTAL	129 606	100 %	115 212	100 %	102 761	97 %

Le montant des charges externes rapporté au chiffre d'affaires est stable : il s'établit à 11,47 % au 31 décembre 2008, à 11,50 % au 31 décembre 2007 et à 11,45 % au 31 décembre 2006.

Note 26 | Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 344	1 086	1 138
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 556	6 319	5 327
Dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail	4 847	4 289	3 926
Dotations aux amortissements	11 747	11 694	10 391
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	527	- 15	476
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	1 703	2 930	1 963
Dotations aux provisions et dépréciations	2 230	2 915	2 439
TOTAL	13 977	14 609	12 830

Note 27 | Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis et autres produits et charges opérationnels

27.1. Dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis

Cette rubrique correspond à la dotation aux amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises pour un montant de 1 409 K€. L'affectation du prix d'acquisition de Tumbleweed et les durées d'amortissements retenues sont provisoires.

27.2. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre en 2008 des charges non récurrentes (1 168 k€) liées à l'acquisition en septembre 2008 de Tumbleweed aux Etats-Unis : il s'agit de provisions pour indemnités de départ et de charges de personnel administratifs amenés à quitter l'entreprise.

L'exercice 2007 avait enregistré des charges non récurrentes (673 k€) engagées pour doter la branche B2B d'Atos en Allemagne d'une structure administrative, technique et logistique.

Note 28 | Charges et produits financiers

28.1. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	165	169	411
Charges d'intérêt	- 10 196	- 7 983	- 6 438
Incidence de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué	102	- 11	- 320
TOTAL	- 9 929	- 7 825	- 6 347

L'évolution de la charge financière est essentiellement due à l'accroissement de la dette entraînée par les différentes acquisitions.

28.2. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Dotations et reprises aux provisions	- 258	1 759	- 1 519
Actualisation des engagements de retraite	- 1 131	- 1 038	- 587
Actualisation de la participation des salariés	550	439	338
Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises	- 310	- 373	- 1 132
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	- 3 000	677	1 428
Gains et pertes de change	- 109	- 4 414	609
Autres produits et charges financiers	979	950	- 438
TOTAL	- 3 279	- 2 000	- 1 301

Dotations et reprises aux provisions : les comptes de l'exercice 2007 enregistraient une reprise de la provision de 1 400 k€ destinée à faire face à la perte de valeur envisagée d'instruments de couverture de taux au 31 décembre 2006.

Actualisation des engagements de retraite : cf. note 16

Actualisation de la participation des salariés : cf. note 14.1

Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises : cf. note 20.

Variation de valeur des instruments financiers dérivés : la valorisation des différentes couvertures (telles que décrites à la note 21) s'analyse de la manière suivante à fin décembre 2008 :

- la juste valeur de ces couvertures à fin décembre 2008 est de (-) 3,7 M€ par rapport à + 2,1 M€ à fin décembre 2007 ;
- l'écart de valorisation soit (-) 5,8 M€ a été comptabilisé :
 - en capitaux propres pour les couvertures considérées comme non spéculatives au sens d'IAS 39, soit (-) 2,8 M€. Il s'agit des swaps à taux fixe réalisés sur le dernier tiers de la première

tranche du crédit syndiqué et sur 80 M€ de la deuxième tranche,

- en compte de résultat pour les autres couvertures considérées comme spéculatives, soit (-) 3,0 M€.

Les *Gains et pertes de change* au titre de l'année 2007 portent essentiellement sur les comptes courants intragroupe avec les filiales américaines et anglaises.

Au titre de l'exercice 2008, la Direction a revu la qualification de certains prêts intragroupe jusqu'alors considérés comme remboursables à moyen terme. Ces prêts intragroupe sont désormais considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées, leur règlement n'étant ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible.

En application de la norme IAS 21, les écarts de change relatifs à ces prêts intragroupe ont été comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres au 31 décembre 2008.

Note 29 | Charge d'impôt

29.1. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Impôts courants	31 292	25 442	22 772
Impôts différés	- 2 954	- 211	- 702
TOTAL	28 338	25 231	22 070

29.2. Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Résultat net	58 199	55 097	44 206
Charge d'impôt	- 28 338	- 25 231	- 22 070
Résultat avant impôt	86 537	80 328	66 276
Taux d'imposition théorique	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 29 795	- 27 657	- 22 819
Rapprochement			
Différences permanentes	- 407	236	- 258
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 3 330	- 2 246	- 552
Utilisation de reports déficitaires non activés	2 922	3 574	755
Effet des crédits d'impôts recherche	1 627	779	738
Différentiel de taux - France/Étranger	1 282	608	531
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	- 49	- 38	-
Autres	- 588	- 487	- 465
Charge réelle d'impôt	- 28 338	- 25 231	- 22 070
Taux d'imposition effectif	32,75 %	31,41 %	33,30 %

Le taux d'imposition effectif 2008 (32,8 %) s'inscrit en légère hausse par rapport à celui de 2007 (31,4 %).

29.3. Contrôles fiscaux

Sopra Group fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2005 et 2006. L'administration fiscale a notifié une proposition de redressement. Ce contrôle fait l'objet d'une provision de 753 k€ à hauteur des redressements acceptés. Un impôt différé d'un montant de 308 k€ a été constaté pour la partie des

contestations qui porte sur des provisions dont la reprise ultérieure ne sera pas taxée, soit un impact net de 445 k€.

Axway Software fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur l'année 2005. L'administration fiscale a notifié une proposition de redressement. Ce contrôle fait l'objet d'une provision de 1 112 k€ à hauteur des redressements acceptés. Un impôt différé d'un montant de 684 k€ a été constaté pour la partie des contestations qui porte sur des provisions dont la reprise ultérieure ne sera pas taxée, soit un impact net de 428 k€. Un accord a été trouvé en février 2009 avec l'administration fiscale sur ces bases.

Note 30 | Résultats par action

(en euros)	2008	2007	2006
Résultat net - part du Groupe	58 197 823	55 096 763	44 206 004
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 691 044	11 477 548	11 461 664
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	4,98	4,80	3,86

(en euros)	2008	2007	2006
Résultat net - part du Groupe	58 197 823	55 096 763	44 206 004
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	11 691 044	11 477 548	11 461 664
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	52 007	123 862	239 379
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	11 743 051	11 601 410	11 701 043
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	4,96	4,75	3,78

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites à la note 1.23.

N'ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives, à l'exclusion

de celles qui ont un effet relatif. Ont été considérées comme relatives les actions ordinaires potentielles résultant d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action (44,175 €) pendant l'exercice (cf. note 13.2).

AUTRES INFORMATIONS

Note 31 | Information sectorielle

31.1. Résultats sectoriels

a. Intégration de Systèmes et de Solutions - France

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Chiffre d'affaires	694,6		597,5		537,9	
Résultat opérationnel courant	61,6	8,9 %	52,3	8,8 %	44,1	8,2 %
Résultat opérationnel	61,1	8,8 %	52,3	8,8 %	43,0	8,0 %

b. Conseil

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Chiffre d'affaires	44,8		43,9		41,0	
Résultat opérationnel courant	2,3	5,1 %	4,5	10,3 %	4,0	9,8 %
Résultat opérationnel	2,3	5,1 %	4,5	10,3 %	4,0	9,8 %

c. Intégration de Systèmes et de Solutions - Europe

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Chiffre d'affaires	218,9		214,9		201,9	
Résultat opérationnel courant	18,2	8,3 %	19,5	9,1 %	15,1	7,5 %
Résultat opérationnel	18,0	8,2 %	19,5	9,1 %	15,1	7,5 %

d. Axway

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Chiffre d'affaires	171,2		145,1		116,9	
Résultat opérationnel courant	20,2	11,8 %	14,5	10,0 %	11,8	10,1 %
Résultat opérationnel	18,3	10,7 %	13,8	9,5 %	11,8	10,1 %

e. Groupe

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
Chiffre d'affaires	1 129,5		1 001,4		897,7	
Résultat opérationnel courant	102,3	9,1 %	90,8	9,1 %	75,0	8,4 %
Résultat opérationnel	99,7	8,8 %	90,1	9,0 %	73,9	8,2 %

31.2. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres zones	TOTAL
Chiffre d'affaires	766,9	78,1	97,5	123,0	47,4	16,6	1 129,5

31.3. Ventilation des principaux actifs sectoriels

(en milliers d'euros)	Conseil	ISS France	ISS Europe	Axway	TOTAL
Écarts d'acquisition	3 876	55 324	157 412	156 074	372 686
Immobilisations incorporelles	-	2 978	2 044	23 869	28 891
Immobilisations corporelles	-	28 949	4 246	1 896	35 091
Clients et comptes rattachés	13 170	260 685	74 401	53 283	401 539

ISS : Intégration de Systèmes et de Solutions

31.4. Ventilation géographique des principaux actifs

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Espagne	Autres pays d'Europe	États-Unis	Autres zones	TOTAL
Écarts d'acquisition	56 887	49 032	84 297	68 494	110 365	3 611	372 686
Immobilisations incorporelles	2 953	91	111	2 823	22 865	48	28 891
Immobilisations corporelles	28 178	554	3 307	1 273	953	826	35 091
Clients et comptes rattachés	282 627	15 328	38 051	49 362	15 052	1 119	401 539

Note 32 | Instruments financiers

32.1. Instruments financiers inscrits au bilan

a. Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008		Ventilation par classes d'instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes financières au coût amorti
Actifs financiers	3 430	3 430	-	195	3 235	-
Clients et comptes rattachés	401 539	401 539	-	-	401 539	-
Autres créances courantes	32 614	32 614	-	-	32 614	-
Instruments financiers dérivés	286	286	286	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 009	33 009	33 009	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	470 878	470 878	33 295	195	437 388	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	189 969	189 969	-	-	-	189 969
Autres dettes non courantes	9 955	9 955	-	-	488	9 467
Emprunts et dettes financières - part à court terme	41 234	41 234	-	-	-	41 234
Fournisseurs et comptes rattachés	59 620	59 620	-	-	59 620	-
Autres dettes courantes	317 904	317 904	-	-	317 904	-
Instruments financiers dérivés	3 976	3 976	3 976	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	622 658	622 658	3 976	-	378 012	240 670

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

La juste valeur des emprunts et dettes financières est considérée comme étant proche de leur valeur comptable, s'agissant pour l'essentiel d'emprunts bancaires à taux d'intérêt variable.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

b. Au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2007		Ventilation par classes d'instruments financiers			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes financières au coût amorti
Actifs financiers	4 003	4 003	-	1 301	2 702	-
Clients et comptes rattachés	358 964	358 964	-	-	358 964	-
Autres créances courantes	23 866	23 866	-	-	23 866	-
Instruments financiers dérivés	3 210	3 210	3 210	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 573	26 573	26 573	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	416 616	416 616	29 783	1 301	385 532	-
Emprunts et dettes financières - part à long terme	134 428	134 428	-	-	-	134 428
Autres dettes non courantes	6 994	6 994	-	-	152	6 842
Emprunts et dettes financières - part à court terme	22 416	22 416	-	-	-	22 416
Fournisseurs et comptes rattachés	48 459	48 459	-	-	48 459	-
Autres dettes courantes	260 397	260 397	-	-	260 397	-
Instruments financiers dérivés	1 105	1 105	1 105	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	473 799	473 799	1 105	-	309 008	163 686

32.2. Effet en résultat des instruments financiers

L'effet en résultat de la variation de valeur de l'emprunt syndiqué (cf. note 28.1) est de + 102 k€.

Les effets en résultat des instruments financiers dérivés sont décrits aux notes 21 et 28.2.

Note 33 | Facteurs de risques financiers

33.1. Risque de crédit

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : dépréciées	Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
				moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients (y compris créances douteuses)	304 606	3 463	196 465	71 640	17 615	6 658	5 130	2 647	988

L'état des variations des dépréciations pour créances douteuses est le suivant :

(en milliers d'euros)	2008
Dépréciations sur créances clients au 1^{er} janvier	3 390
Dotations	1 024
Reprises utilisées	- 482
Reprises non utilisées	- 577
Mouvements de périmètre	180
Écarts de conversion	- 72
DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS AU 31 DÉCEMBRE	3 463

33.2. Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (cf. note 14), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements. Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait de 247 M€ de lignes de crédit (dont 198,8 M€ utilisés) et de 80 M€ de découverts bancaires autorisés (dont 6,0 M€ utilisés), soit un total de 327 M€. Par ailleurs, le Groupe disposait de 33 M€ de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires	198 767	219 935	35 095	33 175	33 247	32 312	52 752	33 354
Dettes de location-financement	9 049	9 537	4 259	2 964	1 904	410	-	-
Participation des salariés	17 285	19 364	1 983	2 136	3 145	5 385	6 715	-
Autres dettes financières diverses	109	109	99	-	-	-	-	10
Concours bancaires courants	5 994	5 994	5 994	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	231 204	254 939	47 430	38 275	38 296	38 107	59 467	33 364
Valeurs mobilières de placement	-1 190	-1 190	-1 190	-	-	-	-	-
Disponibilités	-31 819	-31 819	-31 819	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	198 195	221 930	14 421	38 275	38 296	38 107	59 467	33 364

33.3. Risques de marché

a. Risque de taux

Le risque de taux est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les principaux établissements bancaires partenaires du Groupe.

La ventilation des actifs et dettes financières en fonction de la nature des taux, fixe ou variable, figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	2008	Taux	Couvertures de taux
Emprunts bancaires	198 767	Variable	Swaps
Dettes de location-financement	9 049	Fixe	Néant
Participation des salariés	17 285	Fixe	Néant
Autres dettes financières diverses	109	Fixe	Néant
Concours bancaires courants	5 994	Variable	Néant
Emprunts et dettes financières	231 204		
Valeurs mobilières de placement	- 1 190	Variable	Néant
Disponibilités	- 31 819	Variable	Néant
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	198 195		

Des couvertures de taux ont été mises en place dans les conditions indiquées à la note 21. Leurs impacts sont décrits à la note 28.2.

Les couvertures mises en place limitent le taux d'intérêt (hors marge) à 3,87 % maximum au niveau des lignes de crédit bancaires à concurrence de 195 M€ jusqu'au 21 avril 2009, 181 M€ jusqu'au 21 octobre 2009 puis 86 M€ jusqu'à la fin de l'exercice.

Le taux d'intérêt (hors marge) appliqué aux lignes de crédits non couvertes, soit 52 M€ jusqu'au 21 octobre 2009 puis 132 M€ jusqu'à la fin de l'exercice, est l'Euribor. Le taux d'intérêt (hors marge) appliqué au découvert bancaire est l'Eonia.

Compte tenu des couvertures mises en place et de la tendance baissière des taux en Europe en 2009, il n'existe pas spécifiquement de risque sur les taux pour le prochain exercice.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaises et américaines. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière. Une variation de 5 % de la monnaie anglaise et américaine ferait varier les capitaux propres respectivement de 3,1 M€ et 6,3 M€.

La ventilation par devises de l'endettement net consolidé est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Euro	Livre anglaise	Franc suisse	Couronne suédoise	Roupie indienne	Dollar américain	Autres devises	TOTAL
Emprunts bancaires	195 174	-	-	-	-	3 593	-	198 767
Dettes de location-financement	9 049	-	-	-	-	-	-	9 049
Participation des salariés	17 285	-	-	-	-	-	-	17 285
Autres dettes financières diverses	109	-	-	-	-	-	-	109
Concours bancaires courants	5 993	1	-	-	-	-	-	5 994
Emprunts et dettes financières	227 610	1	-	-	-	3 593	-	231 204
Valeurs mobilières de placement	- 176	-	-	-	- 1 014	-	-	- 1 190
Disponibilités	- 18 135	- 7 245	- 738	- 408	- 669	- 3 580	- 1 044	- 31 819
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	209 299	- 7 244	- 738	- 408	- 1 683	13	- 1 044	198 195

c. Risque sur actions

Au 31 décembre 2008, Sopra Group détenait 25 325 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, pour un montant total de 665 566 €, soit un prix moyen d'achat de 26,28 €.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaie étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intragroupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant des centres délocalisés en Inde, en Roumanie et au Maroc. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'Euro. L'incidence de ces fluctuations des devises sur le résultat n'est pas significative ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intragroupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique. En revanche, toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu à la mise en place d'une couverture.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact sur l'exercice 2008 est de (-) 636 k€ (cf. *État des variations des capitaux propres consolidés*).

Note 34 | Transactions avec les parties liées

34.1. Rémunération des principaux dirigeants

Les éléments figurant dans le tableau des rémunérations concernent les administrateurs et la Direction générale.

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006
Avantages à court terme	1 516	1 258	1 311
Avantages postérieurs à l'emploi	12	9	20
Autres avantages à long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Avantages sur capitaux propres	35	-	34
TOTAL	1 563	1 267	1 365

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2008 a fixé à 135 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités conventionnelles de départ en retraite (cf. notes 1.18 et 16). Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière d'avantages postérieurs à l'emploi ou autres avantages à long terme.

20 000 options de souscription d'action ont été attribuées en 2008 à Dominique Ilien, Directeur Général délégué, au prix de souscription de 45,30 € (période d'exercice des options du 19 mars 2013 au 19 mars 2016).

Il n'y a pas eu de prêt consenti aux administrateurs et aux membres de la Direction (ni aux membres de leur famille proche).

34.2. Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Sopra Group et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

Les participations non consolidées sont toutes regroupées dans le poste *Actifs financiers disponibles à la vente*. Elles correspondent toutes à des sociétés en cours de liquidation, pour lesquelles aucune transaction significative n'a été réalisée depuis 2005.

34.3. Relations avec d'autres parties liées

Sopra Group entretient des relations significatives avec deux de ses actionnaires : le groupe Société Générale et le groupe Crédit Agricole détenteurs au 31 décembre 2008 respectivement de 12,26 % et de 2,01 % du capital.

La Société Générale et le Crédit Agricole sont à la fois des clients et des banquiers importants pour Sopra Group.

Note 35 | Engagements hors bilan et passifs éventuels

35.1. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			2008	2007	2006
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Dettes à long terme	29 174	136 593	33 000	198 767	120 868	121 831
Obligations en matière de location-financement	3 973	5 076	-	9 049	9 675	8 972
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	1 995	9 719	5 571	17 285	16 300	13 821
Autres dettes financières diverses	99	-	10	109	187	-
Concours bancaires courants	5 993	-	-	5 993	9 814	3 798
TOTAL	41 234	151 388	38 581	231 203	156 844	148 422

Autres engagements commerciaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant des engagements par période			2008	2007	2006
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	2 751	-	2 751	2 737	2 080
Obligations de rachat	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	2 311	-	-	2 311	4 170	3 596
TOTAL	2 311	2 751	-	5 062	6 907	5 676

35.2. Engagements donnés liés à l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007	2006
Effets escomptés non échus	-	-	-
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	2 751	2 737	2 080
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	2 311	4 170	3 596
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-
Instruments de couverture de change	-	-	-

35.3. Nantissements, garanties et sûretés

a. Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nbre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Sopra GMT	Lyonnaise de Banque	Octobre 2008	Octobre 2009	Remboursement crédit 6 M€	220 000	1,88 %
Sopra GMT	Natixis	Mars 2007	Mars 2010	Remboursement crédit 5,0 M€	120 000	1,03 %
Sopra GMT	BNP Paribas	Septembre 2008	Septembre 2010	Remboursement crédit 3,0 M€	228 600	1,95 %
TOTAL					568 600	4,86 %

b. Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Aucun nantissement de cette nature n'a été consenti.

35.4. Sûretés réelles données en garantie

Aucune sûreté réelle n'a été consentie en garantie des financements accordés par les établissements de crédit.

35.5. Covenants

Dans le cadre des crédits syndiqués mis en place en octobre 2005 et avril 2008, Sopra Group s'engage au titre des covenants à ce que :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation reste inférieur à 3,5 jusqu'au 31 décembre 2005 et, à compter de cette date et pendant toute la durée du crédit, inférieur à 3. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 1,27. Il s'établit à 1,72 au 31 décembre 2008 ;
- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 0,52. Il s'établit à 0,71 au 31 décembre 2008 ;
- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5 pendant toute la

durée du crédit. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 11,5. Il s'établit à 10,0 au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations (cf. note 18) et ne prend pas en compte la participation des salariés.

35.6. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à prendre en compte autre que le risque lié au contrôle fiscal décrit à la note 29.3.

35.7. Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2008, 129 442 heures ont été acquises et 63 860 heures consommées au titre du droit individuel à la formation.

Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 235 298 heures au 31 décembre 2008.

Note 36 | Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Note 37 | Événements postérieurs à la clôture de la période

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

Note 38 | Taux de conversion des monnaies étrangères

1 € / Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Franc suisse	1,5769	1,6459	1,5766	1,4850	1,6547	1,6069
Livre sterling	0,7999	0,6873	0,6818	0,9525	0,7334	0,6715
Couronne suédoise	9,6637	9,2647	9,2515	10,8696	9,4415	9,0408
Leu roumain	3,6963	3,3410	3,5115	4,0225	3,6077	3,3835
Lev bulgarien	1,9558	-	-	1,9558	-	-
Dirham marocain	11,3456	11,2275	-	11,2778	11,3437	-
Dollar américain	1,4646	1,3797	1,2617	1,3917	1,4721	1,3170
Dollar canadien	1,5635	1,4662	1,4253	1,6998	1,4449	1,5281
Dollar australien	1,7389	1,6365	1,6678	2,0274	1,6757	1,6691
Dollar de Hong-Kong	11,3960	10,7610	9,8020	10,7863	11,4800	10,2407
Dollar de Singapour	2,0686	2,0691	1,9962	2,0040	2,1163	2,0202
Yuan (Chine)	10,1348	10,4551	10,0422	9,4958	10,7524	10,2796
Roupie (Inde)	64,3915	56,6764	57,1429	69,0608	57,9856	58,3090
Ringitt (Malaisie)	4,8893	4,7229	4,6170	4,8047	4,8682	4,6490
Won coréen	1 612,9032	1 280,1108	-	1 851,8519	1 377,9600	-

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Axway, filiale de la société, a acquis début septembre 2008 la société Tumbleweed Communications Corp., pour un coût total d'acquisition de 100 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 4.2 aux comptes consolidés, le coût d'acquisition a fait l'objet d'une affectation provisoire, des évaluations concernant les différents éléments incorporels acquis et une étude fiscale américaine étant toujours en cours. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons pris connaissance des procédures mises en oeuvre par le Groupe quant à l'affectation provisoire du prix d'acquisition.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, selon les modalités décrites dans les notes 1.11 et 4.5 aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars

Pierre Sardet

**6**

COMPTES INDIVIDUELS 2008

Bilan	116
Compte de résultat	117
Annexe aux comptes individuels	118
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	135
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	136

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles	57 625	49 612
Immobilisations corporelles	18 562	15 676
Immobilisations financières	453 203	338 616
Actif immobilisé	529 390	403 904
Stocks et en-cours	15	27
Clients et comptes rattachés	283 239	237 073
Autres créances et comptes de régularisation	18 459	55 818
Disponibilités	11 998	8 704
Actif circulant	313 711	301 622
TOTAL DE L'ACTIF	843 101	705 526

PASSIF (en milliers d'euros)	2008	2007
Capital	46 820	46 686
Primes	93 662	92 693
Réserves	67 857	60 099
Résultat	37 058	27 012
Capitaux propres	245 397	226 490
Provisions	18 764	19 077
Emprunts et dettes financières	215 380	138 686
Fournisseurs et comptes rattachés	48 977	37 031
Dettes fiscales et sociales	178 928	154 485
Autres dettes et comptes de régularisation	135 655	129 757
Dettes	578 940	459 959
TOTAL DU PASSIF	843 101	705 526

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Chiffre d'affaires net	715 263	616 051
Autres produits d'exploitation	1 406	1 445
Produits d'exploitation	716 669	617 496
Achats consommés	5 703	4 738
Charges de personnel	439 111	396 209
Autres charges d'exploitation	178 970	135 241
Impôts et taxes	21 950	19 191
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6 375	7 629
Charges d'exploitation	652 109	563 008
Résultat d'exploitation	64 560	54 488
Charges et produits financiers	- 6 748	- 9 224
Résultat courant avant impôts	57 812	45 264
Charges et produits exceptionnels	348	231
Participation des salariés	- 6 937	- 5 406
Impôts sur les résultats	- 14 165	- 13 077
RÉSULTAT NET	37 058	27 012

Annexe aux comptes individuels

1 | Faits majeurs, relations intragroupe, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Faits majeurs

1.1.1. Acquisition de CIBF – Compagnie d'Ingénierie Bancaire et Financière

Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société CIBF. Basée à Nantes, CIBF est un acteur reconnu dans l'édition de progiciels et solutions pour les grands groupes (moyens de paiement, gestion des flux financiers, mobilisation de créances et gestion des risques liés aux engagements bancaires). CIBF a fait l'objet d'une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.

1.1.2. Acquisition de G2i

Sopra Group a acquis début 2008, en numéraire, 100 % des actions de la société G2i. Spécialisée en ingénierie scientifique technique et informatique, G2i propose du conseil et des services dans le domaine des logiciels embarqués et des moyens d'essais dans le secteur aéronautique et spatial, principalement pour Airbus. G2i a fait l'objet d'une dissolution avec transfert de patrimoine fin juin 2008.

1.1.3. Acquisition/financement de Tumbleweed Communications

En septembre 2008, Axway Software, filiale à 100 %, a acquis en numéraire la totalité des actions de la société Tumbleweed Communications. Tumbleweed est une société américaine, leader sur le marché du transfert de fichiers administré, de la sécurité du courrier électronique et de la validation d'identité. Cette acquisition a été financée pour l'essentiel au moyen d'une augmentation de capital d'Axway Software SA à hauteur de 55,7 M€ souscrite à 100 % par Sopra Group et par des avances en compte courant à hauteur de 34,9 M€. Parallèlement, Sopra Group a mobilisé des lignes disponibles sur les crédits syndiqués.

1.2. Relations intragroupe

L'analyse des comptes individuels de Sopra Group est rendue difficile en raison du fort niveau d'intégration des sociétés françaises sur les plans fonctionnel et logistique. Le fonctionnement du Groupe est par conséquent marqué par de nombreuses et importantes relations entre Sopra Group et ses filiales Axway Software et Orga Consultants qu'elle détient à 100 %.

1.2.1. Axway Software

Les conventions mises en place à la suite de la filialisation de l'activité EAI (Entreprise Application Intégration) intervenue en 2001 se sont poursuivies au cours de l'exercice 2008.

■ Sopra Group met à disposition d'Axway Software :

- des bureaux entièrement équipés, principalement sur les sites d'Annecy-le-Vieux et de Puteaux,
- des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Axway Software, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

■ Sopra Group facture à Axway Software les prestations effectuées à son profit par les directions fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.

■ Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.

■ La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.

■ Axway Software est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Orga Consultants dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.2.2. Orga Consultants

■ Sopra Group met à disposition d'Orga Consultants :

- des bureaux entièrement équipés sur les sites de Lyon-Ecully et de Paris-Neuilly,
- des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group et en fonction des équipements effectivement utilisés par Orga Consultants, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

■ Sopra Group facture à Orga Consultants les prestations effectuées à son profit par les directions fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique Interne, Direction Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.

■ Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés ou au prix de vente suivant la nature des missions.

- La trésorerie fait l'objet d'une gestion centralisée par Sopra Group.
- La contribution de Sopra Group au développement commercial d'Orga Consultants fait l'objet d'une facturation égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants.
- Orga Consultants est depuis le 1^{er} janvier 2002 intégrée fiscalement avec Axway Software dans le groupe constitué par Sopra Group.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels 2008 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

1.3.1. Frais de développement des logiciels

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des progiciels et solutions peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels et solutions (Banque, Ressources Humaines et Immobilier) n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

1.3.2. Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

1.3.3. Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux progiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus amortis depuis 2000, mais peuvent donner lieu, le cas échéant, à constitution d'une provision pour dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

La société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

1.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.3.5. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,5 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 9,5 %.

1.3.6. Chiffre d'affaires

a. Activités d'Intégration de Systèmes et de Conseil

■ Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie.

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

■ Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait.

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe. Seuls 90 % du montant prévu au contrat sont retenus pour la valorisation pendant la phase de réalisation du projet, les 10 % restants n'étant disponibles qu'à partir de la livraison ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget disponible (90 % du contrat) et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Les acomptes perçus figurent au poste *Autres dettes et comptes de régularisation* du passif.

b. Activités Progiciels et Solutions

Les prestations fournies dans le cadre des activités Progiciels et Solutions comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

■ En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients.

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas

significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;

- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée prorata temporis ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation. Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

■ Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global.

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

■ Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel.

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite ci-dessus.

1.3.7. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une provision est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

1.3.8. Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Sopra Group provisionne l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Sopra Group envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par Sopra Group sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- application d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. En pratique, ce taux est celui des OAT à 10 ans, constaté en fin d'année, majoré de 0,25 % soit 3,70 % pour l'année 2008 ;
- application d'un taux de cotisations sociales de 50 % sur l'ensemble des salariés. La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 %, limitée à 25 % pour les indemnités versées du 11 octobre 2007 au 31 décembre 2008 et s'applique quel que soit l'âge du salarié (mise à la retraite avant ou après 65 ans) ;
- les tables de turn-over sont mises à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- les tables de mortalité sont les tables INSEE 2004-2006.

Le compte de résultat supporte le coût des services rendus qui constate l'augmentation de l'obligation liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire (*Dotations aux provisions*) et la charge d'intérêt sur l'obligation (*Charges financières*).

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat, à partir des exercices suivant leur constatation, pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant de l'obligation.

1.3.9. Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2008. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, des formations sans lien avec l'emploi occupé.

2 | Notes relatives au bilan

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2008	14 497	50 654	65 151
Fusions*	2 219	7 156	9 375
Acquisitions	428	-	428
Cessions	- 63	-	- 63
Au 31 décembre 2008	17 081	57 810	74 891
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2008	12 189	3 350	15 539
Fusions*	554	-	554
Dotations	1 225	-	1 225
Reprises	- 52	-	- 52
Au 31 décembre 2008	13 916	3 350	17 266
VALEUR NETTE			
Au 1 ^{er} janvier 2008	2 308	47 304	49 612
Au 31 décembre 2008	3 165	54 460	57 625

* Transmission Universelle de Patrimoine CIBF et G2i.

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- de logiciels acquis ou apportés ;
- de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

Les acquisitions de logiciels concernent principalement des logiciels pour l'équipement de postes de travail, ainsi que des outils de développement et d'industrialisation.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 16 590 k€ au titre de l'exercice 2008, ont été intégralement comptabilisés en charges (cf. note 1.3.1).

Les principaux mouvements de l'exercice sont liés aux transmissions universelles de patrimoine des sociétés CIBF et G2i.

2.1.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEUR BRUTE								
Au 1^{er} janvier 2008	323	6 487	647	21 206	67	12 515	3 043	44 288
Fusions*	-	-	68	200	55	127	-	450
Acquisitions	-	2	24	3 756	82	1 929	-	5 793
Cessions	-	-	- 33	- 412	- 122	- 90	-	- 657
Au 31 décembre 2008	323	6 489	706	24 750	82	14 481	3 043	49 874
AMORTISSEMENTS								
Au 1^{er} janvier 2008	48	4 535	608	11 769	67	8 556	3 029	28 612
Fusions*	-	-	60	111	43	114	-	328
Dotations	10	163	52	1 815	14	871	-	2 925
Reprises	-	-	- 33	- 322	- 115	- 83	-	- 553
Au 31 décembre 2008	58	4 698	687	13 373	9	9 458	3 029	31 312
VALEUR NETTE								
Au 1 ^{er} janvier 2008	275	1 952	39	9 437	-	3 959	14	15 676
Au 31 décembre 2008	265	1 791	19	11 377	73	5 023	14	18 562

* Transmission Universelle de Patrimoine CIBF et G2i.

Les immobilisations corporelles sont composées de :

- Terrains/Constructions : au terme de contrats de crédit-bail immobilier, Sopra Group est devenu propriétaire de deux bâtiments sur le site d'Annecy-le-Vieux. À cet ensemble immobilier est venu s'adjoindre un troisième bâtiment détenu en propre ;

- Agencements, mobilier et matériel de bureau : ce poste correspond aux équipements des locaux loués par Sopra Group dans les principales villes de France.

Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de 4 ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes individuels.

2.1.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Participations et titres immobilisés	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} janvier 2008	380 633	59 832	1 527	441 992
Acquisitions - Augmentations	91 961	25 525	873	118 359
Cessions - Diminutions	- 697	- 4 517	- 128	- 5 342
Au 31 décembre 2008	471 897	80 840	2 272	555 009
DÉPRÉCIATIONS				
Au 1^{er} janvier 2008	96 430	6 881	65	103 376
Dotations	3 000	-	37	3 037
Reprises	- 25	- 4 517	- 65	- 4 607
Au 31 décembre 2008	99 405	2 364	37	101 806
VALEUR NETTE				
Au 1^{er} janvier 2008	284 203	52 951	1 462	338 616
Au 31 décembre 2008	372 492	78 476	2 235	453 203

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté sous la note 4.8.

a. Montants bruts

Les principaux mouvements intervenus en 2008 sur les titres de participation proviennent des augmentations de capital suivantes :

- Axway Software pour un montant de 55 720 k€ ;
- Sopra Group Ltd pour un montant de 30 041 k€ ;
- Sopra Group SpA pour un montant de 3 000 k€ ;
- CS Sopra España pour un montant de 3 200 k€.

L'augmentation des créances liées à des participations correspond essentiellement aux avances effectuées à Axway Software afin de financer l'acquisition par celle-ci de la société Tumbleweed Communications.

b. Dépréciation des titres de participation

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, les dépréciations suivantes ont été constituées sur les exercices précédents :

- Orga Consultants : 35 062 k€ en 2002 ;
- Sopra Group Ltd : 16 395 k€ en 2003.

Les filiales européennes de Valoris avaient également fait l'objet de provisions pour un montant de 15 914 k€ antérieurement à l'acquisition du groupe Valoris par Sopra Group.

Des tests de dépréciation sont pratiqués annuellement et ont donné lieu en 2008 à une dépréciation complémentaire de 3 000 k€ pour les titres de Valoris Iberia.

2.2. Autres éléments d'actif

2.2.1. Créances clients

(en milliers d'euros)

	2008	2007
Clients hors Groupe et comptes rattachés	186 748	160 932
Factures à établir	93 046	68 161
Clients Groupe	3 412	7 973
Clients douteux	249	92
Dépréciation des créances douteuses	- 216	- 85
TOTAL	283 239	237 073

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production comptabilisée sur les projets au forfait suivant la méthode de l'avancement. Ces contrats donnent généralement lieu à l'émission

d'une facture à la fin de l'exécution des prestations et sont couverts financièrement en cours de réalisation par des acomptes.

2.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2008	2007
Personnel et comptes rattachés	91	46
Organismes sociaux	387	319
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéficiaires	1 248	1 807
■ Taxe sur la valeur ajoutée	8 047	6 629
■ Autres impôts, taxes et assimilés	788	554
Groupe et associés	2 351	39 076
Dépréciation des comptes courants	- 329	- 329
Débiteurs divers	2 656	2 057
Dépréciation des débiteurs divers	- 187	- 206
Charges constatées d'avance	2 588	2 177
Écarts de conversion Actif	819	3 688
TOTAL	18 459	55 818

Les augmentations de capital de Sopra Group Ltd, Sopra Group SpA et de CS Sopra España (cf. note 2.1.3) ont été libérées par compensation avec les avances en compte courant faites à ces filiales, ce qui explique la forte diminution du poste Groupe et associés.

2.2.3. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2008	Fusions*	Dotations	Reprises	Au 31/12/2008
Dépréciation sur stocks et en cours	-	-	-	-	-
Dépréciation sur comptes clients	85	58	134	61	216
Dépréciation sur comptes courants	329	-	-	-	329
Dépréciation sur débiteurs divers	206	-	-	19	187
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL	620	58	134	80	732

* Transmission Universelle de Patrimoine CIBF et G2I.

Les principaux mouvements intervenus en 2008 concernent les dotations et reprises de provisions sur créances clients devenues définitivement irrécouvrables au cours de l'exercice.

Les charges liées à l'annulation de ces créances sont totalement compensées par ces reprises de provisions.

2.3. Capitaux propres

2.3.1. Capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2008 à 46 819 964 €. Il est composé de 11 704 991 actions d'une valeur nominale de 4 €.

33 460 actions de 4 € nominal ont été créées par exercice d'options de souscription d'actions correspondant à une augmentation de capital de 134 k€ et à une prime d'émission de 687 k€.

2.3.2. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 1^{er} janvier 2008	46 686	92 693	4 587	55 511	1	27 012	226 490
Affectation du résultat 2007 et dividendes	-	-	82	7 673	3	- 27 012	- 19 254
Levées d'options de souscription d'actions	134	687	-	-	-	-	821
Boni de fusion G2i	-	282	-	-	-	-	282
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	37 058	37 058
Au 31 décembre 2008	46 820	93 662	4 669	63 184	4	37 058	245 397

Le montant des dividendes versés en 2008, au titre du résultat 2007, s'élève à 19 254 k€.

2.3.3. Plans d'options de souscription d'actions

Comme indiqué précédemment, 33 460 actions ont été exercées en 2008 au titre des plans n° 3 et 4.

50 200 options ont été annulées, leurs bénéficiaires ayant quitté l'entreprise avant la fin de la période d'acquisition de leurs droits.

50 000 options de souscription d'actions ont été attribuées en 2008 au titre du plan n° 5, au prix de souscription de 45,30 €.

Il n'y a pas eu d'attribution d'options au cours de l'exercice 2008 au titre du plan n° 6.

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'options pouvant être exercées s'élève à 310 294, le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2008 est de 350 145, soit un nombre maximal total d'actions à créer de 660 439 actions.

Date d'attribution	Nombre d'options consenties à l'origine	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2008	Dont annulations en 2008	Nombre d'options exercées au 31/12/2008	Dont options exercées en 2008	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2008
Plan n° 3 - Plan d'options de 1998 (Assemblée Générale du 7/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions									
13/01/1998	614 000	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	70 175	-	543 825	-	-
04/12/1998	25 000	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	25 000	-	-	-	-
03/03/1999	20 000	04/03/2004	02/03/2007	48,50 €	10 000	-	10 000	-	-
12/10/1999	51 750	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	49 000	-	2 750	-	-
16/12/2002	129 250	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	40 250	-	81 950	2 500	7 050
TOTAL	840 000				194 425	-	638 525	2 500	7 050
Plan n° 4 - Plan d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions									
29/06/2000	33 900	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	33 800	-	-	-	100
22/03/2001	301 500	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	283 500	-	-	-	18 000
19/12/2001	34 600	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	34 600	-	-	-	-
24/04/2002	6 000	25/04/2007	23/04/2010	61,40 €	3 000	-	-	-	3 000
16/12/2002	303 200	17/12/2007	15/12/2010	22,50 €	48 450	2 200	156 006	24 160	98 744
03/09/2003	88 000	04/09/2008	02/09/2011	32,50 €	12 800	2 000	6 800	6 800	68 400
13/01/2004	23 000	14/01/2009	12/01/2012	35,90 €	4 000	-	-	-	19 000
TOTAL	790 200				420 150	4 200	162 806	30 960	207 244
Plan n° 5 - Plan d'options de 2005 (Assemblée Générale du 26/05/2005) : émission maximum de 321 958 actions									
25/07/2006	30 000	26/07/2011	24/07/2014	57,85 €	30 000	30 000	-	-	-
21/12/2006	67 000	22/12/2011	20/12/2014	58,80 €	11 500	6 500	-	-	55 500
08/01/2007	5 000	09/01/2012	07/01/2015	60,37 €	5 000	-	-	-	-
18/03/2008	50 000	19/03/2013	17/03/2016	45,30 €	9 500	9 500	-	-	40 500
TOTAL	152 000				56 000	46 000	-	-	96 000
Plan n° 6 - Plan d'options de 2008 (Assemblée Générale du 15/05/2008) : émission maximum de 350 145 actions									
Aucune attribution n'a encore été effectuée au titre de ce plan.									
TOTAL DES PLANS						50 200	33 460	310 294	

2.4. Provisions

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2008	Fusions*	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Au 31/12/2008
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	13 363	364	2 827	335	-	16 219
Provisions pour litiges commerciaux	497	-	-	45	298	154
Provisions pour litiges salariaux	297	20	224	138	13	390
Provisions pour pertes de change	3 688	-	819	3 688	-	819
Provisions pour risques sur filiales	1 232	-	-	50	-	1 182
TOTAL	19 077	384	3 870	4 256	311	18 764

* Transmission Universelle de Patrimoine CIBF et G2i.

Ces provisions couvrent principalement les engagements de départ en retraite et des risques liés à divers contentieux.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 23 312 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan est de 7 093 k€, alors qu'il était de 6 024 k€ à la fin de l'exercice 2007. Les écarts actuariels sont amortis au

compte de résultat, à partir des exercices suivant leur constatation, pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant de l'obligation.

Les provisions pour pertes de change concernent principalement des créances rattachées aux participations et des comptes courants en livre sterling.

2.5. Dettes

2.5.1. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2008	Fusions*	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2008
Crédit syndiqué	120 000	-	83 593	5 000	198 593
Fonds de participation des salariés	14 022	-	5 280	4 540	14 762
Avances conditionnées	152	466	-	130	488
Autres emprunts et dettes financières	3 344	167	-	3 230	281
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 168	-	1 256	1 168	1 256
TOTAL	138 686	633	90 129	14 068	215 380

* Transmission Universelle de Patrimoine CIBF et G2i.

Sopra Group a négocié en octobre 2005 avec son pool bancaire la mise en place d'un crédit syndiqué de 200 M€. Ce crédit syndiqué a remplacé les lignes de crédits antérieures. Ce contrat a été conclu pour une durée de 7 ans et donne lieu à un amortissement semestriel.

Un deuxième crédit de 132 M€ d'une durée de six ans prorogable d'un an a été contracté en avril 2008 aux mêmes conditions.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit correspondent, à hauteur de 198,6 M€, à l'utilisation d'une partie de ces crédits syndiqués.

Sopra Group s'engage au titre des covenants liés à ces crédits syndiqués, à ce que, sur la base des données consolidées :

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par l'Excédent Brut d'Exploitation soit inférieur à 3. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 1,27. Il s'établit à 1,72 au 31 décembre 2008 ;

- le montant de l'Endettement Financier Net divisé par les Capitaux Propres reste inférieur à 1. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 0,52. Il s'établit à 0,71 au 31 décembre 2008 ;
- le montant du Résultat Opérationnel divisé par le Coût de l'Endettement Financier Net reste supérieur à 5. Ce ratio au 31 décembre 2007 était égal à 11,5. Il s'établit à 10,0 au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net retenu dans ces calculs intègre les compléments de prix afférents aux acquisitions enregistrés en dettes sur immobilisations et ne prend pas en compte la participation des salariés.

Ces financements sont assortis de contrats de couverture de taux, afin de se prémunir contre le risque de hausse. Au 31 décembre 2008, 8 contrats de type SWAP sont en cours pour un montant total de 195 M€ et pour des échéances allant de 10 à 46 mois :

- 5 contrats se rapportent au premier crédit revolving multidevises réductible (200 M€ d'octobre 2005) pour un montant notionnel égal au montant de l'engagement global du crédit (115 M€ au 31/12/2008). Ils sont à échéance octobre 2010 ou octobre 2012. Il en résulte :
 - pour 1/3 du notionnel jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,55 %),
 - pour 2/3 du notionnel :
 - jusqu'à échéance octobre 2010 : échange de l'Euribor 1 mois + 0,34 % contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 %,

- à partir d'octobre 2010 et jusqu'à échéance octobre 2012 : échange de l'Euribor 6 mois contre l'Euribor 12 mois post avec un plafond à 3,68 % et un plancher à 3,00 % si l'Euribor 12 mois post est inférieur à 1,99 % ;

- 3 contrats se rapportent au deuxième crédit revolving multidevises réductible (132 M€ d'avril 2008) pour un montant notionnel de 80 M€. Ils sont à échéance octobre 2009. Il s'agit d'un échange de l'Euribor 1 mois contre un taux fixe (4,04 %).

Les emprunts et dettes financières divers comprennent principalement la réserve spéciale de participation des salariés gérée par Sopra Group sous forme de comptes courants bloqués pour un montant de 14,7 M€. Depuis 2002, les collaborateurs ont également la possibilité d'opter pour une gestion externe sur des Fonds Communs de Placement Multi-Entreprises.

2.5.2. Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2008	2007
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	23 146	15 188
Factures non parvenues	21 722	18 529
Fournisseurs Groupe	4 109	3 314
TOTAL	48 977	37 031

2.5.3. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2008	2007
Personnel et comptes rattachés	54 544	47 798
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 348	54 248
État et autres collectivités publiques		
■ Impôts sur les bénéfices	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	61 245	50 729
■ Autres impôts, taxes et assimilés	2 791	1 710
TOTAL	178 928	154 485

Les dettes fiscales correspondent pour l'essentiel à la taxe sur la valeur ajoutée collectée auprès des clients : montant exigible dû au titre du mois de décembre et montant inclus dans les créances clients.

2.5.4. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2008	2007
Acomptes clients versés	2 932	2 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 509	15 000
Groupe et associés	71 696	65 941
Autres dettes	13 759	15 939
Produits constatés d'avance	37 131	29 673
Écarts de conversion Passif	628	476
TOTAL	135 655	129 757

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

Le poste Dettes sur immobilisations et comptes rattachés comprend pour un montant de 8,9 M€ les compléments de prix à verser début 2009 au titre des acquisitions des sociétés Sopra PROFIT, CIBF et G2i.

3 | Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par marchés se ventile de la manière suivante :

	2008	2007
Banque & Assurance	26,9 %	27,1 %
Industrie	23,9 %	21,2 %
Services (dont Immobilier)	14,6 %	16,3 %
Télécoms	14,2 %	14,0 %
Secteur Public	13,9 %	14,8 %
Distribution	6,5 %	6,6 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Sur les 715,3 M€ de chiffre d'affaires 2008, 34,9 M€ sont réalisés à l'international.

3.2. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les jetons de présence versés en 2008 au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 100 k€.

Les rémunérations versées en 2008 aux organes de direction s'élèvent à 1 031 k€.

3.3. Résultat financier

Les intérêts sur les emprunts moyen terme mobilisés s'élèvent respectivement à 7 266 k€ et à 5 694 k€ pour les années 2008 et 2007.

Au 31 décembre 2008, les pertes latentes de change, principalement sur la livre sterling, ont entraîné la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 819 k€.

La méthode d'évaluation des engagements de retraite exposée à la note 1.3.8 conduit à comptabiliser une charge financière liée à l'actualisation de la provision d'un montant de 959 k€ au titre de l'année 2008 contre 895 k€ pour 2007.

3.4. Résultat exceptionnel

En 2008, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par :

- une moins-value sur cessions d'immobilisations corporelles pour (-) 89 k€ ;
- une charge de (-) 88 k€ au titre du résultat sur le contrat d'animation du titre Sopra Group ;
- une plus-value sur la cession des titres Cosmosbay pour (+) 102 k€ ;
- un produit exceptionnel lié à un litige client pour (+) 427 k€.

3.5. Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 6 937 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun. Elle fait ensuite l'objet d'une mutualisation avec celle d'Axway Software, filiale détenue à 100 %, dans le cadre d'un accord de groupe conclu en 2002 entre les directions des deux sociétés et des représentants des salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES). Cette participation globale est ensuite répartie suivant les mêmes critères aux salariés des deux sociétés.

3.6. Impôts sur les bénéfices

3.6.1. Intégration fiscale

Sopra Group et ses deux filiales Axway Software et Orga Consultants, détenues à 100 %, se sont placées à compter de l'exercice 2002 sous le régime de l'intégration fiscale. Chacune des sociétés calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie qui pourrait résulter de l'application de ce régime bénéficie à la société mère Sopra Group. Aucune économie n'a été réalisée en 2008.

Du fait de l'application d'un seul abattement pour le calcul de la contribution sociale, Sopra Group supporte une charge de 25 k€ par filiale intégrée.

3.6.2. Crédit d'impôt recherche

Sopra Group a enregistré en 2008 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 3 238 k€, déterminé désormais dans un cadre plus favorable prenant en compte 30 % du volume des dépenses éligibles et non plus 10 % du volume et leur accroissement.

3.6.3. Contrôle fiscal

Sopra Group fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les années 2005 et 2006. L'administration fiscale a notifié une proposition de redressement. Ce contrôle fait l'objet d'une provision de 753 k€ à hauteur des redressements acceptés, qui pour l'essentiel portent sur des contestations de provisions dont la reprise ultérieure ne sera par conséquent pas taxée.

3.6.4. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Impôts sur le résultat courant	16 824	14 859
Impôts sur le résultat exceptionnel	120	- 160
Provision impôt contrôle fiscal	753	-
Crédit d'impôt recherche	- 3 238	- 1 249
Crédit d'impôt famille	- 294	- 373
TOTAL	14 165	13 077

3.6.5. Situation fiscale différée et latente

(en milliers d'euros)

	Base					
	Au 01/01/2008		Variations		Au 31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
■ À déduire l'année suivante						
- participation des salariés	5 406	-	1 531	-	6 937	-
- Organique	1 014	-	112	-	1 126	-
■ À déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	13 363	-	2 856	-	16 219	-
- autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
- charges à répartir	-	-	-	-	-	-
TOTAL	19 783	-	4 499	-	24 282	-
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long-terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
Plus-values sur éléments d'actif non-amortissables apportés lors d'une fusion	-	45 169	-	7 095	-	52 264
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 | Autres informations

4.1. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.1.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	80 840	80 840	-
Autres immobilisations financières	2 272	666	1 606
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	249	-	249
Autres créances clients	283 206	283 206	-
Personnel et comptes rattachés	91	91	-
Organismes sociaux	387	387	-
État et autres collectivités publiques			
■ Impôts sur les bénéfices	2 029	2 029	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	8 047	8 047	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	7	7	-
Groupe et associés	2 351	2 351	-
Débiteurs divers	2 656	2 656	-
Charges constatées d'avance	2 588	2 588	-
TOTAL	384 723	382 868	1 855

4.1.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
■ À 2 ans maximum à l'origine	1 525	1 525	-	-
■ À plus de 2 ans maximum à l'origine	199 083	29 154	136 929	33 000
Emprunts et dettes financières divers	14 772	1 800	12 962	10
Fournisseurs et comptes rattachés	48 977	48 977	-	-
Personnel et comptes rattachés	54 544	47 607	6 937	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 347	60 347	-	-
État et autres collectivités publiques				
■ Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
■ Taxe sur la valeur ajoutée	61 246	61 246	-	-
■ Autres impôts, taxes et assimilés	2 791	2 791	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 509	9 509	-	-
Groupe et associés	71 696	71 696	-	-
Autres dettes	13 759	13 759	-	-
Produits constatés d'avance	37 131	37 131	-	-
TOTAL	575 380	385 542	156 828	33 010

4.2. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Entreprises liées

ACTIF

Avances et acomptes sur immobilisations	-
Participations	372 297
Créances rattachées à des participations	78 477
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	8 130
Autres créances	2 021
Écarts de conversion Actif	819

PASSIF

Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes sur immobilisations	-
Dettes fournisseurs	8 005
Autres dettes	71 696
Écarts de conversion Passif	628

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits de participation	9 487
Autres produits financiers	11 855
Charges financières	14 023

4.3. Informations concernant le crédit-bail

4.3.1. Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Équipements informatiques	24 742	4 781	15 629	9 113

4.3.2. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	à moins d'un an	de 1 an à 5 ans	Total à payer	
Équipements informatiques	5 116	14 761	4 221	5 139	9 360	177

4.4. Engagements hors bilan

4.4.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	2 556
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets	748
Engagements de retraite non provisionnés	Néant
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	Cf. § 2.5.1
Instruments de couverture de change	Néant

4.4.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2008, 129 442 heures ont été acquises et 63 860 heures consommées au titre du DIF.

Le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 235 298 heures au 31 décembre 2008.

4.5. Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

PRODUITS À RECEVOIR

Fournisseurs - Avoirs à recevoir	352
Clients et comptes rattachés	93 046
Créances fiscales et sociales	433
Autres créances	45
Disponibilités	384
TOTAL	94 260

CHARGES À PAYER

Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1 256
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 722
Clients - Avoirs à établir	15 186
Dettes fiscales et sociales	67 083
Autres dettes	-
TOTAL	105 247

4.6. Effectifs

L'effectif moyen 2008 s'élève à 7 237 personnes dont 6 932 cadres. L'effectif au 31 décembre 2008 est de 7 365 personnes.

4.7. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

4.8. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Axway Software	75 620 000 €	23 383 684 €	100,0 %	75 619 772 €	75 619 772 €	78 476 565 €	--	91 386 491 €	10 623 944 €	--
Orga Consultants	51 086 700 €	18 535 478 €	100,0 %	85 061 843 €	50 000 000 €	--	--	46 797 964 €	1 606 482 €	--
Sopra Group Ltd (Angleterre)	50 700 000 GBP	- 7 743 960 GBP	100,0 %	83 955 430 €	67 560 041 €	--	--	59 215 921 GBP	40 773 GBP	--
Sopra Belux (Belgique)	2 638 082 €	- 1 323 393 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €	55 000 €	--	11 060 686 €	- 149 985 €	--
Business Architects International NV (Belgique)	11 426 364 €	4 137 338 €	100,0 %	37 479 247 €	37 479 247 €	--	--	8 024 995 €	1 835 179 €	9 293 564 €
Sopra Luxembourg	100 000 €	67 942 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €	--	--	777 103 €	42 519 €	100 000 €
Valoris Luxembourg	894 000 €	- 2 338 226 €	100,0 %	1 154 068 €	0 €	1 397 099 €	--	0 €	- 4 627 €	--
Sopra Informatique (Suisse)	100 000 CHF	18 328 539 CHF	100,0 %	58 380 €	58 380 €	--	--	14 021 164 CHF	1 460 182 CHF	--
Sopra Group SpA (Italie)	3 660 000 €	2 396 201 €	100,0 %	12 502 516 €	12 502 516 €	--	--	31 456 627 €	955 627 €	--
Sopra PROFit (Espagne)	24 000 000 €	36 691 250 €	100,0 %	113 487 256 €	113 487 256 €	--	--	83 040 854 €	8 501 617 €	--
Valoris Iberia (Espagne)	70 000 €	- 225 811 €	100,0 %	18 759 981 €	1 000 000 €	990 000 €	--	2 851 774 €	- 1 241 073 €	--
CS Sopra España (Espagne)	3 260 200 €	147 546 €	100,0 %	3 260 200 €	3 260 200 €	--	--	10 374 961 €	150 885 €	--
SOPRAntic (Maroc)	3 000 000 MAD	- 4 211 009 MAD	100,0 %	267 004 €	267 004 €	5 055 890 MAD	--	13 060 928 MAD	- 1 787 125 MAD	--
Sopra India Private Ltd (Inde)	203 020 189 INR	236 584 872 INR	100,0 %	7 910 275 €	7 910 275 €	93 155 €	--	738 649 075 INR	85 501 165 INR	--
Sopra Group GmbH	1 200 000 €	- 1 521 637 €	100,0 %	5 484 691 €	0 €	764 500 €	--	1 399 410 €	6 101 €	--

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sopra Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'actif de la société Sopra Group est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 1.3.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars

Pierre Sardet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Conventions conclues entre votre société et Orga Consultants :

Convention	Impact au titre de l'exercice 2008
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 1 580 980 €
Convention de refacturation de charges	
Sopra Group refacture à Orga Consultants la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit de 61 534 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 226 800 €
Convention d'assistance (directions fonctionnelles)	Produit de 1 041 500 €
Convention de support commercial	
Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group. La redevance est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires d'Orga Consultants	Produit de 675 900 €
Convention d'intégration fiscale	
Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	Charge de 17 255 €

2. Conventions conclues entre votre société et Axway Software :

Convention	Impact au titre de l'exercice 2008
Convention de mise à disposition de locaux	Produit de 2 842 044 €
Convention de refacturation de charges	
Sopra Group refacture à Axway Software la quote-part de différentes charges relatives aux locaux occupés en commun (frais de télécoms, frais d'affranchissements, taxe professionnelle...)	Produit de 274 818 €
Convention de mise à disposition de moyens informatiques	Produit de 2 205 053 €
Convention d'assistance (directions fonctionnelles)	Produit de 2 263 000 €
Convention de support commercial	Aucune incidence, cette convention n'ayant pas trouvé à s'exercer au cours de l'exercice 2008
Versement d'une redevance en contrepartie de l'assistance de support commercial apportée par Sopra Group	
Convention d'intégration fiscale	Charge de 25 179 €
Elle prévoit la répartition de la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale	

3. Conventions de trésorerie et abandons de créances :

Sociétés concernées		Solde du compte courant chez Sopra Group au 31 décembre 2008 (SC : solde créditeur ; SD : solde débiteur)	Charges (-) / produits (+)	Abandons de créances
Axway	SD	78 476 565 €	3 130 956 €	
Orga Consultants	SC	16 934 156 €	-583 224 €	
Sopra Group Ltd	SD	0 €	742 813 €	
Sopra Belux	SD	55 000 €	11 836 €	
Sopra Group GmbH	SD	764 500 €	24 968 €	
Sopra Group SpA	SD	0 €	42 547 €	
Valoris Iberia	SD	990 000 €	26 798 €	
CS Sopra Espana	SD	0 €	57 832 €	477 527 €
SOPRAntic	SD	448 306 €	13 516 €	
Sopra Informatique	SC	10 302 889 €	-237 159 €	
Sopra PROFit	SC	29 800 000 €	-821 933 €	
Sopra Luxembourg	SC	170 238 €	-4 344 €	
Business Architects International NV	SC	14 488 917 €	-828 590 €	
Sopra India Private Ltd	SD	93 155 €	0 €	

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

Philippe Ronin

Mazars

Pierre Sardet



7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2009

Ordre du jour	140
Texte des projets de résolutions	141

Ordre du jour

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en vue de délibérer sur les points suivants :

- approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 - quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- affectation du résultat ;

- approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;

- fixation des jetons de présence ;

- négociation par Sopra Group de ses propres actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

- pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que les résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire requièrent un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Texte des projets de résolutions

Première résolution

Approbation des comptes individuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration, du Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et des Rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, lesquels font apparaître un bénéfice de 37 058 468,29 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 230 316 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 79 298 €.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2008 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 58 197 823 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le Rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le Rapport de gestion.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable de la société Sopra Group, déterminé comme suit, s'élève à 37 062 015,79 € :

Résultat de l'exercice	37 058 468,29 €
Report à nouveau : dividendes sur actions propres non versés	3 547,50 €
TOTAL	37 062 015,79 €

Considérant que le bénéfice net consolidé - part du Groupe s'élève à 58 197 823 €, elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

Réserve légale	13 384,00 €
Dividende	19 313 235,15 €
Réserves facultatives	17 735 396,64 €
TOTAL	37 062 015,79 €

La réserve légale s'élèvera ainsi à 4 681 996,40 €, soit 10 % du capital social.

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2008 étant de 11 704 991, le dividende unitaire s'élèvera à 1,65 €. Il sera mis en paiement à compter du 22 mai 2009.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende ne sera pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2005	2006	2007
Dividende total	12 588 504,50 €	15 480 227,25 €	19 258 026,15 €
Nombre d'actions rémunérées	11 444 095	11 466 835	11 671 531
Dividende unitaire	1,10 €	1,35 €	1,65 €

Quatrième résolution

Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à 135 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution

Négociation par Sopra Group de ses propres actions

L'Assemblée Générale, s'inscrivant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce d'une part, du titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital de la Société, soit 585 250 actions.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats pourront être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;

- d'assurer la couverture de programmes d'options d'achat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de conserver les actions rachetées, et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre les actions de la Société, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat est fixé à 50 € par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant 5 % du capital à ce jour, un montant maximal total de rachat de 29 262 500 euros.

Les rachats d'actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'en arrêter les conditions et modalités, de procéder aux ajustements nécessaires, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'AMF, et plus généralement, de faire le nécessaire.

Septième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'administration

8

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

1.	Carte d'identité de Sopra Group	144
2.	Conseil d'administration	144
3.	Assemblées Générales	147
4.	Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées	149
5.	Calendrier indicatif de publication des résultats	149
6.	Documents accessibles au public	149
	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	150
	TABLE DE CONCORDANCE	151

1. Carte d'identité de Sopra Group

Dénomination : Sopra Group

Siège social : PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux

Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg, 75116 Paris

Forme Juridique : société anonyme.

Date de constitution : le 5 janvier 1968 pour une durée de 50 ans à compter du 25 janvier 1968 ; la Société expirera donc le 25 janvier 2018 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : « La Société a pour objet :

En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.

La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation ou

en société avec toutes autres sociétés ou personnes. » (Article 2 des statuts).

Registre de Commerce : 326 820 065 RCS Annecy

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : siège social.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

« Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. » (Extrait de l'article 36 des statuts).

2. Conseil d'administration

Article 14 - Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Article 15 - Organisation du Conseil

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingts ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut désigner un ou deux Vice-Présidents parmi les administrateurs.

Il peut également désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président le plus âgé. À défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Article 16 - Délibérations du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Il sera établi un règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du Rapport de gestion et du Rapport sur la gestion du Groupe ;

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 17 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Article 18 - Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 19 - Direction Générale

1. Modalités d'exercice

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée indéterminée.

2. Direction Générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs Généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-cinq ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Article 20 - Rémunération des dirigeants

1. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté en charges d'exploitation ; ce montant reste maintenu jusqu'à nouvelle décision. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.
2. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.

3. Le Conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Article 21 - Cumul des mandats

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont elle est administrateur.

Pour l'application des dispositions ci-dessus, les mandats d'administrateurs des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une même société ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général ou de membre du directoire ou de Directeur Général unique de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français. À titre dérogatoire, un deuxième mandat de Directeur Général ou un mandat de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont il est Directeur Général. Un autre mandat de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société, dès lors que les titres de celle-ci ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. À l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

3. Assemblées Générales

Article 24 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 25 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre recommandée à chaque actionnaire.

La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, ils peuvent donner à la Société un accord écrit pour recourir à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal. À cet effet, ils communiquent à la Société leur adresse électronique. Ils peuvent aussi demander à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, que ce moyen de télécommunication soit substitué par un envoi postal.

Ils peuvent demander à être convoqués à toute Assemblée par lettre recommandée, s'ils ont fait parvenir à la Société le montant des frais de recommandation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 26 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Le Comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 27 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs - Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification

d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le Comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 28 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum d'une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Économique Européenne ;
- b) aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un époux ou d'un parent au degré successible.

Article 29 - Droit de communication des actionnaires - Obligation d'information

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Article 30 - Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, contenant le nom des actionnaires présents par télécommunication et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 31 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 32 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette Assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

Article 33 - Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

4. Élaboration et contrôle du document de référence et des informations qui y sont présentées

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

Responsable de l'information

M. Jean-Claude Debray, Directeur de la Communication

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Auditeurs et Conseils Associés - 33, rue Daru, 75008 Paris

Représenté par M. Philippe Ronin

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Première nomination : juin 1986.

- Cabinet Mazars - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie
Représenté par M. Pierre Sardet

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Première nomination : juin 2000.

Commissaires aux comptes suppléants

- AEG Finances - 4, rue de Châtillon, 75014 Paris

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

- M. Jean-Louis SIMON - 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

5. Calendrier indicatif de publication des résultats

Date de publication	Événement	Date de réunion SFAF
6 mai 2009 après Bourse	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009	-
31 août 2009 avant Bourse	Résultats semestriels 2009	31 août 2009
5 novembre 2009 après Bourse	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2009	-

Les comptes annuels et semestriels sont rendus publics lors de réunions d'analystes financiers.

6. Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les Rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes peuvent être demandés à la Direction de la Communication,

9 bis rue de Presbourg, 75116 Paris. L'ensemble de l'information financière diffusée est disponible sur le site du Groupe www.sopragroup.com.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en page 48 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 contient une observation relative à un changement de méthode comptable afférant à l'application de l'amendement IAS 19.

Les informations financières historiques présentées (comptes consolidés de l'exercice 2007) dans le document de référence déposé à l'AMF le 23 avril 2008 sous le n° D.08-0277 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 105 qui contient l'observation suivante : « sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2 de l'annexe relative au changement de méthode comptable afférant à l'application de l'amendement à l'IAS 19 ».

Paris, le 20 avril 2009

Pierre Pasquier

Président-Directeur Général

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

TABLE DE CONCORDANCE

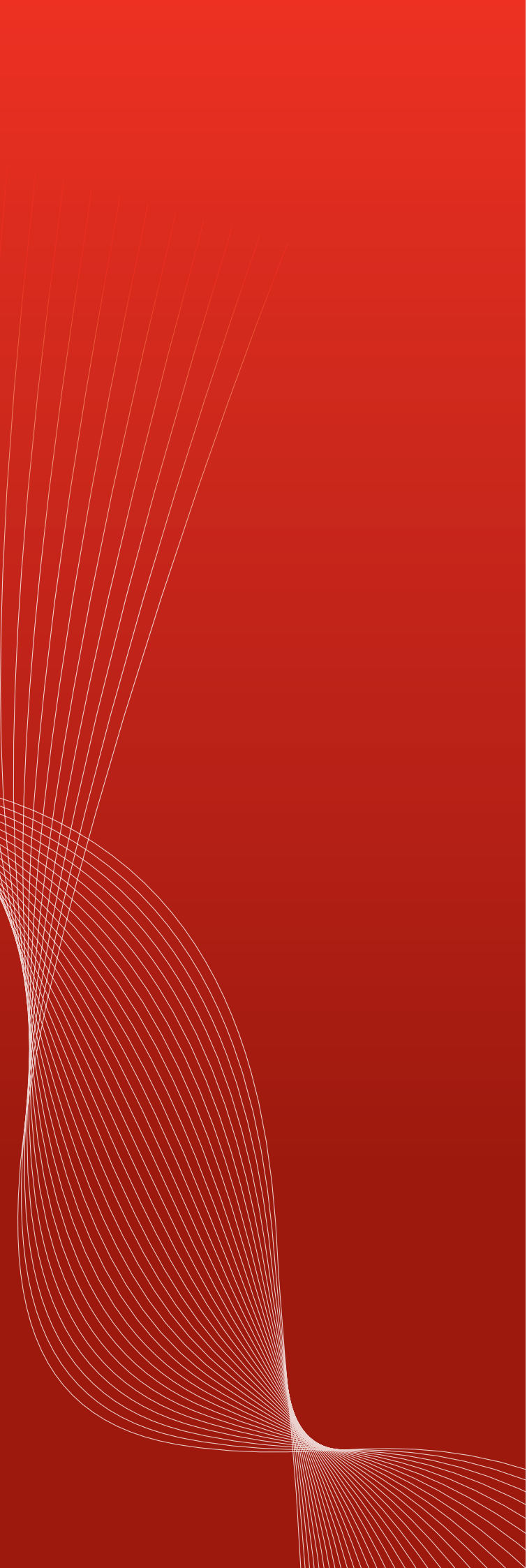
1. Personnes responsables	149
2. Contrôleurs légaux des comptes	149
3. Informations financières sélectionnées	10 à 11
4. Facteurs de risques	18 à 19
5. Informations concernant l'émetteur	
■ Histoire et évolution de la Société	5 à 6
■ Informations juridiques concernant la Société	144 à 148
■ Investissements	9 à 10
6. Aperçu des activités	
■ Principales activités	7 à 9
■ Principaux marchés	11
7. Organigramme	
■ Description sommaire du Groupe et place occupée par l'émetteur	12
■ Liste des filiales importantes	78
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	84 à 85
9. Examen de la situation financière et du résultat	49 à 50 ; 63 à 114
10. Trésorerie et capitaux	
■ Informations sur les capitaux	66 ; 89 à 91
■ Flux de trésorerie	67
■ Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	91 à 93
11. Recherche et Développement, brevets et licences	10 et 18
12. Informations sur les tendances	4 à 5
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	s.o.
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale	30 à 34 et 37 à 39
15. Rémunérations et avantages	32 à 34
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	30 à 32 et 37 à 39

17. Salariés	
■ Effectifs	14 à 16
■ Stock-options	25 à 26
18. Principaux actionnaires	22
19. Opérations avec des apparentés	35 à 37
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
■ Informations financières historiques	1 et 10 à 11
■ États financiers	63 à 138
■ Vérification des informations financières	1 et 114 et 135
■ Politique de distribution de dividendes	28 et 56
■ Procédures judiciaires et d'arbitrage	18
21. Informations complémentaires	
■ Capital social	24
■ Acte constitutif et statuts	144 à 148
22. Contrats importants	s.o.
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	s.o.
24. Documents accessibles au public	1 et 149
25. Informations sur les participations	53 à 55

s.o. : sans objet

Conception et réalisation :

 Labrador 01 53 06 30 80



Direction Générale
9bis, rue de Presbourg
FR 75116 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 67 29 29
Fax : +33 (0)1 40 67 29 30
accueil@sopragroup.com
www.sopragroup.com

Sopra
group ■